SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS.

CORRESPONDANCE.

OBSERVATIONS ET COMMUNICATIONS RELATIVES A DES DOCUMENTS PUBLIÉS.— AVIS DIVERS, ETC.

L'Eglise de Villers-lès-Guise, en Picardie (1660?).

A M. le Président de la Société de l'Histoire du Protestantisme français.

Quincy-Ségy (Seine-et-Marne), 31 déc. 1856.

Monsieur le Président,

Vous trouverez ci-dessous quelques détails sur l'intéressant opuscule que vous m'avez signalé, et que son possesseur, M. Edouard Piette, de Vervins, a bien voulu me communiquer.

En voici le titre : *Lettre à Messieurs de la R. P. R. du prêche de Villers-lès-Guise. — A Laon, par Agrand Rennesson, imprimeur du roy et de Monseig. l'éminent card. d'Estrées, évêque-duc de Laon,* — sans date. Le nom de l'auteur ne se trouve qu'au bas de la lettre : *Charles Bénigne Hervé, prêtre.*

Cette publication de 131 pages in-12, ne peut remonter au delà de 1674, époque à laquelle César d'Estrées (1) fut fait cardinal par Clément X (Ladvocat, *Dictionn. historiq.*); par conséquent, et c'est là un fait qui nous est révélé par cette lettre, malgré l'émigration qui suivit l'arrêt du 22 septembre 1664 interdisant l'exercice dans les lieux de Landouzy, Gercis, Fontaine-lès-Vervins, Lemé (rue des Boheims) (2), et Leval (3), le

(1) C'est à lui et à Camille de Neufville, prieur de l'abbaye de Toigny, que les protestants de la Thiérache durent l'arrêt de 1664, dont il va être question.

(2) Tous les auteurs, jusqu'à MM. Drion et Haag, ont vu là deux lieux de culte. C'est sans doute une erreur. Le temple actuel de Lemé, situé non loin de l'ancien, se trouve encore dans la rue de Bohain.

(3) Les historiens disent aussi : Val, Vals et Lavalle. Toutes mes recherches pour découvrir ce lieu où les réformés de Guise allaient au temple sont jusqu'ici restées infructueuses. Peut-être faudrait-il penser à la vallée aux Bleds, à deux lieues de Guise, où il se trouve d'anciennes familles protestantes. Je n'ai pu retrouver non plus Moulin, Moulins, encore Eglise de Guise. Le temple de Vals fut rasé en 1684, en même temps que celui de Crupier, sans doute Crupiller.

culte protestant continua d'être célébré dans le Vervinois au moins jusqu'en 1674, et peut-être jusqu'à la Révocation.

Le même arrêt ordonnait la démolition du temple de Gercis. L'Eglise de ce lieu était nombreuse, dès lors une foule de gens ne surent où aller prier Dieu. « Mais ils se recueillirent enfin dans les maisons de deux gentilshommes qui se trouvèrent en état de leur donner un lieu de retraite. L'un fut le seigneur du Vez (1), qui acheta la terre de Villé, proche de Guise, et qui des matériaux même du temple de Gercis fit bâtir un lieu où l'Eglise se put assembler... Villé était un lieu où l'exercice n'avait jamais été établi; néammoins on l'y laissa établir sans opposition. » (Benoist, t. III, p. 593.)

Villers était donc le dernier asile, le rempart de l'hérésie dans cette contrée doublement favorisée, car tandis qu'ailleurs les dragons fonctionnaient, on se contenta d'y envoyer un convertisseur, qui n'y fit, dit-il, qu'une courte mission : c'est notre Bénigne Hervé.

Sa mission touchant à sa fin, et les pasteurs et anciens ayant refusé la dispute qu'il leur avait offerte, dit-il, mais ayant déclaré qu'ils ne manqueraient pas de répondre aux arguments qu'il leur laisserait par écrit, le convertisseur prend la plume, promettant aux protestants qu'il les traitera avec le même respect dont il ne s'est pas écarté dans sa prédication. — Sa controverse, dépourvue d'invectives, est réellement d'un homme habile; voulant battre les hérétiques avec leurs propres armes, il ne s'appuie que sur les saintes Ecritures et sur les Pères des cinq premiers siècles, tirant de tout cela des arguments parfois très justes contre la confession de 1559, principalement quand il analyse certains passages bibliques dont elle prétend, à tort, renfermer la substance. Mais sa discussion devient puérile quand il prétend prouver que l'Eglise protestante n'est pas la véritable Eglise; 1° parce qu'elle manque de l'unité de la foi; 2° parce qu'elle manque de la sainteté des mœurs; 3° parce qu'elle n'est ni apostolique, ni ancienne : 4° parce qu'elle ne se trouve point, ni même aucun de ses articles, dans l'Ecriture sainte; 5° parce qu'elle n'enseigne pas la doctrine des apôtres et des saints Pères des premiers siècles.

Tel est le plan de la première partie. — La seconde traite de la présence réelle dans l'Eucharistie, de la communion sous une seule espèce, du sacrifice de la messe, de la confession et du purgatoire.

La page 127 nous apprend que plusieurs protestants s'étaient laissé

(1) Josué du Vez, sieur de Missy, commissaire du roi pour rechercher les contraventions à l'Edit de Nantes dans la généralité de Soissons, avec Jean de Proisy, seigneur de Mauregny, qui abjura peu après 1661, et Benjamin Robert d'Ully, vicomte de Novion, dont le cadavre fut livré à la justice de Coucy par les moines de Prémontré, jeté dans un égout pendant le procès, puis traîné sur la claie.

prendre dans les filets de la dialectique du convertisseur (ou s'étaient laissé gagner par les *secours* qu'on accordait alors, sur la caisse de Pellisson, à tous ceux qui abandonnaient l'erreur); quoi qu'il en soit, plusieurs avaient abjuré, ce que le missionnaire fait sonner bien haut, en invitant leurs frères à suivre un si bel exemple. Puis pour achever de porter la conviction dans les cœurs, il évoque les hérétiques du fond des enfers, les sommant de raconter à leurs enfants tous les tourments qu'ils endurent et dont on ne peut se garantir qu'en rentrant dans le giron de la sainte Eglise catholique, apostolique et romaine.

Ainsi s'éteignit le protestantisme à Villers et dans bien des villages voisins. Peut-être vous adresserai-je un jour une notice sur les Eglises de la province de Thiérache, autrefois nombreuses, et singulièrement réduites par la Révocation, « ce crime qui dura trente années, » et dont les suites nous affligent encore aujourd'hui.

Veuillez agréer, etc. O. Douen.

Nouveaux renseignements sur la conversion des officiers de la marine du port de Brest sous Louis XIV (1686-1688).

A M. le Président de la Société de l'Histoire du Protestantisme français.

Nantes, le 24 août 1857.

Monsieur le Président,

Permettez-moi de compléter les renseignements que je vous avais adressés au sujet de la conversion des officiers protestants de la marine, et que vous aviez bien voulu insérer dans le tome III du *Bulletin*, pages 474 et 475. Il y était question des succès obtenus par l'éloquence de M. l'intendant, secondée par celle des RR. PP. jésuites, et aussi un peu de cette opiniâtreté huguenote, si obstinée qu'elle osait résister aux menaces comme aux promesses du *grand Roi.*

Un officier entre autres, Dobré de Robigny, semblait craindre beaucoup moins le déplaisir de Louis XIV que celui de Dieu. C'était en vain qu'on lui avait successivement fait entrevoir un grade supérieur ou la prison. Résista-t-il toujours? je l'ignore; mais dans tous les cas, il le fit pendant longtemps, et avec un grand courage.

La dernière dépêche que je vous ai communiquée nous le montrait, à la date *du 21 décembre* 1685, aussi peu converti que le premier jour. On l'avait mis en prison au château de Brest, mais sans plus de succès, comme le prouvent les dépêches échangées entre l'intendant Desclouzeaux et le ministre Seignelay, ainsi qu'il suit :

Desclouseaux à Seignelay.

Du 13 mai 1686.

Mgr ordonnera, s'il lui plaît, ce qui sera fait pour la subsistance de Dobré de Robigny, enseigne de vaisseau, qui est au château par ordre du roy, et toujours opiniâtre et ne veut point de conversion...

Seignelay à Desclouseaux.

Du 26 mai 1686.

..... A l'égard du sieur Dobré de Robigny, vous pouvez lui faire donner quinze sous par jour pour sa subsistance...

On le voit, S. M. ne se montrait pas très généreuse envers ses pensionnaires. Mais, qui sait? il y avait peut-être encore là une intention pieuse; un peu de privation ne pouvait que les préparer efficacement à se convertir. Cependant deux ans de ce régime n'avaient pas triomphé, même des jésuites aidant, de la fermeté de ce courageux confesseur. Desclouseaux sera forcé de l'avouer à Seignelay :

Desclouseaux à Seignelay.

Du . . . . . 1686.

Suivant ce que Mgr m'a fait l'honneur de m'écrire par sa lettre du 20 de ce mois, j'ai passé une partie de la matinée au château de cette ville avec le sieur de Vaussaye, en présence du sieur de Centré, lieutenant du roi, et, après l'avoir examiné, sans trouver beaucoup de différence de la situation où est présentement son esprit à celle où il était lorsqu'il est venu en cette ville, il m'a dit positivement qu'il ne se connaissait plus, et qu'il voyait bien qu'il a été fou, qu'il a pensé être le plus méchant homme du monde en se faisant prêtre, et qu'il l'aurait assurément été si le canonicat qui lui avait été promis n'avait pas manqué. Mais que, grâce à Dieu, il avait reconnu le déplorable état où il était; que le 5 juillet dernier, étant en prière, il faisait réflexion sur la bonté que le roi avait eue de ne le point faire punir, parce que son crime était très grand; qu'il priait Dieu pour S. M., et qu'ayant plusieurs fois senti une ardeur de tendresse extraordinaire et avait demandé à Dieu la continuation; qu'au moment qu'il en parlait il souffrirait le feu, et qu'ayant présentement toutes les lumières qui sont nécessaires pour la religion C., A. et R., il confessait que nous sommes les plus heureux de tous les hommes

de croire ce que nous ne voyons pas, et que le bon Dieu a beaucoup opéré en lui, l'ayant regardé comme saint Thomas; qu'enfin il voyait clair, et qu'il était présentement capable de convertir les plus opiniâtres calvinistes. Il demande que, pour mieux connaître la sincérité de son cœur, les lumières qu'il a, qu'on lui donne un habile religieux qui sait la religion et qui ait le cœur bon, non pas pour se disputer, mais pour lui mieux faire connaître ce qu'il sait et les lumières qu'il a. Je le verrai de temps en temps, puisque Mgr le trouve à propos, et je connaîtrai si la situation de son esprit est toujours semblable ; et s'il continue de la manière qu'il m'a paru, je crois qu'il serait à propos de lui faire voir en ma présence et de quelque habile docteur le sieur Dobré de Robigny, huguenot qui est toujours dans ledit château fort opiniâtre. Il serait aussi nécessaire de lui faire voir quelque habile homme pour connaître si effectivement il réussirait à la conversion. En nous séparant, il m'a demandé, au nom de Dieu, de prier pour lui à la messe et devant le saint sacrement.

Desclouseaux à Seignelay.

Du 25 nov. 1686.

Je verrai quelquefois le sieur de Vaussaye, et j'observerai ce que Mgr m'ordonne sur la situation de son esprit, et il ne m'a pas paru qu'il ait envie d'aller à La Rochelle que pour faire connaître au peuple l'aveuglement où il était, et cependant il voudrait bien se réconcilier avec l'Eglise, étant excommunié ; c'est présentement la permission qu'il demande...

Desclouseaux à Seignelay.

Du 16 déc. 1686.

M. l'évêque de Léon était ici jeudi dernier. Je le menai au château de cette ville, et lui fis voir le sieur de Vaussaye et le sieur Dobré de Robigny. Le sieur de Vaussaye lui demanda de se réconcilier à l'Eglise, étant excommunié, et le sieur Dobré parut toujours fort opiniâtre. M. l'évêque a dû en écrire à Mgr.

Desclouseaux à Seignelay.

Du 26 mars 1688.

J'ai remis hier à M. de Centré la lettre de S. M. pour mettre en liberté le *sieur de Vaussaye,* auquel je fis connaître qu'elle ne lui

accorde cette grâce que parce qu'elle attend qu'il sera plus sage à l'avenir, et qu'il donnera des marques d'une meilleure conduite et réparera le scandale qu'il a voulu faire; c'est ce qu'il m'a promis, et, en apparence, il est parfaitement converti, communiant fréquemment et donnant des marques de sa piété. Il a une incommodité très grande dont il a donné avis à Mgr et ce qu'il m'a dit, sur quoi il attendra l'honneur de sa réponse.

J'ai mené en même temps au château le père Rolland, jésuite, recteur du séminaire, et, après une longue conférence qu'il eut avec le *sieur Dobré de Robigny,* qui parut toujours fort attaché dans ses sentiments, je lui fis connaître qu'il ne devait point s'attendre de sortir de prison qu'il n'eût fait abjuration. Je continuerai à lui faire voir ce religieux le plus souvent qu'il se pourra.

C'est avec un vrai regret, que vos lecteurs partageront peut-être, que je n'ai plus trouvé trace, après cette date, dans la correspondance du ministre et de l'intendant, de cet officier si énergiquement attaché à sa foi. Que ne pouvait-on pas entreprendre avec des hommes d'une pareille trempe, et portant si haut le sentiment du devoir et le respect de la conscience!

Agréez, etc. B. VAURIGAUD.

DOCUMENTS INÉDITS ET ORIGINAUX.

LA CONFESSION DE FOI DE L'ÉGL. RÉF. FRANÇ. DE STRASBOURG

PUBLIÉE PAR LE MINISTRE JEAN GARNIER.

1549.

Les nombreux réformés français qui, dans le cours du XVIe siècle, se sont réfugiés à Strasbourg, ont eu en cette ville une Eglise dont l'histoire n'est pas sans offrir un grand intérêt. Florissante d'abord sous la direction de Calvin, de Garnier, d'Olbrac, protégée par l'hospitalité du magistrat et par l'amitié de Bucer et de Jean Sturm, elle finit par être supprimée lorsque la fougue des théologiens luthériens eut réussi à bannir de Strasbourg la tolérance et le calvinisme.

Dès que j'aurai pu me procurer quelques documents qui se trouvent en Suisse, je me propose de faire un travail sur l'histoire de cette Eglise ré-

fugiée et de l'offrir au *Bulletin*. Pour le moment, je me borne à donner connaissance aux amateurs de notre ancienne littérature protestante, d'un petit livre, devenu fort rare, intitulé :

Brieue et claire

CONFESSION DE

LA FOY CHRESTIENNE,

contenant cent articles, selon l'ordre du Symbole des Apostres, faite et déclarée en l'Eglise Françoise de Strasbourg, par Ian Garnier.

Le catalogue de la vente de M. de Monmerqué mentionne (n° 160) une édition de 1552, s. l., petit in-8°, caractères et marque de Nicole Paris, qui a imprimé à Troyes et à Larrivou. J'ai devant moi l'édition, « reveue et de nouveau corrigée,» publiée en 1555, chez P. Jacques Poullain et René Houdouyn, petit in-8°.

Jean Garnier, d'Avignon, succéda, dans les fonctions de ministre de l'Eglise française de Strasbourg, à Pierre Bruly, brûlé vif à Tournay, le 19 février 1545. Garnier, d'abord adversaire véhément de la Réforme, était devenu un de ses plus zélés défenseurs ; savant et pieux, il était estimé de Bucer, de Bullinger, de Calvin, de Farel. En 1549, l'introduction de l'Intérim à Strasbourg, l'engagea à quitter cette ville. Quand l'Eglise fut redevenue libre, en 1552, il revint, mais trouva de nombreuses difficultés, non-seulement de la part des théologiens luthériens, mais de quelques membres même de son Eglise, gênés par la sévère discipline qu'il voulait maintenir. Il quitta Strasbourg une seconde fois, en 1555; pendant quelque temps il s'occupa de l'éducation de quelques jeunes gens, probablement à la cour du landgrave de Hesse ; il fut nommé professeur de théologie à Marbourg, et débuta par un discours sur l'épître aux Hébreux. Appelé en 1562 comme prédicateur de la cour à Cassel, il revint en 1569 à Strasbourg, pour exercer le saint ministère auprès de ses compatriotes réfugiés, auxquels le magistrat avait accordé de s'assembler pour leur culte dans une maison particulière. Garnier mourut à Cassel, le 6 janvier 1574.

C'est en 1549 que Garnier publia le petit livre dont nous avons donné le titre ; en rendant compte de la doctrine qu'il prêchait dans son Eglise, Garnier voulait justifier son refus de se soumettre aux conditions de l'Intérim. Les cent articles de sa confession de foi sont en général entièrement con-

formes aux croyances des Eglises réformées; il sont précédés et suivis de deux morceaux adressés à son troupeau, et qui nous paraissent dignes d'être reproduits comme monuments de la foi de nos pères.

CH. SCHMIDT.

Jan Garnier, serviteur de Jésus-Christ en son Evangile, à toute la petite Eglise françoise de Strasbourg, assemblée pour l'Evangile, au nom de Jésus-Christ : grâce, paix et miséricorde du Père par Jésus-Christ nostre Seigneur, seul sauveur et rédempteur en la vertu du Saint-Esprit, vous soit donnée et augmentée éternellement. Amen.

Quand je considère les claires lumières, grans engins et subtils esprits que le Seigneur, en nostre temps, a mis et dressé en son Eglise (très chers frères et bien-aimez en Jésus-Christ), lesquels ne cessent nuict et jour d'avancer la gloire de Dieu et promouvoir le royaume de Jésus-Christ son Fils, tant par leurs parolles que escrits; desquels je ne suis pas digne d'estre disciple; j'ay honte et crain estre jugé téméraire de mettre la main à la plume après eux, et singulièrement pour traiter choses tant petites et communes, lesquelles ils ont traitées au catéchisme du commencement. Mais vostre saint désir et de plusieurs autres bons frères, lesquels ayans ouy en public la lecture et déclaration de ce petit traité, instamment demandent en estre participans, m'a incité, voire contraint à ce faire, ensemble le grand désir que j'ay de l'avancement de la gloire de Dieu et du salut de tous nos frères; sçachant que Dieu veut tout le monde venir à la cognoissance de la vérité, et par ce moyen estre tous sauvez. Je sçay aussi que pour l'édifice du tabernacle du Seigneur, fait par Moyse, un chacun portoit ce qu'il avoit : les uns de l'or, de l'argent; les autres des pierres précieuses; les autres de toilles, des peaux de chèvres et de boucs; les autres du bois et pierres communes, et le tout estoit mis en œuvre. Ainsi estimé-je, pour l'édifice de ceste maison du Seigneur qui est son Eglise, un chacun pouvoir et devoir porter ce qu'il a; les uns plus, les autres moins, selon ses talents que le Seigneur de la maison leur a donnés. Je me contenteray porter des petites pierres communes pour cest édifice, et j'espère que les maistres ouvriers ne rejetteront point mon service ne mes petites pierres, supposé qu'elles soyent conduisantes à l'édifice (ainsi que

j'espère qu'elles seront, Dieu aidant). La povre femme vefve, qui n'a mis au tronc que deux petites pièces d'argent, n'as pas esté rejettée ne méprisée du Seigneur, ains en a raporté aussi grande louange que les grands et riches qui avoyent mis et donné beaucoup plus qu'elle. Tout cela bien considéré m'a émeu de divulguer et mettre en avant ce petit traité en ce temps-ci singulièrement, auquel le Seigneur a le crible en ses mains pour cribler, examiner et repurger son Eglise, auquel aussi seroit merveilleusement bon (à mon avis) que la foy d'un chacun fust cognue, et singulièrement de ceux qui font profession de l'Evangile pour endoctriner les autres, comme sont docteurs et ministres de la Parolle, à ce que les faux prophètes et hypocrites qui baissent les espaules et tendent les oreilles aux fausses doctrines papistiques de l'Antechrist fussent cognus, chassez et déjettez d'entre les bons et fidelles. Pour ceste cause suis-je content que ma foy, en laquelle je veux vivre et mourir par la grâce du Seigneur, soit cognue de tout le monde. Voire en ce temps-ci auquel le diable semble estre délié, le monde forcené et l'Antechrist enragé pour ruiner et destruire l'Eglise de Dieu et sa Parolle.

Or ce petit traité auroit bon besoin d'un second, qui donnast la raison de ce que cestui-ci confesse, car autre chose est confesser la foy, et autre de donner raison de la foy. Confesser la foy, c'est purement, simplement et clairement dire et confesser de cœur et de bouche ou par escrit ce qu'on croit de Dieu et de sa Parolle. Mais donner raison de la foy, c'est prouver et appertement monstrer par texte de l'Escriture sainte et raisons manifestes fondées en icelle, ce qu'on croit et pourquoy on le croit, comme aussi le commande l'apostre saint Pierre. Ce que j'ay fait ces jours passez, le temps des foires (comme avez ouy et entendu), en preschant et déclarant ceste confession par articles, pour donner quelque petit goust de l'Esvangile aux estrangers qui estoyent ici venus, et leur faire entendre quelle est nostre foy et religion en laquelle voulons vivre et mourir, et que nous ne sommes point hérétiques, sédicieux ne blasphémateurs de Dieu (ainsi que plusieurs estiment), ains fidelles et vrais chrestiens, ayans et recevans un seul Jésus-Christ pour nostre Seigneur seul Sauveur, médiateur et advocat, croyant et espérant en luy seul, et non en autre quelconque, par lequel aussi nous voulons exposer non-seulement nos biens externes, mais aussi le corps jusques à la dernière goutte de nostre sang s'il en est besoin. Sçachant que

quiconque perdra sa vie pour l'amour de luy, qu'il la trouvera, et qui la voudra garder en le renonçant, il la perdra éternellement. Ç'a esté mon but et ma principale fin tout ce temps-là, auquel n'ay pas eu (ny ay encor pour le présent) le loisir de rédiger et mettre par escrit toutes les probations, argumens, et raisons desquelles j'ay usé tant des Escritures saintes que des anciens Pères, pour donner raison de ma foy et monstrer la vérité des articles d'icelles ici contenus. Mais si le Seigneur nous donne une bonne paix, et nous referme encore en ce lieu (ainsi que j'espère qu'il fera par sa miséricorde, combien que ne l'ayons pas mérité), je promets vous donner le second traité correspondant à cestui-ci, auquel je donneray la raison de ma foy comme en cestui-ci je la confesse, et monstreray (avec l'aide du Seigneur) la vérité de tous ces articles, qui sont en nombre cent, tant par la Parolle du Seigneur que par les escrits des anciens Pères, selon ma petite faculté et la grâce que le Seigneur me donnera, et lors me contenteray avoir vescu au monde (1). Cependant, très chers frères, je vous prie recevoir et prendre en gré ce petit don et présent de la main de vostre loyale frère et fidelle ami, en espérance d'en recevoir un plus grand. Je vous asseure que la seule Parolle du Seigneur est le beau et spacieux jardin de plaisance, dedens lequel m'ébattant et pourmenant, j'ay cueilli ces belles fleurs odoriférantes et fait ce beau chapeau de triomphe pour mettre sur la teste des vrais fidelles chrestiens (tels que vous estes), et n'ay rien prins dedens la cloaque, sentine, bourbe, puantise, infection et latrine de l'Intérim, ny en autres semblables doctrines papistiques antichrestiennes et inventions humaines; car de telles bourbes, infections et ordures ne sortent point telles fleurs : ains plustost espines et chardons pour paistre et couronner les asnes de l'Antechrist. Je puis hardiment dire qu'il n'y a rien en ce petit traité que je ne puisse monstrer et prouver par la Parolle du Seigneur, laquelle j'ay suivi, et non point les diverses opinions des hommes; car je n'ay point juré en la parolle d'homme quel-

(1) Ce second traité fust fait piéça, si Satan ne m'eust empesché par ses membres. Certes Alexandre le forgeur, avec ses compagnons, m'a fort empesché et fait beaucoup de maux; le Seigneur leur vueille rendre selon leurs œuvres : car comme Jannes et Jambres résistoyent à Moyse, ainsi les malins aujourd'hui résistent à la vérité, comme très bien monstre le S. apostre Paul en la 2e à Tim. III et IV. Je prie ce bon Dieu et Père leur pardonner et les amener à vraye pénitence, voire s'ils sont du nombre de ses éleus, ou les abismer et confondre bientost s'ils sont du nombre des réprouvez, afin que puissions vivre en paix, et servir à ce grand Dieu, tant de corps que d'esprit, par Jésus-Christ nostre Seigneur et seul Sauveur. Amen.

conque, sinon que en celle de Jésus-Christ sur laquelle ma foy est fondée, et non point sur l'opinion des hommes, pource ay-je parlé ici et escrit librement ce que je sen en mon cœur sans avoir égard à autre qu'à mon seul Seigneur et maistre Jésus-Christ. Ceci pourra servir à tout le moins d'un patron et formulaire de confession de foy à tous ceux qui se voudront déclarer estre du nombre de nostre assemblée, ensuyvant la coustume sainte et louable de ceste petite Eglise, que tous ceux et celles qui veulent participer ou communiquer avec nous en la sainte table du Seigneur, premièrement doivent publiquement faire confession de leur foy, c'est-à-dire déclarer devant l'assemblée la foy et cognoissance que le Seigneur leur a donné de sa Parolle et de l'Evangile de son Fils Jésus-Christ à ce qu'ils soyent cognus et manifestez à toute la congrégation, estre du nombre des fidelles et vrais membres de Christ, dignes de participer aux dons, grâces et bénéfices du Seigneur avec les frères. Comme aussi jadis sous la loy, tous les estrangers qui vouloyent communiquer ou participer en l'agneau paschal avec le peuple d'Israël, devoyent premièrement renoncer à toute idolâtrie, recevoir la circoncision et faire profession de toute la loy et religion du Seigneur donnée par Moyse, promettant vivre et cheminer tous les jours de leur vie selon icelle, et par ce moyen estoient admis à la Pasque pour manger et communier avec les autres, autrement non, ainsi qu'il est escrit au livre de la Loy. Certes, plus est participer en la sainte table du Seigneur (c'est-à-dire au saint sacrement de la Cène) qu'à l'agneau paschal, d'autant que la clarté est plus que l'ombre, et la vérité plus que la figure; car la loi n'estoit que l'ombre et figure de la vérité, laquelle nous avons à présent. Si donc sous l'ombre et figure estoit gardée et observée une telle discipline en l'Eglise du Seigneur entre les fidelles, combien plus doit estre observée sous la vérité en la bergerie de Jésus-Christ, qui est son Eglise; lequel commande aux pasteurs d'icelle de cognoistre les brebis nommément par leur nom, et diligemment considérer leur estat, de peur de donner le pain des enfants aux chiens et les perles aux pourceaux. Comme donc Moyse, serviteur de Dieu, n'admettoit à la Pasque aucuns estrangers, si premièrement ils ne déclaroyent leur foy, aussi le bon et fidelle pasteur ecclésiastique ne doit admettre (selon mon avis, sauf tousjours meilleur jugement) à la sainte table aucuns estrangers, la foy desquels luy est incognue; ains tascher premièrement cognoistre leur foy et religion, à tout le moins en son

privé et particulier, si ne peut en public devant l'Eglise, à ce qu'il puisse testifier de leur foy devant les frères, et par ce moyen les admettre avec les autres. Ceste police et discipline louable a esté gardée et observée en ceste nostre petite Eglise (comme sçavez) depuis le commencement jusques à ce jourd'hui : le Seigneur face par sa grâce qu'elle puisse durer longuement, à la louange de son nom; car par icelle plusieurs ignorans sont enseignez et endoctrinez aux rudimens de la foy chrestienne, et la cognoissance leur est tousjours augmentée, et n'y a celuy de nous qui n'en rapporte grand profit. A cela donc pourra bien servir ce petit traité d'un patron et formulaire (comme dit est) pour les petits, simples et ignorans, lesquels pourront prendre ce que bon leur semblera et laisser le reste pour éviter prolixité, pour ce l'ay-je aussi divisé et distingué par articles.

Au reste, ceste confession est divisée en quatre poincts principaux : au premier je monstre ce que je croy de la sainte Trinité, singulièrement du Père éternel et des choses par luy faites, de la première création de l'homme et du trébuchement d'icelui; au second, ce que je croy du Fils qui est la seconde personne, et des choses par luy faites, singulièrement de la réparation et restauration de l'homme; au troisième, ce que je croy du Saint-Esprit qui est la troisième personne de la sainte Trinité, par lequel l'homme (fait par le Père et refait ou restauré par le Fils) est maintenu et entretenu en son entier; au quatriesme, ce que je croy de la sainte Eglise catholique et des choses concernantes icelle. Cela fait, je monstre et déclare les grans fruits procédans et provenans d'icelle foy, qui sont en nombre trois principaux qui comprennent tous les autres, comme verrez vers la fin; et le tout est fait et demené selon l'ordre du symbole, qu'on appelle communément des apostres, lequel a esté receu de tous temps sans aucune contradiction en l'Eglise catholique. Et ne faut qu'aucun soit émerveillé si je multiplie ces articles jusques à cent, combien que le Symbole n'en ait que douze; car un chacun des douze en contient bien encores autres douze et davantage. Faites donc, ô mes très chers frères, comme les mousches à miel, lesquelles de toutes fleurs font leur profit; par ce moyen vous augmenterez de plus en plus en la foy et cognoissance du Seigneur, et en charité et dilection vers vostre prochain, c'est le tout de l'homme. En cela pend toute la loy et les prophètes. Or je prie ce bon Dieu et Père céleste, qui vous a délivrez de la tyrannie de l'Antechrist et retirez hors des ténèbres

d'erreur et ignorance, ouvrant vos yeux intérieurs, soy déclarant à vous par son Evangile, luy plaise augmenter tousjours ses dons, grâces et bénédictions en vous, vous conserver, diriger et conduire par son Saint-Esprit jusques en la vie éternelle, au nom de son Fils Jésus-Christ nostre Seigneur et seul Sauveur. Amen.

De Strasbourg, ce 24 de juillet 1549. (*Suivent les cent articles.*)

CONCLUSION.

Voylà, mes très chers et bien-aimez frères en Jésus-Christ, en somme la foy et cognoissance des mystères que le Seigneur m'a donné et communiqué par sa grâce et miséricorde, à moy indigne et povre pécheur, qui n'avoye pas mérité tant de bien envers luy; ains plustost son ire et jugement; et pource je cognoi et confesse le tout estre procédé de luy, auquel seul je ren grâces éternelles, lequel aussi je prie au nom de son Fils Jésus-Christ nostre Seigneur me vouloir conserver et entretenir par son Saint-Esprit en ceste foy jusques à la fin, et me donner grâce, vertu et puissance de la pouvoir confesser de cœur et de bouche, tant devant fidelles qu'infidelles, tyrans et bourreaux de l'Antechrist, et icelle maintenir jusques à la dernière goute de mon sang; je désire grandement de vivre et mourir en ceste foy, sçachant et estant bien asseuré qu'elle a pour son fondement la seule Parolle du Seigneur, et qu'en icelle ont vescu et sont morts tous les saints Pères, patriarches, prophètes et apostres de Jésus-Christ. C'est la vraye cognoissance du Seigneur, en laquelle gist et consiste la béatitude et félicité de l'homme, comme dit Christ en l'Evangile; ceste est la vie éternelle (ô Père) qu'on te cognoisse seul vray Dieu Dieu et celui que tu as envoyé Jésus-Christ. Ceste est la doctrine vieille et ancienne, maintenant renouvelée et révélée par le Saint-Esprit, laquelle de nostre temps a esté ressuscitée, et comme du plus profond des abismes nous a esté restituée par la grâce et miséricorde du Seigneur, et par le ministère des bons docteurs, vrais et fidelles ministres d'icelle. C'est la vérité cachée, laquelle avoit esté ensevelie et couverte par l'Antechrist de Rome et par ses faux prophètes depuis cinq cens ans ou environ; lesquels, au lieu d'icelle, avoient avancé leurs songes et rêveries, les traditions humaines et autres doctrines semblables, frivoles, vaines et inutiles, au grand déshonneur de Dieu, à l'escandale des fidelles et à la ruine de toute

l'Eglise de Jésus-Christ; comme aussi font encor aujourd'hui en plusieurs lieux parmi le monde, persécutant ceste sainte doctrine évangélique en toutes parts et par tous moyens. Taschant aussi de la rensevelir, cacher, couvrir, et totalement exterminer; mais ils périront tous en la poursuite, et la parolle de l'Evangile demeurera éternellement; car ainsi l'a promis celui qui est seul véritable et ne peut mentir, et plustost le ciel et la terre passeroyent que ses promesses ne fussent accomplies. Parquoy heureux celuy qui persévérera jusques à la fin en ceste doctrine, car il sera participant de toutes les promesses de Dieu, et par le contraire mal heureux quiconque la contemnera, méprisera ou rejetera; car l'ire de Dieu demeure sur luy. Qui croit en moi (dit Christ) il ne sera point condemné, mais qui ne croit point il est desja condemné, sa part et portion sera avec les hypocrites pervers et meschans en la géhenne du feu éternel.

Cependant je rejete toujours la doctrine de l'Intérim avec lequel je ne veux avoir part ne portion, et aussi renonce à toute la doctrine de l'Antechrist de Rome, à toute idolâtrie, factions humaines, erreurs et superstitions papistiques, ausquelles j'ay esté quelque temps plongé (à mon grand dommage) jusques oreilles, pour le passé : m'abusant après les créatures, laissant mon Créateur, persécutant (voire jusques à la mort) ceux qui enseignoyent ce mesme que maintenant je croy et confesse.

Mais j'ai obtenu miséricorde du Seigneur, pource que je l'ay fait par ignorance, en mon incrédulité, ainsi que plusieurs font encor aujourd'hui parmi le monde, estans menez et conduis d'un fol et indiscret zèle : lesquels en accusant, persécutant, et faisant mourir les fidelles et vrais membres de Jésus-Christ (qui ne cerchent que l'honneur du Seigneur et le salut de tout le monde), pensent faire chose agréable à Dieu, et luy offrir grands sacrifices : lesquels je prie n'estre point si précipitans et légers en jugement, mais de plus près examiner, et un peu mieux éplucher la chose avant que rien entreprendre : à fin qu'ils ne soyent un jour contraints de dire et confesser ce que maintenant je confesse de moy-mesme, avoir lourdement erré et péché (pensant bien faire toutes fois) en persécutant mon bon Seigneur maistre et seul Sauveur Jésus-Christ. Car ce que j'ay fait à ses membres et fidelles (lesquels pour lors j'estimoye hérétiques, séditieux et blasphémateurs de Dieu et de sa Parolle quand ils étoyent amateurs d'icelle) je l'estime avoir fait à luy-mesme, car il dit en

l'Evangile que ce qu'on fait à ceux qui croyent en luy, l'estime estre fait à soy-mesme, soit bien, soit mal. Ce qu'il a puis après confirmé parlant à Paul, qui persécutoit son Eglise après son ascension.

Moy donques cognoissant les grands erreurs, abus et superstitions ausquelles j'ay esté plongé par ci-devant, maintenant je renonce à toutes idolâtries et fausses doctrines, qui sont contraires et contrevenantes à la doctrine de mon maistre Jésus-Christ, qui est la sainte et pure Parolle de Dieu, contenue aux livres canoniques du vieil et nouveau Testament, révélée par le Saint-Esprit : laquelle je pren pour ma guide et conduite, pour me diriger et conduire en ceste vie mortelle, comme la colonne du feu conduisoit les enfans d'Israël par le désert, jusques en la terre promise et désirable : ce sera la lanterne à mes piés. Ensemble promets pour l'avenir et résidu de ma vie, cheminer et vivre selon ceste doctrine, le mieux que sera à moy possible, moyennant l'Esprit de Dieu, qui m'assistera et dirigera en toutes mes voyes, sans lequel je ne puis rien, avec lequel je puis tout, tellement que le tout sera à la louange de son Fils, à l'édification de toute l'Eglise et au salut de mon âme. Ce que humblement et de bon cœur je demande, à ce bon Père qui est là haut ès cieux : à ce que son nom soit en nous et par nous sanctifié, comme il est saint en soy, et que son royaume avienne, tellement qu'il règne parfaitement sur nous, et que nous obéissions à sa Parolle et commandement, à ce que sa volonté soit faite par nous ici-bas en terre, comme elle est faite par les saints anges là-haut au ciel. Le priant aussi par Jésus-Christ son Fils nostre Seigneur me donner et administrer, en ceste vie mortelle, toutes choses nécessaires, tant à l'âme comme au corps, m'administrant tous les jours le pain quotidien de sa Parolle sans lequel mon esprit ne peut vivre. Et pource que je suis pécheur selon ma nature corrompue, vendu pour péché, ne pouvant autre chose que pécher, et que je l'offence plus que tous les jours, je le prie n'entrer point en jugement avec moi, et ne me vouloir point traiter et punir selon que j'ay mérité, ains miséricordieusement me pardonner toutes mes offences contre luy commises, comme aussi je pardonne à tous ceux qui m'ont offencé : et me regarder, non point en moy, ains en la face de son Fils Jésus-Christ, par le moyen duquel je puisse trouver grâce et miséricorde devant luy et devant son juste jugement : luy plaise aussi m'assister toujours par son Esprit, par lequel je puisse échaper les embûches du monde, de la chair et

de Satan : surmonter toujours et vaincre leurs assaux et tentations. sans estre rompu ou vaincu en aucune chose : que leurs laqs et filets rompus, je puisse échaper glorieusement : et par ce moyen cognoistray-je apertement qu'il est le Roy des roys, et Seigneur sur tous seigneurs, seul Dieu, sage, immortel et invisible, tout-puissant, fort et glorieux, auquel seul appartient le royaume, la puissance et la gloire au siècle des siècles. Amen.

FIN.

Quand sera-ce?

PROJET DE FONDATION D'UNE ÉCOLE DE THÉOLOGIE A LONDRES

POUR LES MINISTRES RÉFUGIÉS EN ANGLETERRE APRÈS LA SAINT-BARTHÉLEMY.

1572-1574.

[Communiqué par M. Fr. Waddington.]

On sait qu'après la Saint-Barthélemy, beaucoup de protestants français, originaires pour la plupart des côtes de la Normandie, se réfugièrent en Angleterre. Plusieurs nouvelles Eglises, notamment celle de Rye, furent fondées à cette époque, d'autres, et plus particulièrement celle de Londres, reçurent une notable augmentation.

Il a été publié dans le *Bulletin* (t. II, p. 25) une liste de 41 ministres, qui, après la Saint-Barthélemy, vinrent chercher un asile en Angleterre. Les registres de l'Eglise française de Londres contiennent, vers cette époque, quelques renseignements curieux, qu'il nous a paru utile de reproduire ici. Nous y lisons :

« Le 17 septembre 1572, fut admis de faire deux prêches les dimanches au matin, à raison de la grande multitude de ceux qui y viennent, et le temple trop petit pour contenir icelle en ung presche. Le premier presche se fera à 7 heures du matin, finissant à 8 heures, et le second à 9 heures, comme de coutume. »

« 19 novembre 1572. Election de trois anciens et de deux nouveaux diacres. »

« Le lundi 6 de décembre, en l'assemblée des trois Eglises, fut mis

en avant de dresser leçons en théologie pour l'exercice et profit des ministres ici réfugiés. »

« Du mardy 2 de décembre 1572.

« Monseigneur de Lestre (1), ministre de la Parole de Dieu, au nom des autres ministres réfugiez, a requis qu'il plût à la compagnie d'aviser sur l'établissement de certaines leçons en théologie ; ensemble de dresser une prophétie (*sic*), au moyen de quoi (outre le bien qui reviendra à l'Eglise), lesdits ministres puissent, attendant qu'il plaise à Dieu les ramener en leurs Eglises, avancer leurs études et toujours profiter en leur vocation. A esté répondu sur ce premier poinct que déjà les trois Eglises l'ont pris en délibération, lequel étant conclu, aviseront de leur satisfaire pour le second » (2).

« Du mercredy 3 décembre.

« La proposition de lundi dernier, en l'assemblée des trois Eglises, et requeste faite hier au consistoire par M. de Lestre, touchant de dresser quelques leçons de théologie, furent mises en avant, et unanimement fut trouvé proffitable et méritant d'estre avancé de tout notre pouvoir. »

« Du jeudy 4 de décembre 1572.

« Les trois Eglises assemblées au consistoire des Flamands, présidant le ministre italien, la chose fut unanimement advouée, et Monsieur

(1) Voyez son article dans la *France protestante* de MM. Haag.

(2) A cette époque il n'y avait encore que trois Eglises à Londres où le culte protestant était célébré suivant le rite réformé : l'Eglise hollandaise d'Austin Friaro, l'Eglise française de Threadneedle street, fondées toutes les deux en 1550, sous le règne d'Edouard VI, et l'Eglise italienne, qui, créée vers la même époque, s'éteignit à la fin du XVI[e] siècle, ainsi que nous le voyons d'après l'extrait suivant du livre du Cœtus (ou assemblée des trois Eglises) :

Du 3 d'octobre 1598. « Les frères, anciens et diacres de l'Eglise italienne, ont fait entendre au Cœtus, qu'après plusieurs recherches et devoirs faits tant deçà que delà la mer, avec l'aide de plusieurs amis, ils ne voient moyen aucun de trouver un pasteur de leur langue; à cette occasion, demandant conseil comment ils se doivent gouverner et estre honnestement déchargés de leurs offices, lesquels ne peuvent exercer plus longuement en cette grande interruption du ministère et diminution de leur troupeau, on leur a donné advis (comme eux-mêmes confessent) que là où la parole deffaut, la discipline, ordre et secours des pauvres aussy s'escoulent, que le troupeau ne peut estre conservé sans pasteur; ils feront bien, à ces causes, de se ranger et persuader aussy les leurs, qu'ils s'incorporent chacun en l'une ou l'autre des deux Eglises, selon que la langue flamande ou françoise lui sera familière, et édifiera leur conscience, pour éviter le danger qu'il y auroit qu'une trop grande discontinuation n'en abastardît quelques-uns, et donnast entrée à quelque courreur et non approuvé des autres Eglises de se fourrer parmy eux. Quant aux frères présents, parce qu'ils ont reçu leur vocation de l'Eglise italienne, nous jugeons qu'ils ne peuvent estre déchargez que par l'Eglise italienne. » (*Archives de l'Eglise française de Londres.*)

de Villiers, ministre de Rouen (1), esleu à ceste charge, auquel (aïant esgard à sa grande famille) est ordonné de pension pour ung an à fournir y quartiers la somme de cinquante livres monnoye de ce pays, pour ce trouver les deux Eglises flamande et française, feront sur leurs biens affectionnés une collecte extraordinaire fidèle et diligente, laquelle ne revenant à la dite somme, le défaut sera fourni par le moyen de ces deux Eglises, savoir de cinq, les trois en l'Eglise françoise et les deux en l'Eglise flamande. Les leçons se feront en langue latine, au temple des François à 3 heures de relevé et trois jours la semaine, à savoir le lundy, mardy et mercredy. Messieurs Silvianus, Cousin et Baptiste, ministres des trois Eglises, chargés d'en avertir M. l'évêque de Londres, lui proposant nos raisons, et demandant son approbation. »

« Du 24 dudit mois de décembre 1572, veille de Noël.

« Il a esté envoyé en ceste Eglise, par Monseigneur l'évesque de Londres, par les mains de M. Henot, la somme de 320 l. 5 s. 4 d. et demi, monnoye d'Angleterre, que ledit évesque par sa sollicitude et charité envers les pauvres estrangers, tant ministres que autres, avait fait recueillir et assembler, pour icelle somme de 320 l. 5 s. 4 d. et demi estre distribuée aux Eglises estrangères estant en ce pays, pour les pauvres ministres et autres François réfugiés en ce pays depuis les derniers troubles et massacres de France, laquelle somme a esté reçue par Pierre Dubostaguet et François Bissoy pour estre délivrée aux diacres et aux Eglises, comme il sera advisé. »

« Du 13 janvier 1573.

« Six ministres : Villiers, Beaulieu (2), Fontaine (3), Fésaussé, Feugray (4), Mignot (5), assemblés avec le consistoire pour aviser à la réception de ceux qui depuis et en ces derniers massacres se se-

(1) Pierre Loiseleur, seigneur de Villiers, avait suivi Andelot en Bretagne. Il prêcha assez longtemps au Croisic, et desservit ensuite l'Eglise de Rouen, où il resta jusqu'à la Saint-Barthélemy. Son séjour en Angleterre ne fut que de quelques années; devenu chapelain de Guillaume d'Orange, il mourut en Hollande en 1593. (Voyez la *France protestante* de MM. Haag.)

(2) Jean Liévin, dit de Beaulieu, ministre du Vexin français lors de la Saint-Barthélemy. (*Bulletin*, t. II, p. 25.)

(3) Robert le Maçon, dit La Fontaine, ministre d'Orléans. (*Bulletin*, t. II, p. 25.)

(4) Guillaume du Feugueray était ministre à Longueville à l'époque de la Saint-Barthélemy. (*Bulletin*, t. II, p. 26.)

(5) Cardin-Mignot, ministre à Luneray. (*Bulletin*, t. II, p. 25.)

roient pollués en idolâtrie, proposent de les admettre à la sainte cène, pourvu qu'ils prennent l'engagement de se soumettre à la peine que leurs Eglises en France (où la faute a été commise) jugeront à propos de leur infliger. »

« Du 11 mai 1573.

« Touchant le fait de M. de Villiers, lequel est requis d'aller à Temple-Bar faire des leçons, fut advis que cela devoit être accordé aux Anglois. »

Nous voyons que déjà à cette époque, on avait adopté dans l'Eglise française de Londres, l'usage des meraux, pour ôter toute confusion à la célébration de la cène, et que chaque ancien était chargé de les distribuer à ceux de son quartier.

« Du 18 octobre 1574.

« Pierre Loiseleur et Robert Le Maçon acceptent la place de pasteur à Londres, à la condition de pouvoir s'en retourner en France quand ils y seront appelés. »

Fr. Waddington.

LES DEUX DUCHESSES.

LETTRES

DE MADAME DE BOUILLON A MADAME DE LA TRÉMOILLE.

1621.

I.

Nées et élevées en Hollande, mais dans une famille française d'origine comme d'esprit, Elisabeth et Charlotte-Brabantine de Nassau ont été mariées, en 1595 et 1598, à des seigneurs français, parents eux-mêmes, entre lesquels existe d'ailleurs une communauté intime d'intérêts religieux et politiques. Ainsi l'intimité vive et cordiale des deux sœurs, loin d'être paralysée par leur changement de condition, y trouve une activité nouvelle et continue.

Un mariage resserre encore les liens qui les unissent : Henri de la Trémoille, duc de Thouars, épouse, le 19 janvier 1619, sa cousine germaine,

Marie de la Tour; et la naissance d'un petit-fils, 17 décembre 1621, complète le bonheur des deux grand'mères.

Cependant la santé de la jeune duchesse de Thouars a été gravement compromise par ses couches. Quoiqu'il se soit écoulé près de huit mois, Marie est toujours faible et même souffrante : elle paraît en outre en proie à la tristesse, à la mélancolie; les ménagements qu'on lui impose ne font que l'irriter (1); et comme chaque jour elle verse d'abondantes larmes, surtout lorsqu'on prononce devant elle le nom de sa mère et de ses sœurs, retenues à une grande distance près d'un père que la goutte rend de plus en plus infirme, Charlotte et Henri insistent pour qu'elle aille revoir sa chère famille. Ils désirent aussi l'éloigner d'une contrée que la guerre civile désole. Marie cède à leurs instances. Elle confie aux soins dévoués de sa belle-mère et de sa jeune belle-sœur le nourrisson, qu'il y aurait imprudence à faire voyager avec elle, quand même il ne serait pas pour la malade un sujet de préoccupations et de fatigues; puis elle franchit à petites journées, avec tous les ménagements permis alors par l'état des routes, le trajet qui sépare Thouars de Sedan. Charlotte-Brabantine a accompagné sa bru pendant plusieurs journées. Elle a reconnu que la facilité avec laquelle le voyage s'opère, les distractions qu'il donne, la joie d'une prochaine arrivée et des embrassements maternels, ont déjà produit sur Marie l'effet le plus salutaire. Assurée d'ailleurs de la prévoyance des gentilshommes, dames et serviteurs qu'elle a choisis pour conduire la jeune femme, elle lui dit adieu et revient près de son petit-fils, heureuse quelques jours après, 30 août 1621, de voir ses espérances confirmées par une lettre de la mère de Marie. « Le voyage, « au lieu de l'incommoder, lui a porté de la santé; et aux trois journées « qu'elle a eu l'honneur de faire avec vous, elle dit que cela s'est bien re- « marqué. Elle se trouva un peu étonnée, à Amboise, de se trouver seule, « et m'a confessé qu'elle jeta des larmes. »

Henri n'avait pu accompagner sa femme : quelques jours avant son départ, il lui avait fallu prendre une direction tout opposée. Son rang et les intérêts de la famille, dont la mort prématurée de son père (2) l'a rendu chef dès l'âge de six ans, l'appelaient auprès du roi Louis XIII, et l'obligeaient à le suivre dans la guerre qu'il venait d'entreprendre contre les protestants et le duc de Rohan, leur chef militaire (3). Après avoir supporté

(1) « Vous avez très bien fait, ma chère Madame, de l'empêcher d'écrire, et « d'y avoir interposé votre autorité : car l'écriture est fort contraire à la santé, « quand on relève d'une maladie. » (Lettre de Madame de Bouillon à sa sœur, 19 juillet 1621.)

(2) Claude de la Trémoille, mort le 25 octobre 1604. Henri était né le 21 décembre 1598.

(3) Le maréchal, depuis connétable, de Lesdiguières avait écrit de Parthenay, le 21 mai 1621, à Madame de la Trémoille la mère : « Vous verrez la réponse

plus impatiemment l'absence de sa femme (1) que la nécessité de porter les armes contre ses coreligionnaires, le jeune duc parvient à obtenir son congé du roi. En toute hâte il monte à cheval, passe à Thouars, embrasse son fils, et, sans tenir compte de la saison, déjà avancée, ni de la grande distance, sans donner aucun repos aux gentilshommes de sa suite, il accourt à Sedan.

Dans la première des deux lettres olographes et inédites que nous allons publier, Madame de Bouillon dépeint à sa sœur, Charlotte-Brabantine, la grande et agréable surprise causée par l'arrivée inattendue de Henri de la Trémoille, le 22 octobre 1621, au milieu de la famille à laquelle il appartient à un double titre. Par la seconde, Elisabeth raconte l'arrivée de son petit-fils, le 12 mai de l'année suivante. La présence du cher enfant avait été pour la grand'mère et la tante de Thouars une consolation et un divertissement que les circonstances rendaient encore plus doux. « En ce temps fâ-« cheux, où l'on avoit bien plus de sujet de pleurer que de rire, elle avoit « un peu diminué leurs chagrins et les avoit réjouies » (2). Madame de la Trémoille la douairière et sa fille Charlotte se résignèrent néanmoins à se séparer du beau nourrisson dès que sa bonne santé et la belle saison permirent de lui faire affronter un voyage de seize jours.

II.

« Ma chère Madame, il ne se peut pas une plus grande et agréable surprise que celle que Monsieur votre fils nous a faite, car nous l'avons plus tôt vu dans la chambre que su qu'il fût arrivé, et je m'en vais vous en faire tout le discours.

« Vendredi, après le souper, le sieur de Chavagnac vient dire à mon Mon-

« qu'a faite le roi à celle que M. le duc, votre fils, lui a faite; laquelle Sa Majesté « n'a pas goûtée, car elle désire qu'il vienne, ce qu'il peut faire en toute sûreté... « Il me semble donc qu'il peut venir, ou il faut qu'il se déclare du tout, ce que « je ne lui voudrois conseiller : car se tenir entre deux, il y a du péril. »

Nous lisons aussi dans une lettre de Madame de Bouillon à sa sœur, 19 juillet 1621 : « J'ai dit à mon Monsieur (c'est-à-dire mon mari), que vous désiriez ses « avis; sur quoi il m'a répondu que ne lui disant pas particulièrement sur quoi, « qu'il ne peut que vous les dire généralement, et qu'il les restreint tous là « dedans : c'est qu'il faut chercher l'union, qu'il faut buter à la paix, demeurer « dans le service du roi et s'attacher au bien des Eglises; ne faire point marcher « son intérêt particulier devant celui du général. Voilà les bornes dans lesquelles « il demeure. Sa crainte, à cette heure, c'est que quand même les uns et les autres « désireroient la paix, que nous ne serons pas capables de la bien faire, vu les « divers sentimens qui nous feront bien du mal. »

(1) Le sceau privé dont ils se servaient tous deux représente deux autels antiques, dont les flammes se réunissent. La devise porte : SIC VNICA FLAMMA DVOBVS.

(2) « Puisque M. Brusse m'a assurée que vous aviez mes lettres agréables, je « ne manquerai à vous en écrire plus souvent. Celle-ci ne sera qu'un mot, car je « suis si triste du départ de votre cher enfant, que je ne sais ce que je dis. Il « partira dans deux heures, et celle-ci vous sera portée par le messager. » (Lettre de Mademoiselle de la Trémoille à son frère, 27 avril 1622.)

sieur qu'il y avoit un gentilhomme à la porte (1), qui demandoit qu'il lui fût ouvert; sur quoi il répondit : « C'est quelqu'un de privilégié? Faites « savoir qui c'est, et me le venez dire. » Quelque peu après, il vient, et dit que c'étoit un gentilhomme de Monsieur votre fils. Il commande que l'on lui ouvre. Nous commençons tous à deviner qui c'étoit, et le plus de voix fut donné au sieur Lesage. Notre fille, qui étoit toute triste ce jour-là, commença à dire : « Le cœur me bat, et je n'ai pas accoutumé cela les au- « tres fois. Je ne sais quelles nouvelles ce seront? » Un petit après, Chavagnac entre et lève la tapisserie bien haut; nous étions tous étonnés de ce grand respect : en même temps Monsieur votre fils entra. Ce fut de tels cris et exclamations, que je ne sais qui fut le premier à le nommer. Si on nous eût dit que nous n'étions pas bien aises, l'on nous eût fait grand tort, car nous en étions fous, interdits de joie; aussi n'attendions-nous nullement cet honneur si cher.

« Mon Monsieur étoit dans sa chaire (2), sans grande douleur, mais avec une main enflée démesurément de sa goutte, qui le prit dès le partement du sieur Douilyé, et en a été bien tourmenté. Il n'est pas bien guéri encore, mais il ne laissa d'aller hier au prêche. Le contentement de voir Monsieur votre fils lui a ôté du sentiment de ses douleurs, car il a été très grand, et à nous tous, et tel qu'il ne se peut exprimer, ma chère Madame; et de lui voir une si bonne santé, car je ne l'ai jamais veu mieux porter, Dieu merci; et cependant il y avoit de quoi être bien las et harassé, car il avoit eu une pluie continuelle ce jour-là, et estoit trempé jusque à la chemise. L'on eut grand'peine à le débotter, et moi j'eus grand plaisir de voir la bonne chère qu'il faisoit à notre fille, qui avoit une grande joie de sa venue. Elle perdit bien son humeur mélancolique; certes aussi toute la maison étoit bien en allégresse.

« Il n'arriva avec lui que le sieur de Lescure, qui paroissoit bien las quoique bon courrier. Pour le sieur Brusse, il arriva une heure après lui, si malade qu'il en a gardé le lit. Pour Monsieur de Nerlu, il n'est venu que le lendemain, étant demeuré à Paris pour voir Monsieur de Montbazon (3) de sa part, ce qu'il n'a pu, ayant trouvé qu'il étoit au bal, où il passa la nuit. Le sieur de Maseuil arriva avec le sieur Brusse, et Bresseville aussi, mais sa toilette étoit déjà mise. Mon fils (4) avoit pourvu à cela.

« J'aidai un peu à faire son lit, cependant qu'il mangea un morceau. L'on lui fit fort mauvaise chère pour cela, car il étoit huit heures du soir quand

(1) Sedan était une place aussi bien gardée que forte.

(2) C'est-à-dire son fauteuil.

(3) Louis VII de Rohan-Guémené, duc de Montbason.

(4) Frédéric-Maurice de la Tour.

il arriva; et l'on ne le voulut point faire attendre, car il avoit besoin d'un bon lit plus que de toute autre chose. Je croyois qu'il seroit encore à dix heures au lit, le lendemain, et dès huit heures il fut en mon cabinet, se portant le mieux du monde. Je l'ai trouvé engraissé, et mon Monsieur dit qu'il ne l'a jamais vu si beau qu'il est; aussi paroît-il gai et fait bonne chère à tout le monde (1).

« Plût à Dieu, mon cœur, que nous eussions l'honneur de vous voir avec lui, qui nous dit des nouvelles du cher enfant de si bonne grâce, que mon Monsieur l'en admiroit. Il nous a bien assurés aussi de votre bonne santé, dont je loue Dieu et le supplie de vous la continuer. Il nous a dit vous avoir laissée en grande espérance de la paix, et nous y a trouvés aussi; mais il nous en a ôtés, disant avoir trouvé un courrier qui portoit les nouvelles à Monsieur de Montbazon que le traité étoit tout rompu (2). Nous ne sommes donc point à la fin de nos maux, si Dieu n'a pitié de nous. Depuis ma lettre commencée, ma chère Madame, j'ai su que l'on a mandé que le traité de Monsieur de Rohan étoit renoué. Dieu veuille qu'il produise quelque chose de bon.

« Je pensois donner cette lettre au coche, mais Monsieur votre fils m'a dit qu'il vous vouloit dépêcher le sieur Brusse, qui ira plus promptement, bien que je croie qu'il ne pourra faire grand'diligence, s'étant trouvé si mal. Par lui vous pourrez savoir si particulièrement de nos nouvelles, que [ce] seroit faire tort à sa suffisance que de vous en vouloir dire; je m'y remettrai donc, mon cœur, et vous ramentevrai (3) seulement de lui demander ce que Monsieur votre fils a dit sur le sujet de la logique, que notre fille dit vouloir apprendre; et vous assurerai que je ne l'ai jamais vue de si bonne et agréable humeur, et que mon Monsieur fait cette remarque aussi avec grand contentement.

(1) Nous avons aussi retrouvé les lettres dans lesquelles Henri de la Trémoille et sa femme parlent de cette arrivée inattendue :

I. « Je surpris ici tout le monde, et n'y fus connu que dans la chambre de M. de « Bouillon, qui m'a témoigné un grand contentement de me voir, et une fran- « chise extraordinaire à me dire tout ce qu'il avoit sur le cœur et qu'il prévoyoit « du public et particulier... Les gouttes de M. de Bouillon lui continuent, et sont « certes grandement à plaindre qu'un tel esprit n'ait un corps plus sain. »

II. « Le sieur de Maseuil vous va retrouver pour vous assurer de l'heureux « voyage de Monsieur votre fils, l'arrivée duquel nous surprit tellement, qu'il ne « se peut davantage. Il arriva assez tard, et les portes même étoient fermées. On « demanda de les faire ouvrir au nom d'un de ses gentilshommes, de sorte que « je ne m'attendois à autre contentement que d'apprendre de vos nouvelles et « des siennes : vous pouvez juger, Madame, combien j'en reçus de me voir ainsi « trompée. Celui que Monsieur mon père en eut, l'aida à se reguérir de ses « gouttes. »

(2) Celui que l'on avait espéré des conférences tenues le 12 octobre, près de Montauban, entre les ducs de Rohan et de Luynes. — Voyez Bazin, *Hist. de Louis XIII.*

(3) Rappellerai; de l'ancien verbe *ramentevoir.*

« Nous continuons à désirer de voir notre petit-fils, si vous jugez que sa santé lui puisse permettre : car sa mère, qui se voit en état de ne pouvoir bouger d'ici, l'y souhaite passionnément. Nous vous avons mandé par le sieur Douilyé, selon que vous nous l'avez ordonné, ce que nous jugions à observer pour son voyage, que je prie Dieu de bénir, s'il le fait. Notre fille est un peu dégoûtée, mais Monsieur votre fils l'a bien trouvée en meilleur état qu'il ne pensoit.

« J'ai écrit ce matin à Monsieur votre jeune fils (1), et lui ai dit un mot du jeu, croyant faire chose qui vous seroit agréable ; et cela, de la part de Monsieur mon mari aussi bien que de moi, qui me trouvai hier un petit mal de rhume, mais ce n'est rien aujourd'hui. Nous ne croyons point ce qui s'est dit du comte de Mansfeld (2), car de Liége, d'où on l'avoit mandé, l'on commence à s'en dédire, Dieu merci. Pour la santé de mon Monsieur, elle est assez bonne le jour, mais les nuits sont fort fâcheuses. Il nous fallut encore bien chanter hier soir : nous marions Ochemoy (3) dimanche prochain. En peu de temps nous aurons bien fait des noces sans festin ; aussi sommes-nous en un temps plus propre à pleurer qu'à rire.

« Que je me souhaite souvent auprès de vous, ma chère Madame, pour soulager l'ennui de mon esprit abattu, en versant dans votre sein mes appréhensions et mes craintes. Certes, si vous pouviez être sautée ici quand nous le désirons, ce seroit bien souvent. Je m'assure que notre fille vous confirme la même chose ; et le sieur Brusse, comme témoin, vous en peut aussi assurer, car il en a ouï faire le souhait de grand courage à mon Monsieur. Pour moi, ma chère Madame, je n'ai jamais rien désiré avec plus de passion, je vous le jure, et que vous pouvez tout sur moi, qui suis votre très humble et fidèle servante et obéissante sœur. Mon cœur, Madame, c'est, *** (4)

« A Sedan, ce 27e octobre 1621. »

III.

« Ma chère Madame, le saint nom de Dieu soit béni, qui m'a fait la grâce d'embrasser notre cher petit-fils, et de l'avoir conduit heureusement et avec plus de santé que je ne l'eusse osé espérer. Ce fut jeudi, sur les trois heures après dîner, que nous eûmes le contentement de le tenir entre nos bras, qui étoit le seizième jour qu'il vous avoit quittée. Mon cœur, me semble que

(1) Frédéric de la Trémoille. Il était alors en Allemagne.

(2) Commandant des troupes de Frédéric V, électeur palatin (proclamé roi de Bohême), et des protestants d'Allemagne contre l'empereur.

(3) L'une des demoiselles de Madame de Bouillon.

(4) Pour la signature, voir à la fin de cette Notice.

vous croyiez qu'il en mettroit deux davantage en son voyage, où Dieu l'a gardé de tout accident, ayant toujours eu beau temps si ce n'est le jour qu'il arriva ici, qu'il étoit fort mauvais et de pluie et de vent, qui m'empêcha d'aller au-devant de lui, plutôt de peur de lui donner de l'incommodité que d'en recevoir, je vous assure.

« Notre fille partit dès sept heures du matin pour y aller, mais elle ne le trouva pas en bonne humeur, et lui vit des tranchées qui la mirent en peine. Il n'en avoit point eu que ce jour-là, et n'en a point eu depuis, Dieu merci, quoique sa nourrice ait quelque chose. L'on me dit qu'elle n'avoit point presque de lait en arrivant, et que cela dureroit sept ou huit jours, mais je vous assure que hier au soir, à huit heures, elle en avoit très bien, et les tétins bien durs. L'on m'apporta de son lait à neuf heures, que je trouvai beau et bon : mais pour vous rendre meilleur compte de cela, chère Madame, il faut quelques jours. Il est bien certain que le jour qu'il arriva elle n'en avoit guère, et l'on l'endormit, sans lui donner à téter, sur les bras, en chantant. L'on lui fit une orge, qu'il prit à minuit, mais hier au soir on ne lui en fit point. J'ai su qu'il a bien dormi la nuit passée, comme il fit aussi l'autre, Dieu merci.

« Puisqu'il est donc fort gaillard, ma chère Madame, je m'en vais vous dire la peur qu'il nous donna à son arrivée. Nous l'attendions, Monsieur son grand-papa, Monsieur son papa et moi, et force bonne compagnie, sur le bas du degré. La Sortay (1) le tenoit au milieu du carosse, appuyée contre la portière. Je ne fis qu'entrevoir ce bel enfant, blanc comme neige, et soudain je la vis renverser par terre, tenant cet enfant entre ses bras. J'eus une grande émotion, mais soudain je vis qu'il ne disoit mot, et ne se mit à pleurer que comme il vit tant de gens crier; mais soudain il s'appaisa et embrassa Monsieur son grand-papa. La Sortay fut si surprise et étonnée, qu'elle cria : « Je suis morte ! » Cependant elle se releva fort soudain, tenant toujours l'enfant, et n'a point eu de mal, Dieu merci ; mais l'accident étoit bien grand. L'on le prend tous à bon présage, et même Monsieur Du Moulin (2). Mais je ne vous dis pas, mon cœur, que ce qui fit tomber la Sortay, ce fut que l'on vint ouvrir la portière contre quoi elle s'appuyoit sans qu'elle en sût rien. Certes cela m'émut bien, mais Dieu soit loué qui a tout conduit si heureusement qu'il n'y a eu aucun mal.

« Je fais tout ce que je puis pour apprivoiser le cher enfant, qui n'a fait bien bonne chère qu'à son papa et à son grand-papa aussi, mais bien plus

(1) Nourrice de l'enfant.

(2) C'est le célèbre ministre Pierre Du Moulin.
Henri-Charles de la Trémoille, prince de Tarente, placé et élevé chez les jésuites après l'abjuration de son père (au camp devant la Rochelle, entre les mains du cardinal Richelieu), rentra ensuite dans l'Eglise protestante, puis abjura en 1671, avec tous ses enfans, excepté sa fille aînée, mariée au duc d'Oldenbourg.

au premier, qui aussi étoit brave (1), et on remarque qu'il aime cela. Je l'ai trouvé tout tel que je me le représentois, hormis plus blanc. Je trouve qu'il a de l'air de Monsieur son père, mais pas les traits du visage si beaux. Je trouve qu'il a aussi quelque chose de Monsieur votre jeune fils. Pour les mains, il les a en perfection, et endure le mieux du monde ses gants. Il en est fort honnête aussi, car il les baise à tout ce qu'il prend ; mais il est bien volontaire, et, à la moindre chose que l'on lui résiste, il crie. Il n'y a personne qu'il craigne aussi, et n'y avoit que vous, mon cœur, qui en avez eu des soins admirables ; on trouvera bien à dire aux miens auprès des vôtres. Mais il faut que je vous die le scandale qu'il vous donne : c'est que l'on lui dit qu'il danse comme vous faisiez, et soudain ses petits bras vont. Il est gai pourvu que l'on le veille, mais autrement il rêve fort. Il a trouvé ici des tantes qui lui font beau bruit. Elisabeth l'a déjà si bien su gagner, qu'il a bien voulu aller à elle. Il a été aussi un petit à sa mère ; pour moi, je n'ai pas encore gagné ses bonnes grâces jusque-là. J'ai vu panser son cautère deux fois sans qu'il ait dit mot, mais l'on bat fort les tapisseries : il s'est trouvé en fort bon état, et qui jette bien (2).

« Ma chère Madame, je vous fais un vrai coq-à-l'âne, tant je vous écris à la hâte, Monsieur votre fils m'ayant envoyé dire qu'il vous alloit écrire, et que l'on partiroit dans une heure. Ç'a été par Mademoiselle Dully (3), qui dit que le cher enfant est plus gai qu'il n'étoit encore hier : c'est qu'il se délasse. Je tiens bien que sa lassitude est cause de quoi je l'ai vu se fâcher si promptement dès que l'on ne fait pas ce qu'il veut. Je ne vous ai pas dit encore qu'il mange bien sa panade, et que l'on croit qu'il lui perce encore des dents, pource qu'il a la bouche chaude. Il en a quatre que j'ai vues.

« Voilà tout ce que je vous en dirai, mon cœur, vous demandant pardon du désordre en quoi je le vous dis ; mais j'ai pris un bouillon, et la tête commence à me faire un petit mal ; il faut que je me promène.

« Si faut-il que je vous die que Monsieur de Berlise a été ici, qui a porté des lettres du roi à mon Monsieur et à Monsieur votre fils, qui ne manquera pas, je crois, de vous en envoyer copies. Je n'ai rien vu, car le jour que ledit sieur de Berlise les vit, j'avois pris de ma casse. C'est sur le sujet de Taillebourg (4), sur lequel je vous fis une grande lettre lundi, par le coche, pour

(1) C'est-à-dire vêtu avec élégance.

(2) Dès le 8 novembre 1621, la grand'mère de Sedan écrivait à celle de Thouars : « Bien que j'abhorre fort le remède des cautères, si est-ce que, si les défluctions « lui continuent, je crois que vous vous devez résoudre à lui en donner un, car « on tient que cela est fort sain. J'ai toujours empêché que mon fils n'en ait eu, « mais aussi lui ai-je vu bien du mal que peut-être il n'eût pas eu. » Sa mère ne l'approuvait qu'à un grand besoin. L'Hippocrate du Bas-Poitou triompha dès lors, et le pauvre enfant fut soumis à ses prescriptions.

(3) Demoiselle d'honneur de Madame de la Trémoille la jeune.

(4) L'une des places les plus importantes de la Saintonge, qui appartenait à la famille de la Trémoille. Louis XIII voulait qu'on la remît entre ses mains.

vous en dire mon déplaisir, et combien je plains vos peines, et comme il nous tarde de savoir quel succès aura eu votre pénible voyage (1). Dieu vous le donne tel que nous le désirons, mon cœur. Les nouvelles que je vous ai mandées d'Allemagne par ma dernière, du 9e de ce mois, sont vraies. Le roi de Bohême a eu cette grande victoire (2) à son arrivée. Dieu en soit loué. Mon Monsieur est en carosse qui se promène. Le temps s'est remis au beau; il fit hier encore laid.

« Adieu, mon cher cœur; rien n'est à ma pensée comme vous, qui pouvez tout sur moi, qui suis votre servante très humble et obéissante sœur toute à vous, c'est ⁂

« A Sedan, ce 14e mai, samedi, à neuf heures du matin.

« Pour vous parler de tout, il faut vous dire que les deux oncles furent au-devant de notre cher enfant, et que l'on a tiré deux couleuvrines. »

IV.

Elisabeth de Nassau était, comme nous l'avons déjà dit, femme de Henri de la Tour, duc de Bouillon et maréchal de France. Célèbre par les intrigues dans lesquelles les Mémoires du temps, et les siens en première ligne, lui font jouer un rôle actif, le duc de Bouillon mériterait aussi le titre de brave et habile capitaine; mais son illustration militaire, presque surpassée par ses fautes politiques, a été éclipsée d'ailleurs par celle de son plus jeune fils, alors enfant et dans lequel, malgré sa résignation à prendre, par précaution, les remèdes dont les médecins étaient si prodigues, on ne pouvait pas encore deviner le grand Turenne. L'aîné de leurs fils, Frédéric-Maurice, est surtout connu par sa participation au complot formé en 1641 contre le cardinal de Richelieu. Il ne se racheta de la mort qu'en livrant au roi sa ville de Sedan. Outre Marie, duchesse de la Trémoille, et l'aînée de leurs enfants, M. et Mme de Bouillon avaient encore quatre filles : Julienne, Elisabeth, Henriette et Charlotte. Les trois premières furent mariées à François de la Rochefoucault, comte de Roucy; Guy de Durfort, marquis de Duras, et Amaury de Goyon, marquis de la Houssaye.

Traversée par de nombreuses expéditions militaires, ambassades et résidences à la cour, puis par une longue et menaçante disgrâce (3), l'union d'Elisabeth de Nassau avec Henri de la Tour forme le contraste le plus complet avec les mœurs d'une époque dont Tallemant des Réaux est le peintre souvent trop véridique. Madame de Bouillon, qui est à peine nom-

(1) Probablement à la cour.

(2) C'était une fausse nouvelle, où il s'agit de quelque petit avantage singulièrement exagéré.

(3) Lorsqu'il fut inculpé dans la conspiration du maréchal de Biron.

mée par Baluze dans l'*Histoire de la maison d'Auvergne*, était toute petite mais jolie, non moins courageuse que bonne et spirituelle, timide et modeste par-dessus tout. Aux compliments que lui adressait Charlotte-Brabantine, elle répondait, le 10 septembre 1607 : « Ne me parlez plus, je « vous supplie, de mon bon esprit, car vous m'attérez. Je ne suis propre « qu'à bercer un enfant et à faire la folle mère, encore que je n'en aie pas « le sujet que vous avez. » Les qualités d'Elisabeth de Nassau brillent de l'éclat le plus pur et le plus vrai dans sa correspondance avec Madame de la Trémoille. A défaut d'autres témoignages, ses lettres suffiraient aussi à faire connaître, comme les siens propres, le caractère, l'esprit et la vie intérieure de sa chère Brabantine.

Le 1er septembre 1595, quelques mois après son mariage et son installation à Sedan, elle lui écrit : « Mon cœur, réjouis-toi : je suis bien aimée de « tout le peuple de cette ville! Veux-tu savoir à quoi je le connois? C'est « qu'ils confessent, non pas à moi, mais à ceux qu'ils savent bien qui me le « diront, qu'au commencement que je vins ils ne m'aimoient point. L'on « leur avoit fait des plus beaux contes de moi qu'il est possible; mais la « façon de quoi je me gouverne avec eux leur a ôté ces opinions. Encore « faut-il que je vous dise comme l'on m'avoit dépeinte. J'étois du tout courtisane, et avec cela bien mauvaise, qui ne faisois cas de personne, que « l'on ne verroit jamais au prêche, qu'il me falloit six heures pour m'habiller; mille autres fadaises qui empliroient trop de papier. Ils me trouvent tout autre, et plus trop négligente que trop mondaine. Non, ma sœur, « si Monsieur mon mari étoit souvent ici, je serois heureuse selon mon « souhait. »

Après la naissance de son premier enfant, Madame de Bouillon déplorait encore davantage l'absence de son mari, que Henri IV avait envoyé en Angleterre et en Hollande. « Ah! chère sœur, que vous me le deviez désirer « au même temps qu'il arriva à la Haye! Certes, j'ai fait des couches aussi « tristes qu'il s'en fit jamais, éloignée de tout ce que j'aimais le mieux au « monde. Bon Dieu, que cela est cruel! Vous m'avez plainte, je m'en assure; « aussi je méritois que l'on eût de la compassion de moi. Certes, mes regrets sont encore tant en ma mémoire, qu'il a fallu que je vous en ennuie; « mais il faut y mettre fin, pour vous assurer que je suis extrêmement aise « de la façon que vous vivez avec ce cher mari. Vous lui avez bien fait plaisir, car il désiroit bien cette liberté, comme celui qui vous aime autant « qu'une propre sœur. Vous n'en doutez, je m'en assure. Puisqu'il vous a « fort parlé de moi, et comme nous vivons, je crois que vous direz avec « moi que je suis l'heureuse des heureuses. Je vous souhaite la possession « du même bonheur, quand vous changerez votre condition. »

Le duc de Bouillon écrivait lui-même à sa belle-sœur, en protestant contre

l'assurance que le malheur d'une de ses amies lui donnait aux rigueurs du mariage : « Je voudrois, outre mon désir, que quelque digne sujet vous « conviât d'être Françoise..., cuidant que nulle autre terre ne soit indigne « de vous avoir. » Ce double souhait fut réalisé le 11 mars 1598, lorsque la belle Brabant, comme l'appelaient ses frères Maurice (1) et Henri de Nassau, épousa le chef d'une des meilleures maisons de France, et en extraction et en biens, Claude de la Trémoille, duc de Thouars. « Mais, belle « sœur, lisons-nous encore dans une lettre de Madame de Bouillon (20 « mars 1599), que vous gardez longtemps votre cher Monsieur près de « vous! Certes, vous êtes bien née sous une plus heureuse planète que « moi. J'en murmure. Pourquoi n'avons-nous pas fait rencontre aussi également de ce bien, comme de celui d'être contentes tout ce qui se peut l'être? « Vous ne me plaindrez pas que vous n'ayez expérimenté combien l'absence « de ce que l'on aime est ennuyeuse, et de longue durée comme celle que « je ressens. »

Les sentiments d'Elisabeth survécurent à celui qui les avait fait naître, et pour lequel ils avaient été toujours aussi fidèles que dévoués; témoin cet autre extrait d'une lettre qu'elle écrivit à Madame de la Trémoille, le 25 mars 1624 : « Ma chère Madame, tous les jours de ma vie me doivent être « douloureux, mais celui-ci particulièrement, puisqu'il y a aujourd'hui un « an que je fis ma grande perte. Je serois donc bien plus propre à la pleu- « rer qu'à vous entretenir, mon cœur, s'il falloit vous faire un discours « bien suivi; mais je sais que tout vous est bon de votre pauvre sœur, qui « a le cœur bien outré et plein d'amertume. Elle s'en soulagera un petit en « le vous disant avec larmes, puisque vous êtes aimée d'elle comme un « second soi-même, et qu'elle reçoit de vous tous les offices qu'elle en peut « attendre en cette qualité. Toutes vos lettres me font voir, ma chère « Madame, que vous ne vous lassez point de prendre de la peine pour moi, « qui vous en suis si obligée ; aussi que je n'ai point de remercîment assez « digne pour vous en témoigner mon ressentiment, et même à cette heure « que mes soupirs m'interrompent si fort que je ne suis plus à moi, me « donnant toute à la mémoire de ma perte irréparable. »

Quand Charlotte-Brabantine lut cette triste et touchante missive, elle-

(1) *A Mademoiselle Brabantine de Nassau.*

« Ma sœur, je vois que depuis que je vous ai laissée, notre *Trink*, *Trink*, s'est « changé en hyménée. Il me semble que c'est un hyménée qui est *Grabat*, et que « vous ne devez refuser en aucune façon. Je vous le conseille comme celui qui vous « aime plus que personne de ce monde, — encore que je sache bien que cela vous « ravira de ce pays, ce qui me sera un très grand regret. J'écris à Monsieur et à « Madame de Bouillon que, pour moi, je le trouve très bon, mais que Madame « (Louise de Coligny, princesse douairière d'Orange) leur mandera plus particu- « lièrement votre volonté. Adieu, ma belle Brabant ; je suis votre bien humble « frère à vous faire service. *MAURICE DE NASSAU.* »

même était veuve, et depuis près de vingt ans. Son bonheur, auquel Elisabeth portait envie en termes si doucement affectueux, n'avait guère duré que six années : le brave, spirituel et toujours amoureux Claude de la Trémoille (1) était mort dès le 25 octobre 1604.

« J'ai eu, écrivait trois jours plus tard Du Plessis-Mornay (2) à l'électeur « palatin, beau-frère de la duchesse de Thouars, l'honneur et le crève-cœur, « tout ensemble, d'avoir, à sa prière et de Madame sa femme, assisté à ses « derniers jours et reçu ses dernières paroles. Cette pauvre dame, abattue « des douleurs et appréhensions précédentes, a pensé succomber sous ce « coup, et à toute heure nous en donne des alarmes; tâche néanmoins de « se résoudre en la Parole de Dieu, qui seule peut sur de telles afflictions, « duquel nous espérons que l'assistance la soutiendra, pour la conserva- « tion de cette maison et de Messieurs ses enfans. »

Ils étaient alors au nombre de quatre : Henri, le gendre de Madame de Bouillon, qui plongea sa famille dans l'affliction en abjurant le protestantisme, 18 juillet 1628; Frédéric, dont sa tante gourmanda souvent l'inconduite, et qui termina dans un duel, à Venise, sa vie aventureuse et déréglée; Elisabeth, qui mourut peu de temps après son père, et l'héroïque Charlotte (3), mariée au loyal John Stanley comte de Derby, souverain de l'île de Man. Walter Scott l'a mise en scène dans son roman de *Peveril du Pic*, mais non sans commettre de graves erreurs : par exemple, d'une protestante zélée il fait une ardente catholique.

La duchesse de Bouillon mourut le 3 septembre 1642; sa sœur Brabantine lui avait été enlevée vers le milieu de l'année 1631. On peut appliquer à la duchesse de la Trémoille ce que l'historien Clarendon disait plus tard de sa fille, la comtesse de Derby : « Sa vertu, sa piété ont été les plus exemplaires de son temps. » Pour en donner la preuve, il suffira de citer deux passages des lettres que lui écrivait une catholique fervente, Anne Le Veneur, comtesse de Fiesque. En 1623 : « Vous avez une vertu si émi- « nente et une probité si entière, que je me promets que la divine Majesté « ne laissera point tant de rares qualités sans le don de la foi. » Et le 14 octobre 1627 : « Vous savez que je vous honore et vous estime, hors la

(1) Retenu à la cour, il écrivait notamment à sa femme : « J'ai une extrême en- « vie de vous voir... Croyez, ma chère Madame, que mon inclination est de vous « aimer passionnément. N'en faites jamais doute, et croyez que j'ai de l'amour « pour vous autant qu'il s'en peut avoir... Je n'ai nul plus grand contentement, « absent de vous, qu'en pensant à vous. Adieu, mon cœur, je vous baise mille « et mille fois. Je désire plutôt la mort que la diminution de l'amitié que je « m'assure que me portez. »

(2) Voyez *Mémoires et correspondance*, vol. X, p. 13.

(3) A woman of very high and princely extraction, being the daughter of the duke de Tremouille, in France, and of the most exemplary virtue and piety of her time. (*History of the Rebellion of England.*)

« religion, autant que personne du monde, et jusques à vous tenir pour « sainte sans ce manquement. Je prie Dieu qu'il le vous ôte de tout mon « cœur, ma très chère dame; et si ma vie lui peut être un sacrifice « agréable pour émouvoir sa bonté à vous donner les lumières néces- « saires pour connoître la vérité, je la lui offre de toutes les affections de « mon âme. »

Mesdames de Bouillon et de la Trémoille étaient filles du libérateur des Provinces-Unies, Guillaume de Nassau, prince d'Orange, surnommé le Taciturne, et de Charlotte de Bourbon-Montpensier. Jolie, spirituelle et inclinant déjà vers la réforme religieuse, dont son père était un des ennemis les plus acharnés, Mademoiselle de Bourbon, malgré les prières de sa mère mourante, Jaqueline de Longwy, avait été renfermée dans l'abbaye de Jouarre (1), et contrainte d'y prononcer des vœux avant l'âge prescrit par les canons. On lui conféra même la dignité abbatiale, mais sans pouvoir détruire l'horreur que lui inspirait le cloître. Après s'y être soustraite par la fuite, elle se réfugia à la cour de son parent l'électeur palatin, Frédéric III; et avec l'assentiment de son père, dotée même par lui (2), elle épousa, en 1575, le prince d'Orange, alors veuf de sa seconde femme. Charlotte de Bourbon mourut le 5 mai 1582, des suites de la frayeur que lui avait causée l'attentat de Jaureguy contre la vie du prince d'Orange. Elle lui laissait six filles, qui, selon le témoignage de De Thou, ont toutes été illustres par leur vertu. Elisabeth était la seconde, et Charlotte-Brabantine la quatrième. Les orphelines trouvèrent une seconde mère dans Louise de Coligny, fille de l'illustre amiral, femme du jeune Téligny, qui furent, à Paris, les premières victimes du massacre du 24 août 1572. Guillaume de Nassau l'avait prise pour femme depuis un an à peine, lorsqu'il mourut entre ses bras, le 10 juillet 1584, assassiné par Balthazar Gérard.

V.

Mais sans nous arrêter sur le spectacle du souverain le plus puissant de l'Europe catholique, de Philippe II, roi d'Espagne, cherchant, fanatisant, payant et glorifiant des meurtriers pour tuer celui qu'il n'avait pu gagner par ses promesses ni vaincre par ses armes, revenons aux lettres d'Elisabeth de Nassau à Charlotte-Brabantine, sa sœur.

Leur principal intérêt consiste dans les détails de la vie de famille, dont elles racontent naïvement divers épisodes. Elles ne sont pas non plus dépourvues d'une certaine importance historique : elles se rapportent à des

(1) Ordre de Saint-Benoît, diocèse de Meaux.

(2) Voy. de Thou, *Hist. universelle*, et les *Mémoires d'Aubery du Maurier*.

personnages qui ont joué en France un rôle notable, à la fin du XVIe et au commencement du XVIIe siècle, et aux troubles qui agitaient alors notre pays; elles parlent aussi de la guerre soutenue contre l'empereur d'Allemagne par le jeune électeur palatin (1), gendre du roi d'Angleterre et neveu des deux duchesses, pour l'établissement de son éphémère royauté de Bohême. Ces lettres font surtout aimer les modestes et solides vertus qui, chez les deux sœurs, étaient le fruit d'une éducation pure et éclairée, d'une piété sincère, et de la vie de famille qu'elles ne voulurent jamais abandonner pour suivre la cour et adopter ses errements.

Leur attrait le plus vif, comme nous venons de le dire, résulte de la vérité charmante et de l'esprit aimable avec lesquels la duchesse de Bouillon raconte l'arrivée de son gendre et de son petit-fils.

D'un côté ce sont les cris de joie de la jeune femme, de ses parents, de ses frères et sœurs, en voyant entrer, sous la tapisserie qu'ils sont étonnés de voir lever bien haut, et avec tant de respect, au lieu d'un simple gentilhomme, le duc de la Trémoille lui-même; puis la peine qu'on a à le débotter, et le mauvais souper qu'on lui sert, au grand regret de sa belle-mère; mais pour se consoler de ce contre-temps, la bonne duchesse aide à faire le lit dont le voyageur a plus besoin que de toute autre chose.

L'autre tableau nous montre le bel enfant, blanc comme neige, arrivant au bruit des couleuvrines. Du haut de l'escalier chacun se précipite à sa rencontre. Tout à coup l'ouverture maladroite d'une portière fait tomber de l'intérieur du carrosse et la nourrice et le nourrisson : chute inoffensive, heureusement, et dont le seul résultat, joint aux fatigues du voyage, est de rendre le petit-fils un peu maussade et sauvage, même pour la grand'mère, qui lui prodigue soins et caresses, et deux jours après pleure de joie d'avoir pu enfin l'apprivoiser (2). Et comme les détails de ces deux tableaux sont dessinés avec une verve pleine d'abandon et de grâce! comme chacun des acteurs y est représenté avec le caractère et la physionomie qui lui sont propres!

On croit généralement que l'éducation des femmes a été très négligée, et même leur instruction à peu près nulle jusqu'au règne de Louis XIV. Sou-

(1) Frédéric V. — On l'appela *le Roi de Neige*, parce que sa royauté ne dura qu'un an : 25 octobre 1619 — 8 novembre 1620.

(2) « Il va déjà librement à sa mère; il est venu aussi une fois à moi, qui en « étois si aise, que je m'en vantois à tout le monde; il reconnoît aussi toutes « ses tantes, et veut bien aller à elles. Il commence à donner la main quand je « lui dis, et fit hier fort bonne chère à force honnêtes bourgeoises qui le vinrent « voir, et meilleure qu'il n'avoit fait aux demoiselles, car il baisa sa main et la « donna à toutes, et voulut bien que je lui ôtasse un de ses gants et la leur « donna à baiser, de façon qu'elles s'en allèrent fort satisfaites de lui, et disant « que les enfans des grands étoient bien plus honnêtes que les leurs. Je ne le « vois plus grondeur, Dieu merci, ni si volontaire. Il l'est encore assez toutefois, « mais la crainte diminuera cela. » (*Lettre du* 16 *mai* 1622.)

vent aussi on a imprimé qu'avant Madame de Sévigné, aucune dame en France n'a su écrire une lettre avec le naturel, l'élégance et la liberté d'esprit qui constituent le style épistolaire. Ces qualités n'existent-elles pas chez Elisabeth de Nassau, la filleule de l'illustre reine d'Angleterre, la cousine de Henri IV, la fille de Guillaume le Taciturne, la mère du grand Turenne? Et cependant elle avait été élevée hors de France, dans un pays en proie à une guerre acharnée, et au milieu des circonstances les plus cruelles qui puissent frapper une famille.

Nous avons sous les yeux un assez grand nombre de lettres de Madame de Bouillon, toutes inédites, et entre lesquelles ont été prises, presque au hasard, celles imprimées plus haut soit en entier, soit par extraits. Leur orthographe est si irrégulière et si défectueuse, que sa reproduction eût été fatigante pour le lecteur; nous avons préféré suivre l'exemple donné par les éditeurs les plus compétents, dans la publication des ouvrages et des écrits remontant au XVII[e] siècle. Du reste, pour montrer comment la duchesse de Bouillon écrivait le français, nous imprimons textuellement, mais avec des accents et une ponctuation qui manquent aux autographes, quelques passages d'autres lettres écrites aussi à Madame de la Trémoille.

La première remonte à l'année 1602 ou à 1603 :

1. « Je n'ay à vous entretenir que de mon petit ménage, qüy ce porte « bien. Je me repen de vous avoir mandé que ma petite estoit belle; depuis « ce fret (1), je la trouve sy laide. Vous avés abillyé la vostre, à ce que m'a « dit le dernier laquais que j'ay veu. Je souhaitte bien, pour vostre contan- « tement, que mes petites nièces soyent aussy belle que mon cher neveu « est beau. Je ne me puis souler de regarder son pourtrait. Mon Dieu, que « vous le devés aymer! Je ne vous dis pas tout cecy sans m'en désirer un « pareil » (2).

Dans la seconde lettre, 7 juin 1610, il est question du voyage de la duchesse de la Trémoille à la cour, après la mort de Henri IV, et de la toilette de deuil de Mesdames de Bouillon :

(1) Froid.

(2) C'est au sujet de la naissance de ce fils, Henri de la Trémoille, que la princesse douairière d'Orange, Louise de Coligny, écrivait, le 31 décembre 1598, à Madame de la Trémoille :

« Ma fille, un fils! J'en pleure de joie. Enfin, je n'ai point de paroles pour « vous représenter mon contentement, car il est par-dessus toutes paroles et tous « discours. Vraiment vous avez bien de l'avantage sur toutes vos sœurs, d'avoir « si bien commencé, et si promptement... Je meurs d'envie de voir ce petit-fils, « et comment vos petites mains le manient. Croyez que votre petit frère (Henri « de Nassau) est bien glorieux d'avoir ce petit neveu, et Monsieur de Bouillon « bien en colère de ce que votre sœur ne lui en fait. »

2. « Mais il vous faut parler du monde que vous avés veu. Je me resjouis « fort de ceste bonne chère de la roine : je ne doute point que sy elle savoit « bien vos inclinations et les mienes, come aussy nos humeurs, qu'elle nous « aymeroit encore bien plus qu'elle ne fait; je veux espérer qu'elles luy « seront un jour mieux congnues. Je m'estonne que vous ayés trouvé les « princesses et les dames en leur gaîté accoutumée, et qu'elles ont déjà « quité les petis rabas et pris les cheveux frisés; je ne suis pas preste de « faire cela. Mon cœur, j'ay eu mon dœuil et celuy de ma fille, de quoy je « puis bien vous en rendre grâce, car sans vous cela ne seroit point... Je « vous laisseray le soing du surplus, puisque vous avés commensé; mais je « vous diray que la Bisette (1) nous a envoyé des choses que l'on ne croi« roit pas venir d'elle, come la coifure de ma fille, quy est un gros bort de « soye fait bien à la hâte. Mon grand voile aussy a une des ailles couverte « d'une fasson et l'autre d'une autre; pour ma coifure, elle est proprement « faite, mais aussy c'est tout. Je vous suplye, commandés que l'on luy re« proche, afin qu'elle fasse mieux une autre fois. »

Enfin, le 27 décembre 1617, revenant de Thouars à Sedan, Madame de Bouillon écrit de Paris à sa sœur, pour lui rendre compte de la visite qu'elle vient de faire à la reine mère, Marie de Médicis, et du résultat de ses démarches afin d'obtenir le tabouret pour sa fille aînée, depuis femme de Henri de la Trémoille :

« Le lendemain de mon arrivée, je ne vis point la Roine, Madame la « connestable (2) m'ayant mandé que l'on ne la voioit point, et cependant il « fut trouvé que sy. Je luy fis dire un mot de ma fille; elle en parla à la « Roine, qui dit que cela dépendoit du Roy, ce qui me fit résoudre de l'en« voyer auprès de Mesdames (3) comme j'irois au cabinet de la Roine, que « je trouvé bien plain de princesses et de dames. Dès ma première révérance, « la Roine se leva, qui estoit plus d'honeur que je ne m'atendois recevoir; « mais je n'us point celuy de luy ouïr dire un mot, lorsque je l'assuré que « j'estois sa très humble servante. Soudin l'on me porta un siége auprès de « Madame la princesse de Conty, quy me fit bien la bonne chère que vous « m'aviés dite, comme aussy Madame sa mère (4). Personne ne me tesmoigna « froideur, quy me fut un moyen d'assurer ma timidité, etc., etc. »

(1) Probablement l'une des *modistes* de Paris les plus renommées alors.

(2) Madame de Montmorency.

(3) Les deux sœurs de Louis XIII. Plus loin, Madame de Bouillon dit, en parlant de ces princesses : « Je les ai trouvées embellies toutes deux, et fort hon« nêtes. »

(4) La duchesse de Guise.

Ajoutons, pour terminer, que l'écriture d'Elisabeth de Nassau est bonne et hardie, sans ratures ni corrections, même lorsqu'elle tenait la plume entre un bouillon et une dose de casse.

Ses missives portent pour adresse : A MADAME MA SOEUR MADAME LA DUCHESSE DE LA TRÉMOILLE. Au lieu de signature, elles offrent un chiffre ressemblant à deux lambdas grecs ou à deux Y croisés, qu'accompagnent des S barrés. En général, la soie plate qui servait à les clore porte sur cire l'empreinte d'un petit cachet rond, reproduisant ce même chiffre, mais d'une façon plus régulière.

Toutes ces précieuses lettres, et celles dont nous avons ci-dessus publié des extraits, ont été découvertes au château de Serrant, en Anjou.

PAUL MARCHEGAY.

DIALOGUE ENTRE DEUX DRAPIERS DE SAINT-NICAIZE

SUR LES CONTROVERSES PRÊCHÉES PAR LE P. VÉRON EN L'ÉGLISE DE NOTRE-DAME DE ROUEN

LE TOUT EN LANGAGE DE LA BOISE.

1628 (?)

Ce titre, on ne l'a pas oublié, est celui d'un des ouvrages les plus intéressants parmi ceux qu'a mentionnés M. J.-P. Hugues dans le compte rendu de sa tournée en Hollande. « M. A. Réville, qui est originaire de Dieppe, « écrivait M. Hugues (*Bull.* V, 373), ne peut me dire ce qu'est ce pays de « *Boise*. Il reconnaît que le langage dans lequel ce dialogue est composé est « littéralement celui des paysans du pays de Caux, où se trouvaient et se « trouvent encore plusieurs Eglises protestantes (Rouen, Dieppe, le Havre, « Bolbec, Luneray, Montivilliers et plusieurs autres petites localités). D'a- « près M. Réville, il s'agit dans ce livret de deux compères qui devisent en « leur patois sur les controverses que le fameux Véron a tenues à Rouen « contre l'Eglise réformée, et l'un des deux réfute, point par point, les as- « sertions du révérend père; le tout dans un langage assez prolixe, mais « empreint d'une certaine verve narquoise tout à fait en rapport avec le ca- « ractère ergoteur et naivement malin du terroir. Au reste, M. Réville m'ex- « prime l'intention de le copier en entier et d'en faire hommage à notre « Société. »

Ce que nous annonçait ainsi M. Hugues, M. Réville a bien voulu l'accomplir. La bibliothèque de l'Eglise remontrante de Rotterdam, si riche en pamphlets religieux, a été par lui mise à contribution au profit du *Bulletin*,

et pour aujourd'hui nous extrayons de son premier envoi la copie du curieux *Dialogue des deux drapiers*. C'est un petit in-18 de 40 pages, dont le titre manque, et qui forme la treizième pièce d'un volume renfermant plusieurs brochures françaises et catalogué dans la bibliothèque des Remontrants, *Miscell. Théol.*, part. VII, nº 8.

En nous transmettant cette copie, annotée par lui, M. Réville y joint l'observation suivante : « Ce qui donne une valeur réelle à cette composition, c'est qu'elle est écrite dans le patois du pays de Caux, lequel, — cette pièce en est témoin, — n'a guère changé depuis deux siècles. C'est le seul spécimen imprimé que je connaisse de cette langue rustique. Avec un peu d'attention tous nos lecteurs pourront comprendre ce langage, et du reste, j'expliquerai les mots qui s'éloignent le plus du français normal. Malheureusement, j'ignore ce que signifie cette *Boise* dont il est ici question. Mais j'ai trop vécu au milieu des paysans cauchois pour douter un seul moment que ce langage soit le leur. On n'a pas conservé la page qui indiquait le nom d'auteur et celui de l'imprimeur. Mais tout porte à croire que ce pamphlet dirigé contre le père Véron, ainsi que d'autres dont j'aurai à vous parler, était anonyme. Il se meut dans la même situation et fait spécialement allusion au refus du pasteur De l'Angle d'entrer en conférence avec Véron. Le but est évidemment de prémunir les paysans protestants du pays de Caux, que leurs intérêts agricoles ou industriels amenaient fréquemment à Rouen, contre les prédications furibondes du missionnaire catholique. »

MARTIN ET GUILLAUME.

MARTIN.

Bonjour, compère ; d'ò viens-tu,
Avec ton grand capel pointu [1], — [1 Avec ton grand chapeau.
Fait tout ainchin [2] qu'à l'albanoise? — [2 Ainsi.

GUILLAUME.

Ie viens de dessus note Boise
Aveu chinq o six bons garchons,
O longtemps en maintes fachons
I'avon bien viday des matières.

MARTIN.

Paliaiz-vous point de chaiz misères
Et de tant de calamitaiz
Qu'o veit [3] soudre de tous cotaiz, — [3 Qu'on voit.
Et o point o ne remedie,

Qui fait que chete maladie
En boute biacoup o trespas ?

GUILLAUME.

Vresment, Martin, tu ny es pas,
Car ie palions bien d'autres choses.

MARTIN.

De quey donc [1] ? Sont-che lettres closes [1 De quoi donc.
Pour mey qui n'en deis rien saver ?

GUILLAUME.

Nanin, ie feray men dever [2], [2 Mon devoir.
Segon ma petite pissanche [3], [3 Selon ma petite puissance.
De te dire chen que j'en say,
Si de partir tu n'ais pressay.
Siais tay prumier [4], que je me boute [4 Assieds-toi d'abord.
A t'en paler et pis m'escoute.
Aga [5], je palions entre nous, [5 Ah çà !
Mais de vray, mey bien pus que tous,
Du pus grand docte et habille homme
Qui set point d'ichy jiqu'à Romme.
Hà Dieu, queu brave prescheur chest !

MARTIN.

Et dy don, de queul odre il est,
Sans en faire tant de vaquerme [6]. [6 Vacarme.
Est-che un Iacopin o un Querme?
Un Cordelier o un Feuillen ?
Un Recoley o Mandien?
O bien se chest un Ihesuitre ?

GUILLAUME.

Il en ut otrefois le titre.
A présent chest *Pere Veron*,
Qui pus queux tous a du renon,
Se montrant à combattre habile
Les fauteurs du sainct Evangile,
(Cheux quo no nomme à tous propos
Heretiques et Parpaillos),
Si bien les faisant tieux [7] conaistre, [7 Tels.
En boutant le deit ou la lettre,
Que qui aprais en douteret,

Pu qu'eux heretique seret.
Et nul n'y pourret contredire ;
Je n'en pale par ouy dire ;
Car je l'os prêcher [1] tous les iours ; [[1] Je l'entends prêcher.
Et si che ne sont point discours,
Su qui vainement ie me fonde :
Car y luit [2] devant tout le monde [[2] Il lit.
Tous leus Bibles ; et va montrant
Comme y se vont contrariant,
Prechellement [3] o pus forts termes [[3] Surtout.
Et les veinq pa leus popres ermes.
Aga, mon amy, tous chais Preux,
Chais Cesars les pus valureux,
Et tous les douze Pairs de Franche,
Tant que ly n'ont fait de vaillanche.
Non pas mesme Sanson le fort,
Que seul no za veu mettre à mort
(Ainchin quo le luit en l'histore,
O meins [4] se i'ay bone memore) [[4] Au moins.
Ses ennemis les Filistins,
Qui l'aboyaient comme mastins,
Et boutit tout le reste en fite.
Pere Veron en fait ainchite.
Vere [5] encor bien pus aisement ; [[5] Même.
Car d'un seul souffle seulement,
A meins que n'y a que i'en pale [6] [[6] En moins de temps qu'il n'en faut pour le dire.
Par millairs y vo le zenbale,
Et rend tretous si marmiteux,
Qui n'y a pas un seul d'entr'eux
Qui ose prendre leu querelle.
Quey [7] qu'a dispute y lez appelle, [[7] Quoique à disputer.
Se tourmente, crie et debat,
Pour le z'engager o combat,
Un contre un ; o, se bon leu semble,
Viennent contre ly tous ensemble,
Y leu montrera leuz erreux :
Et qui ne sont que des pinpeux [8] [[8] Des pipeurs.
Qui pensent, pa leu ley nouvelle,
Vaincre la note sainte et belle,
Et no tirer du dret chemin
Pour sieuvre Luther o Calvin,

Où note Eglise iamais n'erre,
Fondée qua lest chu saint Pierre,
Du bon Jesu seul lieutenant,
Comme est le pape maintenant,
Chef de chete Eglise si pure,
O chest qui met toute sa cure [1], [1 A laquelle il met toute sa cure.
Qui lier et deslier peut
O ciel comme ici cheux qui veut,
Sans en rendre compte à personne.
A ly seul Dieu chu pouver donne,
Py que de sa bouche y la dit.
En vain no zy met contredit [2] [2 En vain y met-on contredit.
Quey ? sez apostats misérables
Sont-y pus que ly veritables ?
Ainchin chu bon pere Veron
Fait veir, de sermon en sermon,
Tant bien leus Bibles il explique,
Que leu crianche [3] est heretique [3 Créance.
Et n'y luit que des faussetaiz,
Qu'il épluque [4] de tous costaiz. [4 Epluche.
Que t'en semble ? et pourquey, biau sire,
Vas-tu t'esgargarant [5] à rire ? [5 T'égosillant.
Aussi vray est tout chennela
Que mey et tey sommes ylà.
Et si tant set pey [6] tu en doute, [6 Tant soit peu.
Va-tyen tey mesme, et l'escoute.

MARTIN.

O cha, escoute mey ta fais [7], [7 A ton tour.
Py que pa raison tu le dais,
Tu n'ais pas tout seul qui chais bourdes
Et chaiz tant sottes hapelourdes [8] [8 Balourdises.
De chu vrai cherlaten as pris
Pour perles et diamants de prix.

GUILLAUME.

Que dis-tu, Martin? su mon ame,
Chest traiz mal entendu ta game [9], [9 C'est très mal vu à toi.
Blasmant chely dent le seul non
Porte jiqu'o Cieux sen renon,
Et qui mieux à ma fantasie
Bat et abbat chete heresie,

Qui no va causant tant de maux.
Vresment, che sont de biaux marraux,
Pour faire que tant tu laiz porte.
Compere, le diable m'enporte,
Se ie ne te connessaiz point,
En t'oyant paler en chu point
Et favoriser ces maheutres,
Ie te diraiz es-tu des leutres[1] ? [1 Des leurs.
Cesse don de *Veron* blasmer,
No ne seret trop l'estimer[2]. [2 On ne saurait trop.

MARTIN.

Est-che afin de me faire taire
Que tu te boutes en colère
Du premier mot que je t'ay dit,
Mey qui ne t'ay grain[3] contredit, [3 Pas du tout.
Te laissant paler à ten aise?
Chela est sot, ne t'en deplaise.
Os[4] don chen que ie te diray. [4 Ecoute.
Se tu ne veux, je m'en iray.
Jamais no ne deit nul reprendre
Avant que chais raisons entendre,
Et quiconque en use autrement
N'a sens, raison ne jugement.

GUILLAUME.

Il est vray. Men imeur trop pronte
M'a fait interrompre ten conte.
Pale don, compère Martin,
Jiques à demain o matin.
Si pus i'interons ta parole,
Ie consens que le leu[5] m'acole : [5 Le loup.
Touche là, ie te le promets.

MARTIN.

Je le veux bien, compère ; mais...

GUILLAUME.

Mais quey ?

MARTIN.

Je crains paisdre ma peine.
Car chest une chose chertaine,
Que depis que la passion,

Naissant de folle opinion,
Embureluque une personne,
Qui toute à elle s'abandonne,
Sans saver se chest mal o bien,
Y veut iamais crerre [1] rien
De tout cheu qui ly contrarie,
Fust-che une sotte resverie.
No la biau pas raison prescher,
No ne la ly peut arracher,
Et iamais n'en veut rien rabattre,
Clignant le zieux opiniatre,
Tant y cherit l'oscüritay
Et craint de veir la veritay,
Qui mene à la vie éternelle,
Pour m'estre obligé crerre en elle.
Chest un traiz mauvais avertin [2].

GUILLAUME.

Crais mey, men compere Martin,
Que veritay est cheu que i'aime,
Vere [3] aveu passion yeustreme.
Men salut m'est trop precieux
Mais en sieuvant nos Pères vieux,
Et sainte Eglise, note mère,
Che n'est pas ly estre contrere.
Passe outre, sans pu t'amuser.

MARTIN.

Ha ! qu'il est aisé d'abuser
Tout un povre peuple inbecille,
En ly preschant pour Evangile
Chaiz fatras qu'il entend otant
Que so ly palet allemant;
Cachans sous leu belle apparence
Du fiel pus amer quo ne pense.
Par industrie en fait bien or,
Que le cuivre semble pur or.
La fausse monnaye ou desguise,
Si bien que pour la bonne est mise
Et bien souvent prinse par cheux
Qui y sont les pus connesseux,
Et iamais fausse on ne la trouve

[1 Croire.
[2 Lubie.
[3 Voire.

Que par le burin qui l'esprouve.
Y n'y a que les pus rusaiz
Qui y sont les meins abusaiz.
Don en pus preignante matière,
Par conséquent le deit nen faire [1].
Plusieux [2] trop artificieux
No jettent de la poudre à zieux,
Qui, sans pouver veir ny comprendre,
Le nair pour le blanc no fait prendre.
Che n'est d'ennuit [3] que de *Veron*
I'ay entendu tout chu iergon.
Chest une canchon surennée,
Que partout il a proumenée,
Et la rebat ossi souvent
Qu'il est le Caresme et l'Avent.
Preschet-y-pas la chose mesme
A Saint-Ouën [4] pendant un Caresme,
Il y a neuf ans pour le meins,
Devant mille et mille tesmeins ?
Y leu zen souvient bien encore.
En chu tens (ie m'en rememore,
Non, attend, oui, oui, poprement),
Queuqu'un de bon entendement,
Tieul [5] pa sen oeuvre ie l'estime,
Fit un petit livret en rime,
Titray *la Response au Brouillon*
Qui a composé le Baillon (1).
Chest chu *Veron* qu'il entend dire.
Je no me peuz tenir de rire,
Le viant [6] par là chiquetey,
Tout ainchin qu'un porpoint d'estey,
Dont les taillades en grand nombre
Ne servent pas à la chair d'ombre ;
Ains pour montrer en un moment
Se le linge est blanc seulement,
Se gros o fin, se la dentelle
Est de queuque fachon nouvelle,
Qui d'une folle vanitay
Montre la curiositay.

[1 A plus forte raison doit-on le faire en matière plus importante.

[2 Plusieurs.]

[3 D'aujourd'hui.

[4 Seconde église de Rouen.

[5 Tel.

[6 Le voyant.

(1) Voir plus loin cette pièce.

GUILLAUME.

Que ie sis aise de t'entendre!
Je vey quo peut de tey aprendre
Mieux que d'un qui pale latin.

MARTIN.

Ne te moque point de Martin.
He ! i'ai queuque poy luit, vere [1], [[1] Voire.
Et pus que tu n'as pas pu fere ;
Mais ie ne m'en vante pourtant.

GUILLAUME.

Pust à Dieu en saver otant !

MARTIN.

Ie n'aime pas que no me flatte.
Chu livret tumbit dens ma patte.
Je ne say pus qui l'aportit,
Je le prins o no le boutit.
Soudain su ly mez ieux je fique.
Et vy comme y feset la nique
A chely que tu vante tant,
Et le payant d'argent contant,
Montret que toutes chais paroles
Ne sont rien que des fariboles,
Qui n'y a de faussetey,
Sa n'est toute de son costey [2], [[2] Si elle n'est toute de son côté.
Qu'ignorant o fol y se plonge
A tourner le vrey en mensonge,
Et segon sen sens preverty
Renger chacun de sen party.
Pour ne trouver d'autre lumière
Que chelle que sa lune esclaire,
Comme si quand le soleil luit
Il estet tout fin dret minuit;
Qui, bailleux de fausse monnaye,
Veut que pour bonne no la craye,
Ainchin qui la presche et l'escrit,
Quey que contraire à Jesu Christ.
Que chest comme chu biau preufète
Sa saincte parole interprète,
Dit que les doctes qui verront

Tous chais escrits s'en moqueront,
Comme d'un conteux de fairies
Qui estalle chais resveries.
Qu'en preschant no le veit souvent
S'escrimer seul contre le vent,
Comme un boufon sus un thiatre :
Cha, cha, ie les tiens quatre à quatre ;
Y sent prins ! et pusieurs eyans
Le jugent comme clairs veyans,
Bien pu propre, quey quo n'en die,
A ioüer une comédie.
Mais sus tous chais livres nouviaux,
Fort dignes de la plache à viaux [1],
Touchent de si hautes matières,
Que biacoup de belles lumières,
Qui doctes si connessent bien,
Les luisant n'y entendent rien.
Ossy ne fait-il pas ly mesme,
Tant en saver il est supresme,
Et pour mieux, entre chaiz raisons,
Condamner chez sottes fachons,
D'en faire preuve il a cure,
Par points de la sainte Ecriture,
Qu'il a tous en marge cottaiz.
Et mey qui lez ay confrontaiz
Os Bibles que l'Eglise aprouve,
Tous veritables ie les trouve.
Tant que pour paler franchement,
J'en sis en un grand penchement ;
Car la veritey la pus forte
En elle tout men cœur transporte.
Quand Dieu pale, pour l'escouter,
Y faut tous les umains quitter.

GUILLAUME.

Dy don, réservé les saints Pères ;
Car che sont chais grandes lumières,
Qui de ly sont pus imiteux
Et de chais loix interpreteux.

MARTIN.

Vien-cha, dy, tout tant que no sommes,

[[1] Marché aux veaux.

Tenons-nous de Dieu o de zommes
La Religion et la·Fey ?

GUILLAUME.

Hé, chest de Dieu, comme ie crey.

MARTIN.

O va den chais saints escrits luire,
Qui te pourront bien mieux instruire
Que tous chais Pères inconnus,
Qu'en chent ans tu n'orais pas veus ;
Pis leuz opinions diverses
(Dò naissent tant de controverses,
Bien loins d'y veir la veritay)
N'engendrent rien qu'escuritay.
O ! de Dieu la parole clere
Dans les tenièbres no zeclere,
Qui suffit à no soulager,
Apprendre, instruire et corriger
Seule veritable (1) ; bref, chelle
Qui mene à la vie éternelle.
Chest pourquey je me ris de cheux,
Qui de la luire pericheux [1], [1 Peureux.
Aiment mieux feuilleter chais Pères,
O iamais ne proufitent gueres
Que pour apprendre à ergoter,
Quand no veut contr'eux disputer.
Car alleguais leu d'aventure
Chent [2] points de la saincte Ecriture, [2 Cent.
Qui clers les rendent condamnais,
Y vo fiquent devant le naiz
Ferche raisons à la douzeine,
Que d'espluquer y lont pris peine
Dens chais livres des Pères vieux
Qui pensent leu servir le mieux
A soutenir une heresie,
Quand y lont en leu fantasie,
Comme si devaient en tout lieu
Estre bien putost crus que Dieu,
Dent y ne sont que lez images.

(1) Ps. CXIX, CV; — 2 Tim. III, 15, 16; — Jean V, 3, 9.

Bref, chaiz Pères, pus que Dieu sages,
Qui set vray (?) luis tant seulement
Tout sen segond commandement :
Tu orras les raisons frivoles
Dont y condamnent chais paroles,
Aveu mille et mille débats.
Des choses du ciel, d'ichi bas,
Dit Dieu à tout l'humain lignage (1),
Tu ne feras tailler image,
Devant ly ne t'enclineras,
Ains à mey seul serviras.
Termes bien aisaiz à comprendre,
Niomains on no fait entendre
Que no za, pa grand faussetey,
Pour idole image boutey ;
Afin que tout le peuple pense
Qu'en chu seul mot gist la deffence :
Comme si les saints glorieux
N'estaient pas comme y sont o cieux,
Qu'en chete deffence quemune [1], [[1] Commune.
Portant notamment *chose aucune*,
No ne pust pas trouver o bout
La partie estre dens sen tout.
Chaist en chaiz tant badines ruses
Qu'o cherche envers Dieu dez escuses.
A tant de contravensions
Miserables se no pensons
En estre quittes peu ly dire :
Je l'entendais tout ainchain, sire.
Su chef que tu no zas donnay,
Exent d'errer, a ordonnay
Que chais images fussent mises
O pu biaux lieux de noz églises :
Par une bonne intention,
Y euxcitant la devotion
De cheux qui en eux se confient,
Les priant afin que te prient,
Et en leu salut esperey,
Trouver le remede asseurey.

(1) Exode II, 4.

Chaist ainchin que chais faux profestes
Rendent leuz erreux manifestes.
Pis ie te laisse à deviner
Se chaist le meins que s'encliner.
Chete chose tant defendue,
Seule ne leu zest pas rendue.
No leu fait de zonneux [1] si grands, [[1] Des honneurs.
Que si chais saints étaient vivans,
Y les tendraient pou des blafaimes.
Cheux qui firent chais choses mêmes
A saint Pol y à Barnabas (1),
Les reputans dieux ichi-bas,
Chais saints tellement s'en fachirent
Que leu zabits y deschirirent,
Et les reprenans aigrement,
Loins d'y prendre contentement,
Pa raisons leu firent entendre
Qua Dieu seul tieux [2] honneux faut rendre. [[2] Tels.
L'ange à saint Iean se presentant,
Saint Iean en voulut faire otant (2),
Pour l'adorer en queuque sorte,
(Tant la chair le charnel enporte),
Quey que pus sage que tretous,
Et se prosterner à genoux,
Par une humilitay trèsgrande,
Que Dieu vers ly tant requemande.
Mais chu saint ange s'en faschit,
Et le reprenant l'empeschit,
D'une tieulle [3] faute commettre, [[3] Telle.
Lu fesant humain reconnettre
Qui ny a que le Dieu trais haut
Que seul adorer y no faut.
Chaist den o zimages muettes
Quo rend se zoraisons secrettes,
Ne pus ne moins en checun lieu,
Qui font o pourraient faire à Dieu :
Car devant eux les genoux plient,
Ioignent les mains et s'umilient.

(1) Actes XIV, 13.
(2) Apoc. XIX, 10.

Et comme s'il avaient du sens,
No les va perfumans d'ensens,
D'iau benite no les zasperge,
Non meins l'image de la Vierge :
No leu baille de biaux bouquets,
Des robes et mille afiquets ;
No leu zallume des candelles,
Durant leus fêtes solennelles
Sans y saillir d'un tout seul point.
Chu peuple ne distinguant point
Chaiz mots de *Latrie o Dulie :*
Ossi leu seret-che follie ;
Car y ny entend du tout rien.
Suffit qui pense faire bien,
Quels deux le contraire crairaient.
Quand l'Ange et saint Pol y seraient,
Pis quo conte qui font entreux
L'Eglise pus criable [1] qu'eux
Ainchin l'ordonne. Chaist, en somme,
Mettre Dieu o dessous de l'homme,
Py que lez ommes, en effet,
Font l'Eglise en sen tout parfet ;
Dont l'erreur palpable et visible
N'est pourtant envers Dieu nuisible,
Ly qui iamais n'a reprouvey
Cheu que l'Eglise a eprouvey.
Oyons don Dieu en sa parole,
Non les dits de chaite gent folle.
Le pus souvent sa veritay
No masque d'une impietay,
De faux o de choses pareilles.

GUILLAUME.

Tu me contes de grandes merveilles.
Et je te jure, chu ma fey,
Que se chetait autre que tey
Qui m'eust reveley chais paroles,
Ie les tiendrais pour des frivoles.
Oncor n'en crey-ie que le meins,
Se te ne montre tes tiesmeins,
Qui tout ainchin que ie desire
Ne pissent aprouver ten dire.

[[1] Croyable.

MARTIN.

Ie ne sommes pas en procaiz.
Si te le dire n'est assaiz,
Ne le crey point : y ne m'inporte.
Car se i'en pale en chete sorte,
Che n'est seulement qu'a prepos [1], [1 Qu'à propos.
Et non pour troubler ton repos.

GUILLAUME.

Tu es prins, ta feis [2], men conpere, [2 A ton tour.
Car tu te boutes en colere,
Comme te tenant offencey
De chose o ie n'ay pas pensey,
Saver de douter de ten dire.
Chais tiesmoins qui te faut produire
Sont tous cheux qui sont rapertaiz
O marges du livret cottaiz
Et le petit livret ossite [3] [3 Aussi.

MARTIN.

Py qu'ainchin est ie te le quitte [4], [4 Puisqu'il en est ainsi, je te pardonne.
Et ne voudrais pour un escu
Que chu hazard ne fust esquu [5]. [5 Echu.
Hier entrant dens note cambrette,
Ie le boutis à ma pouquette [6]. [6 Dans ma poche.
Aga tien, le vela, luis lay [7]. [7 Lis-le.

GUILLAUME.

Tu le luiras bien mieux que may;
Pis chais points, facheux à reprendre,
Pou l'un me feraient l'autre prendre.

MARTIN.

Ie feray tout chen que tu veux.
Mais, dy-mey, ferai-ie point mieux
De le luire tout d'une sieute [8] [8 Suite.
Que checun mot faire une emeute,
Et trop longuement s'arrêter
Sus che quo voudret disputer ?
No dit : la fin l'œuvre couronne,
Et chete methode fort bonne,
Outre qu'a ne fait tant de brit
Aporte biacoup pus de frit ;

Pis i'epluqueron à noste aise,
S'il y a rien qui te deplaise,
Aveu pus de contentement
Que non pas o quemenchement [1]. [1 Commencement.

GUILLAUME.

Ie le veux bien, sus, Martin, boute :
Luis don, afin que ie t'escoute.

La responce au Breuillon qui a fait le Bâilion.

Tout ainsi qu'il n'y a qu'un seul Dieu Créateur
En et par qui nous sommes,
Tout de mesmes il n'y a qu'un seul Médiateur
Entre Dieu et les hommes (1).

L'Escriture nous dit quel il est, à sçavoir
Jésus-Christ, Dieu et homme (2).
S'il a des compagnons, Véron, fay-le donc voir
Par textes, je t'en somme.

GUILLAUME.

Vela un stile fort haut
Et qui pale bien quemy faut.

MARTIN.

Chela n'est qu'entrer en matiere.
Tu orras, se tu te veux taire,
Tout autre chose que chela.

GUILLAUME.

Bien don, ie feray le hola,
Queuque chose qu'il en avienne,
Pis que chaist la voulenté tienne.

Suite de la responce.

Mais dire qu'il en a, se seroit blasphémer
Et lui faire une injure,
Pourquoi de falsité nous viens-tu donc blasmer,
Desmentant l'Escriture ?

(1) 1 Tim. II, 5; — Hébr. VIII, 6; IX, 15; — 1 Jean II, 1.
(2) 1 Tim. II, 5; — 1 Jean II, 1.

Christ seul est mort pour nous et nous a rachetés
De la mort éternelle :
Par luy Dieu nous fait voir en nos adversités
Sa bonté paternelle (1).

En Dieu seul, Père, Fils et Saint-Esprit croyons.
Qui d'autres en invoque,
A ce faire porté par humaines raisons,
A courroux le provoque (2).

En Dieu n'avons accès, sinon par Jésus-Christ :
Pourquoy? pource qu'en somme,
Nul autre que luy seul (ainsi qu'il est escrit)
Cognoist le cœur de l'homme (3).

Les vivants sçavent bien qu'ils mourront, mais les morts
N'ont plus de cognoissance :
Des choses d'ici-bas, après qu'ils en sont hors,
Quelle est donc leur puissance (4)?

Ce mot *seul* adjousté, à ce que tu prétends,
Dont tu faits un grand crime,
Ne change, or qu'il fust vray, ou le texte ou le sens
Seulement il l'exprime (5).

Ainsi posé, qu'ensemble il soit ou ne soit pas
En nos Bibles, n'importe,
Puisque la vérité dont on fait plus de cas
Demeure la plus forte (6).

Mais l'original grec te fera voir menteur,
Accusateur inique,
D'autant que Jésus-Christ, nostre Médiateur,
Est par là dit unique.

Et ce qui fera voir quel esprit te conduit
En tes sottes pratiques,

(1) Jean X, 15 ; — Rom. IV, 25 ; — Hébr. IX, 14 ; X, 10 ; ce sont les articles de nostre foy.

(2) Rom. X, 13, 14 ; — Matth. VI, 9 ; — 1 Jean II, 1.

(3) Jér. XVII, 5, et XXIX, 12 ; — Ps. L, 14, 15.

(4) Esaïe XLII, 8 ; — Apoc. XXII, 8, 9 ; — Eph. II, 18 ; III, 12 ; — Luc XVI, 25.

(5) Jean XIV, 6 ; — Actes I, 24 ; — Rom. VIII, 32, 33.

(6) 1 Rois VIII, 39 ; — 2 Chron. VI, 30 ; — Ecclés. IX, 5, 6 ; — Job XIV ; — Jér. XXIII, 24.

Est que mesmes les tiens comme nous l'ont traduit
Par leurs Bibles antiques (1).

Mais ils ont retranché, non un mot seulement,
Ains des lignes entières,
Comme en l'original on peut voir clairement.
Quels sont donc les faussaires?

Celuy qui le vray sens en sa traduction
Desguise, est un faussaire :
Mais il faut faire voir la contradiction,
Et tu ne le peux faire.

Tu desguises toi-même, en beaucoup de façons,
Les sainctes Escritures,
Et pour textes formels et solides raisons,
Tu nous combats d'injures.

Saint Paul, pour nous monstrer que c'est la seule foy
Qui l'homme justifie,
D'avecques elles exclud les œuvres de la loy,
Afin qu'on ne s'y fie (2).

Par grâce, par la foy, nous dit-il clairement,
Non par œuvres qu'on face,
Les humains sont sauvés, et de fait, autrement,
La grâce n'est plus grâce.

Nous n'avons rien de nous qu'un bien faible désir,
Qui au bien peu opère :
C'est Dieu qui fait en nous selon son bon plaisir,
Le vouloir et parfaire.

Les œuvres nous sauver, ô faibles jugemens
De l'homme misérable!
Veu que qui faut en l'un des saints commandemens
Est de tous fait coulpable (3).

(1) Cela se voit par les Bibles translatées de grec en latin en l'an 1539, de l'impression de Franciscus Griphinus, approuvées par le Concile de Trente. Aux mesmes Bibles et Nouveaux Testaments cotés en marge du précédent quatrain, les confrontant contre l'original grec, on verra que la seconde partie du 6e vers, 1er ch. aux Romains, est entièrement retranchée.

(2) Rom. III, 20, 23, 25; IV; V, 1, 2; — 2 Tim. I, 9; — Rom. 10; — Phil. III, 9; — Rom. VII; — Luc XVI, 15.

(3) Gal. V; — Ps. CXLIII, 2; — Eph. II, 8, 9; — Tite III, 4, 5, 6, 7; — Actes XV, 10, 11; — Rom. XI, 8; — 1 Cor. II; — Phil. X, 6; — 2 Cor. III, 5; — Tite III; — Phil. II, 13; — Jacq. I, 10; — Rom. III; — Luc XVI, 15; — Actes XV, 10; Deut. XXVI, 27; — Actes III, 10, 12 et suiv.; — Rom. IV.

Les œuvres de la loy pourroient l'homme sauver,
Estant toutes parfaytes;
Mais entre les humains nul ne s'est pu trouver
Qui jamais les ait faites.

Non donc l'œuvre, ains la foi va les hommes sauvant,
Le pur texte le porte.
Mais la foi, toutefois en charité euvrant,
Qui autrement est morte.

Car nous ne disons pas que croire soit assez,
Sans bonnes œuvres faire;
Ains les enfans de Dieu, à bien faire poussez,
Le font pour luy complaire.

Le méchant fait le mal, le bon le bien en suit :
L'amour de Dieu l'y porte.
Ains tousjours on cognoist l'arbre au fruit
Bon ou mauvais qu'il porte.

Nul ne peut sans la foy plaire à Dieu nullement,
Mais c'est luy qui la donne :
Et quiconque a ce don, indubitablement,
A bonne œuvre s'adonne (1).

Si, non la seule foy, mais les œuvres on prend
Pour nos seules justices,
Croyons doncques qu'en vain (l'Apostre nous l'apprend),
Christ est mort pour nos vices (2).

Les œuvres nous sont donc en condamnation,
Car elles sont impures,
Et la foy seule en Christ nostre salvation
Selon les Escritures (3).

En vain donc tasches-tu d'y mettre contredit
Pour de toy faire monstre :
Car nous ne disons rien que ce que Dieu a dit,
L'Escriture le monstre (4).

En discours fabuleux, en folles vanités,
Tout à fait tu te plonges,

(1) Hébr. XI, 6; — Eph. II, 8.
(2) Gal. II, 21; — Rom. XI, 6; — Coloss. II, 8.
(3) Gal. III, 11, 12; III, 4; — Tite III, 4, 5; — Phil. III, 8, 9.
(4) Rom. V, 12; VIII, 18; — Luc XVII, 10; — Esaïe LXIV, 6.

Et ta plume et ta bouche, au lieu de vérités,
Ne disent que mensonges.

Tes escrits veus qui ont du jugement,
Te feront recognoistre
Vitupérant celuy devant qui seulement
Tu n'oserois paroistre.

Que Du Moulin ait fuy, n'ait voulu répartir !
Mais n'as-tu point de honte,
Devant tant de tesmoins te pouvans desmentir,
De faire un si sot conte ?

Celuy qui par mespris combat ses ennemis,
Se va privant de gloire :
Car, quand il les vaincroit, il ne luy est permis
De vanter sa victoire.

Mais qui te cognoistra ne croira nullement
Que tu le puisses faire,
Ains que de l'avoir dit ou pensé seulement,
C'est estre téméraire.

Le seul tiltre insolant qu'en ignorant brouillon
Tu bailles à ton livre,
Montre assez clairement, par ce mot de « bâillon, »
Que tu es fol ou yvre.

Les doctes s'en riront et t'auront en mespris
Pour choses si mal faites;
Aussi ne croy-je pas que l'on leur donne prix
Qu'entre ces femmelettes,

Entre un peuple grossier l'apparence suivant,
D'un esprit peu sublime :
Car tu tu n'acquerras point le renom de sçavant
Entre les gens d'estime.

Ainsi tiennent, déceus, ces pauvres ignorans,
Tes faits pour des miracles :
Tes contes fabuleux plus que ceux des romans,
Comme de saincts oracles.

Du peuple embeguiné, sans yeux ni jugement,
Les oreilles tu charmes,
Disant que tu nous peux vaincre facilement
Avec nos propres armes.

Et comme si le dire étoit jà l'avoir fait,
    Tu le pais de frivoles;
Mais nous t'en deffions : viens doncques à l'effet,
    Et laisse les paroles.

Au contraire, aidant Dieu, nous ferons voir à tous,
    Par l'Escriture saincte,
Que c'est vous qui errez, et que ce n'est pas nous,
    Bien loin d'en avoir crainte.

Aussi de tes écrits tant sont faits lourdement,
    Je fay si peu de conte,
Qu'en les considérant (je parle franchement)
    J'ai honte de ta honte.

Il nous sera permis faire voir maintenant,
    Puisque tu nous attaques,
Entre plusieurs erreurs que tu vas soutenant,
    Quelques certaines marques.

Dieu défend aux humains de le représenter
    Soit en bosse ou peinture,
Qui en quelque façon le puisse rapporter
    A l'humaine nature (1).

A qui, dit l'Eternel, me comparerez-vous
    Et ferez-vous semblable?
En vos temples pourtant on le voit entre tous,
    Comme un vieillard muable (2).

Dieu sans corps, tout esprit, qu'homme n'a jamais veu,
    Seul incompréhensible,
L'oser représenter en vieillard tout chenu!
    Quel forfait plus horrible!

Les dix commandements en neuf vous réduisez,
    Retranchant le deuxième,
Pour ce que contre lui d'images vous usez,
    Idolâtrie extrême (3).

Le mesme Créateur deffend expressément
    L'infâme paillardise :

(1) Esaïe XLIV et XLV; XLVI, 5; — Jean I, 18; — Exode XX, 4.

(2) Deut. IV, 15, 16 et suiv.; — Exode XL, 18, 25.

(3) Aux Heures imprimées depuis plusieurs années, et aux livres de dévotion de ceux de l'Eglise romaine où l'on emploie les commandemens de Dieu, on verra

Au contraire on la voit par vos chefs librement
En plusieurs lieux permise (1).

Tout vœu qu'on rend à Dieu, sans nul desguisement,
Doit être volontaire.
Hé, combien entre vous, ne pouvans autrement,
Sont-ils contraints d'en faire!

Le mariage à tous de Dieu est ordonné,
Sans exception nulle :
Aux prestres néantmoins vous l'avez condamné,
Le tenant pour macule.

Dieu nous va commandant de lire et méditer
En la saincte Escriture,
Comme celle qui peut le salut apporter
A toute créature.

Au contraire, entre vous au peuple on le deffend,
Comme un crime notable :
Ainsi les lois de Dieu jamais bien ne comprend,
Abus intolérable.

Saint Paul veut que l'on prie en langage entendu,
Notamment en l'Eglise :
Au contraire entre vous cela est deffendu,
Qui l'abus authorize.

En vain vouz m'honorez, vos services sont vains,
Nous dit la voix divine,
Quand les commandements que vous font les humains
Enseignez pour doctrine (2).

Jésus-Christ veut son corps et sang au sacrement,
Par ordonnance expresse,
Etre prins et receu de tous entièrement
Sous l'une et l'autre espèce (3).

Au contraire le peuple entre vous est privé
D'un tel bien salutaire,

que le second n'y est pas, et que du dernier on en fait deux, pour fournir le nombre de dix.

(1) Exode XX; — Deut. XXIII, 17; — 1 Cor. XV, 16, 18; — Lévit. XIX; — 1 Tim. III; IV; — Hébr. XIII, 4; — 2 Tim. III, 15, 16, 17; — Jean V, 30; — 2 P. I, 19; — Ps. I, 2; XIX et suiv.; — Rom. I, 16 et suiv.; XV, 4; — 1 Cor. XIV.

(2) Esaïe XXIX, 13; — Jean VII; — Matth. XV, 8, 9; — Tite I, 14.

(3) Matth. XXVI, 27; — 1 Cor. XI.

Luy retranchant la coupe, où avez-vous trouvé
Que vous le devez faire?

Vous qui de Jésus-Christ vous dites compagnons,
Vous nommans Jésuistes,
Direz-vous imiter ses sainctes actions,
Quand vous luy contredites?

Il nous enjoint la paix et la dilection,
L'amour et la concorde :
Vous incitez le trouble et la sédition,
La haine et la discorde.

Par ces eschantillons on voit évidemment
Ceux dont l'erreur procède.
A Dieu, non aux humains, en soit le jugement
Et y donne remède!

—

Guillemme, vela don tout luit[1], [[1] Lu.
Et pis qui s'en va tantost nuit,
Pour faire un branle de sortie[2], [[2] Un mouvement pour sortir.
Boutan à demain la partie.

Continuation du dialogue entre les deux drapiers de Saint-Nicaize.

Se tenpendant[3] tu penseras [[3] Pendant ce temps.
A tout chela, et me diras
Librement tout cheu qui t'en semble,
Quand no no trouverons ensemble,
Et verrons, tout bien espluquey,
Se no crerrons chela o quey[4]. [[4] Cela ou *quoi*, quelque autre chose.

GUILLAUME.

Nanin, cher compère, demeure.
Soupe aveu mey tout à chete heure.
Noste soupey tost aprestey
Sera chu la table boutey.
Si à menger no n'avons guere,
Recompensons-nous à bien bere,
Ainchin que font tous bons garchons.
Pis, de *Veron* no parlerons.
Chaist chen de quey i'ay grande envie,

Otant que i'en euz de ma vie,
Prenant plaisir à tieux[1] ébats. [[1] Tels.
Cha don! boute le mantel bas :
As-tu pur[2] que no ne t'escorche? [[2] As-tu peur.

MARTIN.

Je le veux, pis que tu m'y forche.

GUILLAUME.

I'en ay men cœur tout resiouy !
Mais chen que i'ay tantost ouy,
Est-che une chose veritabe?
Chent mille le tendraient pour flabe[3], [[3] Fable.
Comme estant tout entièrement
Contraire à tout leu sentiment.

MARTIN.

Ma fey, compère, ie te jure,
Se vraye est la sainte Escriture,
Les points en chu livret cottaiz
Sont tout otant de veritaiz :
Qu'ossi bien que mey tu peux dire,
Se chaist chose que tu desire,
Ainchin que Dieu la ordonney.

GUILLAUME.

Iamais ne fus pus estonney.
Mais do vient don qu'en chete ville
No tient su *Veron* si zabille?
Et que pus que tous les prescheux
Il a grand nombre d'oditeux,
Qui chacun, à par sey, aprouve
Tout chen que tey seul reprouve?
Es-tu don pus sage qu'eux tous?

MARTIN.

Nanin. Mais le nombre des fous
Et des niais souvent surmonte
Les autres qui ne tiennent conte
D'ouyr clabauder si souvent
Un qui paist le peuple de vent,
Peuple qui creit que la doctrine
Réside où est la bone mine,
Belle bouëtte et rien dedans,

Qui, comme un arracheux de dents,
Fait valer ses efronteries,
Dont y masque ses menteries.
Mais pour o vif les refuter,
Y ne faut que les repeter,
Tant leu fondement trop debile
Montre leu maistre malhabile,
Qui se fait biau jeu et le prend.
Y montre a tous et rien n'aprend.
Hardy, tout le monde il attaque,
Et o combat che n'est qu'un flasque.
Tesmoin cher brave prediquen
Qui le fit tant suer denken,
Qu'aprais toute sen équipée
Y demourit la gueule bée[1], [1 Bouche béante.
Honteux, confus et estonney,
Vere, ly mesme embaillonney,
Pensant embaillonner lez autres,
Presence de pusieux des notres.
Che qui causa mille devis,
Chacun en disant sen avis,
Segon[2] la passion pus forte [2 Selon.
O l'interest qui le zy porte :
Mais a qui que la chose plut,
O Jesuitres a deplut,
Et si grandement s'en fachirent
Que *Veron* daveu queux quachirent[3], [3 Chassèrent.
Laissant à chete asne le fais
Et la glore de chais biaux faits,
Pour n'en estre estimaiz complices,
Tachant leu renon de tieux[4] vices. [4 Tels.
Vela tous chais braves combats
O le pus y prend sez ebats,
Achais vaillans soudars semblable,
Qui, hardis les piais sous la table,
Perchent à iour les bataillons
Et, o bout, tournent les tallons.
No peut bien tous cheux vaincus rendre
Qui n'y sont pas pour se defendre.
Chest de quey y se va vantant.
Qui n'en pourret bien fere otant ?

Vela chely dont les merveilles
Prend le quemun[1] pa lez oreilles; [1 Le commun.
Qui vray ignorant en effet,
Le creyans queuque saint parfait,
Tiennent ses faits pou des miracles
Et ses contes pou saincts oracles,
Et pou se glorifier mieux
Il ose bien, presontueux,
Rataquer sen grand aversaire,
Chely mesme qui le fit taire
Et qui bravement le vainquit
O combat, quand y l'ataquit.
Chest de l'Angle que no le nomme,
De vrey trais docte et habile homme,
Qui montrit en meinte fachon,
Qui savet tro mieux sa lichon[2], [2 Sa leçon.
Que chu *Veron,* qui, pauvre pretre,
Fut vu s'attaquer à sen maistre :
Dont à iamais, dechu le front,
Ly en demeurera l'enfront ?
Qui fet que de ly no se moque.
Derechef don y le provoque
D'entrer o combat entrepris;
S'en donnant la glore et le pris;
Contre la veritay pu forte,
Que faussement y no raporte
Par parole et par sez ecrits.
Chaix colporteux avec leur cris,
Qui perchent lez pus hautes nues,
Lez vont publiant par chais rues.
Y n'y a coins ne recoins
O no n'entende de fort loins
Retentir tous chais biaux libelles
Et chais canchons toutes nouvelles
De *Veron,* d'orgueil tout boufy :
Vela les cartels de deffy
Que le pere Veron adraische
A de l'Angle et cheux de la praische,
Su tous lez points controversaiz,
Et pour les veir bouleversaiz,
Faute de lez vouler debattre

Sommais deux, treis feis, vere quatre,
De conparer à leu leisir
En tieu[1] lieu qui veudront choisir [[1] *A tel.*
Pour disputer chete matiere.
Y ne l'ont pourtant osé faire,
Et maints defaus chu zeux donnaiz
Le zont renduz pus ostinaiz.
Bref, chais livrets plains de chornettes,
Qui, comme cheux de des Viettes
N'ont sens, ne rime, ne reson.
Otrefais eraient eu l'oison[2] [[2] Auraient eu l'oison qu'autrefois...
O clos Saint-Marc (pris ordinere
Que no destinet pour salere
A chely qui le mieux mentet
En la matiere qui tretet),
Mais quey! qui servent de risée.
Y lont une grande visée;
Car chu peuple, d'esprit mal sein,
Qui ne conprend pas chu dessein,
Allant à la bone fey pense
Que de de l'Angle le silence
Est otant qu'un acquiezsement.
Veron qui sait tout autrement,
Mais le tait, qu'un tieul personnage,
Qui a eu su ly l'avantage,
Rare entre les pu biaux esprits,
Va mesprisant tous chais mépris,
Et penseret ternir sa glore
D'une si chetive victore,
Oposant la lanche et l'escu
Contre un enemi ia vaincu ;
Vere[3] ly tourneret à honte. [[3] Voire.
Mais *Veron* sait qu'il en tient conte
Au raport de deux chavetiaiz[4] [[4] Savetiers.
Qu'il a devers ly enviaiz.
Tant pus y meurt de le combattre,
Se fougue[5] et fait tenir à quatre, [[5] Se débat.
Pis conclud que par chais refus
Vainqueur, y la rendu confus.
Chen que tout chu peuple inbecille
Creit ossy vrey que l'Evangile,

Et par tieulle seduction
Le porte à la sedition,
A laide de tous chais senblables ;
Choses tant pus intolerables
Qui n'a, nen pus qu'un perroquet,
Rien que la plume et le caquet :
Aveuque une grande inpudence,
O gist toute sen eloquence.
Aga! ie me ferais bien fort,
Pour mieux juger qui a le tort
(Et vere o peril de ma vie,
Pis qui feint d'en aver envie),
Faire trouver sans contredit
Au lieu mesme qui seret dit
Monsieur de l'Angle et ses collegues
Pour veir si se montreraient begues,
Quand *Veron* lez ataqueret,
Au moyen qui s'obligeret[1],
Sans equivoque et sans finesche,
O le pus y met sen adresche.
Instruit qu'il est, de longue main,
Sans rien remettre o lendemain,
De souffrir pour tous chaiz saleres
Vint o trente cous d'estrivières
Pour checun des points o, veinqu,
Muet il oret le naiz-qu[2];
Le plaisir compensant la peine,
Qui autrement resteret veine,
Et *Veron* sage devenu,
Une otrefeis pus retenu.
De chent qui sont en chete ville,
Le meindre est chent feis plus habile,
Et tous rougissent en effet
Des sots discours que chu fol fait,
Rians de chais clabauderies,
Comme en fait de boufonneries.
Che sont chais gens-la qui vont dret[3];
Palans pa raison, qui faudret,
Pour bien combatre les ellinistres;
Leu saver, comme leur vreis titres,
De leur semblables trais connus,

[[1] Pourvu qu'il s'obligeât.

[[2] Le nez rabattu.

[[3] Qui vont droit leur chemin.

Feret qui seraient bien rechus[1], [1 Reçus.
En chete amiable dispute,
O en vain chu grand criart butte :
Pis qu'o vrey, sans en rien cheler,
Chaist seulement pour quereller,
Et de sa pus honteuse perte
Tirer une victore aperte[2] [2 Evidente.
Entre chais gens de grand renon.
Les dey-ie nommer?

GUILLAUME.

Pourquey non?
De les connestre i'ay envie.

MARTIN.

Leu doctrine et leu bone vie
Rend leu los[3] vere tous assais cher, [3 Eloge.
L'un Monsieur le penitancher,
Et le père Niquet est l'autre,
Y seraient popres[4]. [4 Propres à cette lutte.

GUILLAUME.

Nen, saint piautre[5]! [5 Juron local, pour saint Pierre.
Che sont là deux lieuzant soleiz[6] [6 Luisants soleils.
Qui a eux ont pay de pareiz?
Pust à Dieu le zy vier ensemble !

MARTIN.

Et mey essy; mais, se me semble,
Chest trop sus chela s'arrester :
Veux tu d'autre chose treter?

GUILLAUME.

Comment den, compere, à ten conte,
Chu nous querret[7] toute la honte? [7 Tomberait.
Mais palons un pey de chu point,
Se l'Eglise erre o n'erre point :
Et du pape note saint père,
Chest là tout le nœu de l'afaire.
Car si le premier n'est point vray,
Du reste ien sis assurey,
O bien se chest tout le contraire,
Che sera à mey de me taire;

Et crere chete aluesion
Estre mere d'un million.

MARTIN.

L'Eglise pure et trionfante
N'erre point : Mais la militante
A erré, erre et errera,
Tant que le monde durera.
O miserables que no sommes !
Qui erre et peche, que lez ommes ?
Qu'ainsi set, tout cler il apert,
N'a tu point erré o desert ?
Combien et en quantes manières,
Chete Eglise, tous chais vieux pères,
Ont-y provoqué comme nous
De Dieu le despité courroux ?
Dy mey qui furent cheux qui firent
Chu viau d'or et qui l'adorirent ?
Qui cruchifit Jesu Christ ?
Qui rechevra chet Antechrist.
Qui, assis o temple supresme
De Dieu, se dira Dieu ly mesme,
Signes et miracles fera ;
Par qui le monde seduira,
Dont la pissanche[1] sans segonde
Fera que tous les roys du monde,
Tous les peuples l'adoreront,
Et en ly pusqu'en Dieu crerront ?
O sera don lors chete Eglise
Pour ne pouver estre sumise
Dessous la crianche[2] et les lois
De chu grand monarque des rois ?
Et pourra-t-ale dire encore,
Pis qui fodra quale l'adore,
Ainchin que lez autres humains,
Qu'a n'errera point néomains ?
Y n'y a nulle créature,
Qui set iuste, dit l'Escriture (1),
Vere, non pas jiques à un,
Et don biacoup meins le quemun[3]

[1 La puissance.

[2 La croyance.

[3 Le commun, l'ensemble.

(1) Prov. XXIV, 16 ; — Ecclés. VII, 20.

O quand à l'apostre saint Pierre,
Dy mey, avant qui fust su terre,
L'Eglise a sen quemenchement[1] [[1] Commencement.
N'avet-ta-point de fondement?

GUILLAUME.

Vela une belle demande!

MARTIN.

Mais quand?

GUILLAUME.

Chely qui ly quemande[2], [[2] Lui commande.
Saver, chu grand Dieu inmortel.

MARTIN.

Non don sus un homme mortel,
Sur Iesu Christ, la pierre vive,
Non sus ocun homme qui vive.
Che seret par trop desroguey.
N'est-y pas vray qu'interroguey
Avant sa mort par les siens mesme
Qui d'eux seret le pus supresme (1)
(Pure folie en veritey
Se lors il avet arrestey
Qu'ils eraient pou leu chef saint Pierre),
Y respond : Les Rois de la terre
Vont dominant par de chus tous;
Ainchin n'en sera pas de vous.
Que le pus grand o mendre serve.
Où est denque chete reserve
O bien chu pouver assolu
Que donner y ly a voulu
Pour dominer dechu les autres,
Non meins sez bien aimaiz Apostres,
Où et quand ly a ty promis?
Mais o la ty iamais commis
Seu lieutenant, quem o devise[3], [[3] Comme l'on dit.
Et seul chef de sa sainte Eglise
Pour la regir en chais bas lieux?
Dire que pa les chefs des cieux
Qu'en chais mains Iesus voulut rendre?

(1) Luc XXII, 25.

Chela se deit assais entendre;
C'est choper par trop lourdement.
Se tu as de l'entendement,
Reluis les mots et consideres
Que comme pou ly et ses frères
Du St-Esprit illuminey,
Y confessit Iesu Christ ney,
Estre le Fils de Dieu supresme,
Ainchin Iesus Christ tout de mesme
Ly dit, non point qui ly donnet,
Mais ouy bien qui ly donneret
Les clefs du reyaume céleste (1).
Ie ne repete point le reste.
N'est-y vrey quen la complissant
Y soufflit son esprit pissant[1] [[1] Puissant.
Sus chete sainte troupe toute,
Le jour nommé la Pentecoute,
Leu donnant chet egal pouver
Quo dit qu'un tout seul deit aver?
Que iamais saint Pierre en l'Eglise
La qualité de chef ait prise,
Tout effronté qui le diret
Ly mesme le desmentiret.
Tous les pus magnifiques titres
(Comme no luit en sez epitres)
Sont d'*Antien* et frère en Christ (2),
Comme à cheux a qui il escrit,
Les zieusortant[2], non comme Maistre, [[2] Les exhortant.
Mais comme leu zegal de paistre
Le saint troupel a eux commis,
Et bien loin de s'estre promis
Chete imaginaire pissanche,
Y n'a pas sa reconnessanche
Sur l'héritage de Sion
Ocune domination.
Bien pus. Niomeins la prière
Que pou ly Iesu promit faire (3),

(1) Matth. XVI, 16.
(2) 1 Pierre V, 1.
(3) Luc XXII, 32.

De peu de faillir en effet
A la fey comme il aveit fait,
Reniant sa Majesté haute,
Y retumbit pourtant en faute,
Comme saint Pol en est tesmoin (1),
Qui l'en reprint. Chaist là bien loin
De presumer que iamais n'erre
Chu biau successeur de saint Pierre.
Et pis creyons sans contredit
Tous chais sots contes quo no dit.
Dieu dou, par sa misericorde,
Seul sa grace et pardon accorde
A tous humains humiliez
Que leut pechais avaient liez,
Selon sa parole promise.
Les pasteurs, non chefs de l'Eglise
(Y n'y a qu'un seul Iesu Christ
Qui le set, comme il est escrit)
Iamais ocuns pecheux ne lient
Et tout essy poy les deslient (2).
Y n'en sont qu'anonchiateux[1]. [[1] Annonciateurs.
Bref, si no creit tieux inposteux,
Dieu doit o Pape obeissanche.
Car pis que le Pape a pissanche
De faire à qui ly plaist mercy,
Y faut que Dieu le veuille essy.
Et encor en chose si claire,
No no zenseigne le contraire,
Et que tous cheux dannés seront
Qui chais mensonges ne crerront.
O que chete loy set nouvelle,
Oste chela de ta chervelle.
Qui le dit est bien imposteur,
Ois que Dieu seul en est l'autheur.
A qui tient y, bon gré ma vie!
Que poussé d'une saincte envie,
Je ne fache veir draiz demain
Estre Martin et non romain?

(1) Gal. II, 14.
(2) Ephés. I, 22, 23; IV, 15, et V, 23; — Coloss. I, 18.

Dey-je aver rien pu cher, Guillemme,
Que le salut de ma povre ame?
Est-y troser pus precieux,
Set en la terre, set o cieux?
N'est-che d'un mantel catholique
Couvrir une loy hérétique,
Qui en effet d'un saint renom
N'a que l'aparence et le nom?

GUILLAUME.

Martin, que tu es habille homme!
Tu as si bien palé en homme
Et si bien chais points eclersis
Que ie ne say comme i'en sis,
De te crerre et ne te point crerre,
Tant tous deux me font rude guerre.
Si faut y que par queuque effort
Le pus fieble cede o pus fort;
Pis chose de tieulle importanche
Merite bien qu'o la balenche.

MARTIN.

Ha! compere, che n'est pas tout.
Tu en viendras don bien à bout.
Premier que de tey je separe[1],
Dieu par mey sera ton vrai fare
Pour te condire au pus saint but,
Qui mene les siens a salut
Par des preuves de toutes sortes
Otant et pus que cheux-là fortes :
Et que vrey no peut raporter
Pou n'en pouver iamais douter,
Outre chelles du petit livre,
Et par là te rendre delivre
De tant d'abus qui t'ont coiffey :
Pendant que je sis escoffey[2]
Et qu'en chu dessein, o ie vise,
Mey mesme en parlant je m'instrise,
Pis ensieute de chaiz raisons,
Ie viendrai o comparisons
De la vie, mœurs et crianche[3],
Ossy bien que de la pissanche

[1] Avant que je me sépare de toi.
[2] Echauffé.
[3] Créance.

De saint Pierre tant renommay
Et du Pape tant estimay :
Pour veir et juger tout ensemble
Se le vivant o mort ressemble,
Pis que le pape seulement
Tire d'ylà son fondement.
Bref se lieutenant qui dit estre
Y sieut[1] le vouler de sen maistre [1 Suit.
Sans s'en destourner d'un seul point,
O si ne le sieut du tout point.
Et afin que mieux tu t'y plaises,
Ie reduis tout par antithaises,
A qui d'otant pus tu creirras
Quo marges la preuve y verras,
Que pour faire fey de men dire
De la saincte Bible ie tire.

GUILLAUME.

Compere, qui eust jamais creu
Que tu en eusses otant seu?
Mais, viaiz[2], le queulle est d'ordinaire [2 Voyez.
Noste sotte fachon de faire?
Pis qu'ignorans no condamnons
Les choses que meins no savons.
Par une trop grande injustice,
Ainchin no fet de vertu vice,
Bien pus souvent que tous les jours.
Compere, poursieux ten discours.

MARTIN.

Ha! ie dirais bien autre chose
Du Pape qui partout opose
Tout chen qui fait, dit y escrit
O bones loix de Iesu Christ.
Mais chest la cloque Iordan Boise
Qu'exqueminiret note Boise,
Si i'en palais à ten desir
Et pis, ma foy, ie n'ay loisir.

GUILLAUME.

Compere, chest don assaiz, cesse,
En sela trop, ie le confesse,
Pou faire quatre piaix de naix

O pus z'ingnorans ostinaiz
D'entre une sotte populache,
Qui sieuvent saint Pos à la trache
Avant que sa conversion
L'eust fait vessel d'eslection :
Qui vrais boutefeux de discorde
Souhaitent le feu et la corde
Et mille violens trepas
A cheux qui ne conoissent pas :
Qui portais d'un essi faux zelle
Et de rage non meins cruelle,
Empliant leu pu grand effort
Pou les livrer tous à la mort,
Creyans qu'à Dieu tous chez suplices
Sont agriabes sacrifices :
Condamnans ainchin de tout point
Les choses qui ne savent point
Et qui ne veulent pas entendre
Bien loins de les pouver comprendre.
Ossi leuz est-il interdit.
Chest assaiz que no leuz a dit
Et qu'autruy pour eux se soucie.
Mille feys ie te remercie.
Pus à plein ie no reverron.

MARTIN.

Adieu don, compere.

GUILLAUME.

Adieu don.

LES PROFESSEURS DE L'ANCIENNE ACADÉMIE DE MONTAUBAN.

1598-1685.

« Cela se devroit faire dans toutes les Universités ou
« Académies... Nous devrions avoir eu quelqu'un qui eût
« fait la vie de tous les ministres auteurs; et assurément
« notre négligence est en cela fort grande. »
(BAYLE, *Lettre à David Constant*, du 5 janv. 1691).

M. Michel Nicolas poursuit les études si utiles qu'il a entreprises à notre intention sur les *Anciennes Académies protestantes avant la révocation de l'Edit de Nantes*. Après nous avoir fait jeter un coup d'œil général sur

leur établissement et leur existence, sur leur organisation et leurs tendances diverses (*Bull.*, t. II, p. 2, 43, 155, 320), il nous a exposé l'état des écoles primaires et colléges établis par nos pères (t. IV, p. 497, 582); puis il nous a fourni une notice spéciale sur l'académie de Die et quelques-uns de ses professeurs (t. V, p. 179, 298). Aujourd'hui, c'est de Montauban qu'il va s'occuper, comblant ainsi peu à peu, autant que cela lui est possible, cette lacune si regrettable que déplorait Bayle, lorsqu'il écrivait à David Constant les lignes ci-dessus rapportées, et se plaignait avec tant de raison qu'on n'eût jamais dressé « une liste des professeurs de chaque académie, « avec un catalogue de leurs écrits. »

Depuis l'origine de l'académie de Montauban, dont la création fut décidée au synode national tenu à Montpellier en 1598, jusqu'à sa suppression définitive, prononcée par un arrêt du conseil d'Etat du 5 mars 1685, soixante ou soixante-dix professeurs ont dû enseigner dans ses différentes chaires qui, en règle générale, étaient au nombre de six, mais qui ne furent pas toujours, dans cet espace de temps, occupées toutes à la fois. Nous avons essayé de dresser la liste de ces hommes honorables et utiles qui, en maintenant dans nos anciennes Eglises une certaine mesure d'instruction théologique, ont puissamment contribué à leur prospérité. Nous n'avons pu, jusqu'à présent, recueillir que trente-deux noms, et encore, quelques-uns d'entre eux sont tellement obscurs, que nous ne les avons retrouvés que dans quelques écrits contemporains, aussi rares que peu connus. Quelque incomplète que soit notre liste, nous avons cru devoir la communiquer aux lecteurs du *Bulletin*, dans le but de provoquer toutes les communications que quelques-uns d'entre eux pourraient peut-être nous faire sur ce sujet. Ayant l'intention de publier plus tard des notices étendues sur ceux de ces anciens professeurs qui ont laissé une trace bien marquée de leur existence, nous serons très court pour la partie biographique; mais nous croyons nécessaire de donner le catalogue de leurs ouvrages aussi complet que possible.

Serres. C'est le plus ancien professeur de cette académie. Il ne nous est connu que par son nom seul, qui se trouve apposé aux règlements de cette école publiés en 1600. Il est probable que dans le principe, il fut seul chargé d'enseigner la théologie aux quelques étudiants de Montauban qui se destinaient au ministère évangélique.

Michel Béraud. La vie de cet homme, qui a joué un si grand rôle dans les Eglises protestantes de France, est couverte de nuages assez difficiles à dissiper. Déjà à l'époque où vivait Bayle, on le confondait avec son fils, et on n'avait qu'un souvenir vague de ses travaux. D'après le *Scaligerana*, il aurait d'abord été moine. Nous croyons que c'est là une erreur, Scaliger ayant confondu deux hommes du même nom, ou la mémoire des rédacteurs du *Scaligerana* les ayant mal servis sur ce point. Michel Béraud fut d'abord pasteur à Aulas, en 1562, et ensuite à Béziers, de 1563 à 1567; la persécution l'ayant définitivement chassé de cette Eglise, il alla exercer le ministère à Réalmont. En 1579, il fut appelé à Montauban, comme pasteur, et il dut être nommé professeur peu de temps après la création de l'académie. De 1606 à 1608, il enseigna à Saumur; cette école qui avait à cette époque quelques-unes de ses chaires vides, avait réclamé ses services pour quelque temps (1). Michel Béraud fut de retour à Montauban vers le milieu de 1608. A partir de ce moment, on ne trouve plus aucune trace de cet homme célèbre. Son nom ne figure pas parmi ceux des pasteurs qui étaient à Montauban pendant le siége; mais on y voit celui de son fils, qui lui avait succédé dans la chaire de théologie. Il paraît cependant que Michel Béraud ne mourut que deux ou trois ans après cette époque. Nous avons quelques raisons de croire qu'il se retira à la Rochelle vers 1618 et qu'il finit ses jours dans cette ville vers 1622 ou 1623. On pourrait probablement trouver quelques renseignements sur ces deux points dans les registres du Consistoire de La Rochelle, s'ils existent encore (2), ou dans ceux de la municipalité de cette ville; comme aussi pour l'époque de sa mort, dans les registres de l'état civil, qu'on doit certainement posséder.

Les écrits de Michel Béraud sont devenus fort rares; ce sont : *Athénagoras d'Athènes, philosophe chrestien, touchant la résurrection des morts, avec une préface du traducteur, contenant certains advertissemens nécessaires, nouvellement traduit du grec en françois, par*

(1) Aymon, *Synod. nation.*, t. I, p. 325.

(2) Il est probable que ces registres, s'ils n'ont pas été détruits, se trouvent dans les archives de l'hôpital de la Rochelle. C'est en général dans les archives des hôpitaux qu'il faut chercher les pièces protestantes antérieures à la Révocation de l'Edit de Nantes; à cette époque, les biens des consistoires ayant été donnés aux hôpitaux, on transporta dans ces établissements les registres et les autres papiers des corps ecclésiastiques protestants.

Michel Béraud, Montauban, 1582, in-16 de 110 pag.; *Briève et claire défense de la vocation des ministres de l'Evangile, contre la réplique de Messire Jacq. Davy, évesque d'Evreux, faite article par article sur la même réplique.* Montauban, 1598, in-8o; *Disputationes theologicæ de sacra theologia*, Salm., 1608, in-4o.

Paul Constans. Il fut collègue de Michel Béraud, avec lequel il ne vécut pas en bonne intelligence. Ce Constant est probablement le même que le ministre de ce nom auquel le *Scaligerana* attribue un commentaire très érudit de l'Apocalypse (1).

Daniel Chamier. La vie de cet homme remarquable est aujourd'hui assez connue pour que nous puissions nous borner ici à rappeler qu'après avoir été pasteur à Montélimart, il fut nommé professeur à Montauban en 1612 et qu'il fut tué, neuf ans après, d'un coup de canon, au siége de cette ville (2). Nous donnerons la liste complète de ses écrits, dont quelques-uns ont été oubliés jusqu'à ces derniers temps par les biographes les plus exacts. Le plus considérable est un ouvrage de controverse, publié après sa mort, par les soins de son fils. Adr. Chamier, et de Bened. Turretin, et imprimé aux frais des Eglises protestantes de France (3); c'est le *Panstratia catholica*, Genève, 1626. 4 vol. in-fol. Cet ouvrage devait avoir un cinquième volume que la mort ne permit pas à Chamier de terminer. Fréd. Spanheim en fit un abrégé sous le titre de *Chamierus contractus*, Genève, 1643. 1 volume in-fol. Ses autres écrits sont : *Epistolæ jesuiticæ et ad eas responsiones*, Genève, 1599, in-fol. — *La Confusion des disputes papistes*, Genève, 1600, petit in-8o. — *Actes de la Conférence tenue à Nismes, entre Daniel Chamier et Pierre Coton, jésuite*, Genève, 1601. in-8o. — *De œcumenico pontifice*, Genève, 1601, in-8o. — *La Jésuitomanie*, Montauban, 1618, petit in-8o. — *Corpus theologicum*, Genève, 1653, in-fol. — *La Honte de Babylone*, 1re *partie* (sans nom de lieu), 1612, in-8.

Bernard Sonis. Ce professeur ne nous est connu que par ce que

(1) Scaligerana, Cologne, 1695, p. 26 et 27.
(2) Voir, sur Dan. Chamier, *Bull.*, I, p. 20 ; II, 292, 430 ; V, 179, 300.
(3) Voir ci-dessus, p. 29.
(4) Aymon, *Synod. nation.*, t. I, p. 404 ; t. II, p. 100.

rapporte de lui le *Recueil des Synodes nationaux d'Aymon* (1). Chargé par le Synode national de Gap (1603) de composer une réfutation des opinions de Piscatoris, il présenta au Synode national de La Rochelle (1607) un *Traité de la justification*. Cette assemblée, animée de sentiments de conciliation, ne voulut pas permettre l'impression d'un ouvrage qui aurait ranimé des discussions fâcheuses. Il avait composé quelques autres ouvrages qu'il présenta au Synode national de Vitri (1617). Cette assemblée, en donnant des éloges à leur auteur, en renvoya l'examen au Synode provincial du Haut-Languedoc. Nous ne croyons pas qu'aucun d'eux ait été publié.

Tenans. Il fut professeur d'hébreu (2). On le voit en 1609 remplir les fonctions de recteur (3). Une des poésies de Paul Ferry (4) lui est adressée.

Il y avait, en 1536, à Sedan un professeur du même nom, qui prononça l'oraison funèbre de son collègue, Louis Cappel de Moniambert. Nous ignorons si c'est le même personnage que le professeur de Montauban.

Guillaume Duncan. C'était un médecin qui, vers la seconde moitié du XVIe siècle, quitta l'Ecosse, sa patrie, pour venir s'établir à Montauban. Il fut professeur de philosophie à l'académie de cette ville. On a de lui : *Physiologia Guill. Duncani*. Tolosæ. 1651, in-4°.

Marc-Antoine Benoist. Il n'est connu que par ce que le *Recueil des Synodes nationaux* rapporte de ses discussions avec Pierre Béraud (5). Le Synode national de Privas (1619) le força de quitter Montauban.

Pierre Béraud. Fils de Michel Béraud, et né à Réalmont vers 1578. Il fut d'abord pasteur à Bergerac en 1603, puis à Pamiers en 1615. Appelé en 1618 comme professeur de théologie à Montauban, il fut confirmé dans ces fonctions par le Synode national d'Alais en 1620 (6).

(1) Aymon, *Synod. nation.*, t. I, p. 258 et 302; et t. II, p. 119.

(2) P. Colomnius, *Gallia orientalis*, p. 112.

(3) Aymon, *Synod. nation.*, t. I, p. 320.

(4) *Les premières œuvres poétiques de Paul Ferry, messin*. Montauban, 1610, in-12.

(5) Aymon, *Synod. nation.*, t. I, p. 307 et 411.

(6) *Ibid.*, t. II, p. 204.

Ardent pour le triomphe du protestantisme, il fut un de ceux qui soutinrent le courage des Montalbanais pendant le siége de 1621. Il fit tous ses efforts, en 1626, pour les faire déclarer en faveur du duc de Rohan, et, malgré les représentations d'Ollier, de Cameron, de Charles et de Delon, ses collègues, il réussit à les entraîner. Depuis son arrivée à Montauban, on le voit toujours en lutte avec ceux de ses collègues qui appartiennent au parti modéré. Le Synode national de Castres (1613) eut à se prononcer sur ces discussions auxquelles sa décision ne mit pas fin (1). A la reprise des hostilités, Pierre Bérant fit partie du conseil de guerre chargé de pourvoir à la défense de Montauban. Cette position inconvenante pour un ministre de l'Evangile, et un écrit qu'il publia sans doute pour l'excuser et dans lequel il soutenait qu'il est permis aux ministres de se mêler des affaires publiques et même de porter les armes, quand il s'agit de la défense de la religion, furent plus tard la cause de son interdiction, d'une plainte des commissaires du roi au Synode national de Charenton (1631) et d'une admonestation sévère que lui adressa cette assemblée (2). Depuis cette époque il n'est plus question de lui, et nous ignorons la date de sa mort. En outre de l'écrit dont nous avons déjà parlé, on a de lui : *L'Estat de Montauban depuis la descente des Anglais en Ré, le 22 juillet 1627, jusqu'à la reddition de La Rochelle à Monseigneur le duc de Rohan, pair de France, par Pierre Bérauld, pasteur et professeur de théologie.* Montauban, 1628, in-8°. — *L'esplnchement de soy-mesme ou Sermon faict au jeusne des Eglises de France, célébré en celle de Montauban, le 4e jour de mars 1621, sur le 1er verset du IIe chapitre des Révélations du prophète Sophonie, par Pierre Bérauld, etc.* Montauban, 1622, in-8° de 128 pages. — *La Froissure de Joseph ou Sermon faict le 29e jour de septembre 1622, en la solennité du jeusne célébré en l'Eglise de Montauban, pour les fidèles de Montpellier assiégés, par Pierre Bérauld, etc.* Montauban, 1622, in-8° de 102 pages.

Jean Cameron. Né à Glascow vers 1580, il vint en France en 1600. D'abord professeur de grec et de latin au collége de Bergerac, puis professeur de philosophie à Sedan, il abandonna momentanément la

(1) Aymon, *Synod. nation.*, t. II, p. 360 et 369.
(2) *Ibid.*, t. II, p. 456 et 458, 467 et 468.

carrière de l'enseignement pour faire des études de théologie à Genève et à Heidelberg. Il fut nommé pasteur à Bordeaux, en 1608. Dix ans après, il succéda à Gomar dans la chaire de théologie de Saumur. Quand le gouvernement de cette ville eut été enlevé à Duplessis-Mornay, Cameron passa en Angleterre. Une année ne s'était pas écoulée, qu'il était de retour à Saumur; et comme il lui fut interdit par le gouvernement d'enseigner publiquement, il donna des leçons particulières; mais les Eglises lui allouèrent une pension (1). L'interdiction ayant été levée en 1624, il fut appelé à Montauban comme professeur de théologie. On a dans cette nomination une preuve que l'orthodoxie qui dominait dans l'académie de cette ville était loin d'être étroite et exclusive; Cameron était connu partout pour ses opinions hardies et ses projets de modifications dans la théologie généralement admise à cette époque. Arrivé à Montauban, il se rangea du côté des modérés, et il se trouva ainsi exposé aux poursuites du parti exalté qui espérait encore alors de faire triompher par les armes le protestantisme en France. Dans un mouvement populaire où quelques autres professeurs furent maltraités, Cameron reçut des blessures graves. Il se réfugia à Moissac. Quelques mois après il revint à Montauban, où il mourut presque aussitôt.

Voici la liste de ses écrits : *Santangelus, sive Stelitenticus in Eliam Santangelium Causidicum.* Rupelli, 1616, in-12. Il s'agit dans ce petit livre d'une affaire concernant le consistoire de Bordeaux. — *Constance, foy et résolution à la mort des capitaines Blanquet et Gaillard.* Bordeaux, 1617, in-12. Brûlé par arrêt du Parlement de Bordeaux. — *Theses de gratia et libero arbitrio disputatæ* 14° *august.* 1618, *una cum duabus prælectionibus, habitæ J. Camerone.* Salmurii, 1618, in-8°. Pièces du concours à la suite duquel il fut nommé professeur à Saumur. — *Traité dans lequel sont examinés les préjugés de ceux de l'Eglise romaine contre la religion réformée.* La Rochelle, 1618, in-8°. Trad. en anglais, Oxford, 1624, in-4°. — *Theses XLII theologicæ de necessitate satisfactionis Christi pro peccatis.* Salmurii, 1620, in-fol. — *Amica Collatio de gratiæ et voluntatis humanæ concursu in Vocatione et quibusdam annexis.* Lugd. Bat., 1622, in-4°. — *Sept Sermons sur St Jean VI.* Saumur, 1624, in-12. — *Defensio sententiæ de gratia et libero arbitrio.* Salmurii, 1624, in-8°. — *Præ-*

(1) Aymon, *Synod. nation*, t. II, p. 268 et 269.

lectiones theologicæ in selectiora quædam loca N. T., una cum tractatu de Ecclesia et nonnullis miscellaneis opusculis. Salmurii, 1626-28, 3 vol. in-4°; réimprimé sous le titre de *Myrothecium evangelicum.* Genevæ, 1632, in-4°; Salmurii, 1677, in-4°, et dans les *Critici sacri* de Londres.

Joli. Il suppléa d'abord Tenans dans la chaire d'hébreu, dont il fut plus tard le titulaire. Il était à Montauban pendant le siége, dont il a laissé un récit sous ce titre : *Histoire particulière des plus mémorables choses qui se sont passées au siége de Montauban et de l'acheminement d'iceluy.* Leyde (Montauban), 1624, in-12.

Pierre Olier. Il était aussi à Montauban pendant le siége de cette ville. Il y était au reste arrivé depuis peu. Il était pasteur à Alais, quand, en 1620, il fut appelé à la chaire de théologie. Le Synode national de La Rochelle (1623) le confirma dans ses fonctions (1). Il assista au Synode national de Charenton de 1645 avec son collègue Garissoles. Il appartenait au parti modéré, et il courut quelque danger le jour que Cameron fut gravement blessé par une foule en fureur. Nous ne connaissons rien de plus de sa vie, et nous ignorons s'il a publié quelque ouvrage.

Abel Bicheteau. Nommé professeur d'hébreu par le synode provincial du Haut-Languedoc tenu à Puylaurens en 1618, il fut confirmé dans ces fonctions par le Synode national d'Alais (2). Il était aussi à Montauban pendant le siége. Nous ne savons rien de plus sur ce personnage.

Il y a eu à Montauban un professeur de grec portant aussi le nom de Bicheteau; c'était peut-être le fils d'Abel. Le Synode national de Loudun (1660) accorda une pension de cent livres à sa veuve (3).

Antoine Garissoles. Né à Montauban en 1587, il fut pasteur à Puylaurens en 1612, et professeur dans sa ville natale en 1630. Il est connu par sa belle conduite au Synode national tenu à Charenton en 1645, synode qu'il présida et où il défendit avec autant d'énergie

(1) Aymon, *Synod. nation.*, t. II, p. 172, 279.

(2) *Ibid.*, t. II, p. 161. P. Colomesius, *Gallia orientalis*, p. 150.

(3) Aymon, *Synod. nation*, t. II, p. 798.

que d'habileté les libertés protestantes contre les exigences du gouvernement (1).

Ses écrits sont : *La Voie du salut exposée en huit sermons.* Montauban, 1637, in-12 de vi et 818 pages. — *Decreti synodici carentoniensis de imputatione primi peccati Adæ explicatio et defensio.* Montalbani, 1648, in-12, de xxvi et 821 pages. — *Adelphados, sive de bello germanico quod incomparabilis heros Gustavus Adolphus magnus Suevorum, Gothorum Vandalorumque rex, pro Germaniæ procerum et statuum libertate gessit.* Montalbani, 1649, in-4°. Poëme latin en l'honneur de Gustave Adolphe. — *Panegyricum super triumphalis coronationis pompâ serenissimæ potentissimæque Christinæ Augustæ,* etc. Amstelodami, 1650, in-fol. de 19 pages. Pièce de vers latins sur le couronnement de Christine, reine de Suède. — *Theses theologicæ de Religione et Cultu, sive adoratione religiosa.* Montalbani, 1648, in-4° de 20 pages. — *Theses theologicæ adversus cultum, sive adorationem religiosam creaturarum.* Montalbani, 1649, in-4° de 30 pag. — *Disputationes elenchticæ de capitibus fidei inter reformatos et pontificios controversis in academia montalbanensi habitæ sub præsidio DD. virorum S. theologiæ professorum, Ant. Garissolii et Joan Verdierii.* Montalbani, 1650, in-12 de 328 pages. Six de ces dissertations sont de Garissoles et quatre de Verdier. — *De Christo mediatore.* Genevæ, 1662, in-4° de vi et 752 pages et 2 longs index. — Enfin il termina un ouvrage de son collègue Paul Charles, qui mourut avant de l'avoir achevé. C'est une explication du catéchisme des Eglises réformées, sous ce titre : *Catecheseos ecclesiarum in Gallia et alibi reformatarum explicatio, opus a Paulo Carolo primo inchoatum et ab Ant. Garissolio continuatum et absolutum.* Genevæ, 1656, in-4° de iv et 258 pages et un index de 12 pages.

Paul Charles, né à Mauvesin (2) vers 1585. Il fut professeur de théologie à Orthez en 1615. A la suppression de cette école, il resta comme pasteur dans le Béarn. En 1626, il fut nommé professeur de théologie à Montauban où il mourut en 1649. Nous venons de parler de l'ouvrage qu'il laissa inachevé à sa mort, et que Garissoles compléta et publia. Charles, pasteur à Châtelleraut, était son fils (3).

(1) Aymon, *Synod. nation.*, t. II, p. 635-641.

(2) *Syntagma Thesium Salmuriensium*, pars III, p. 690.

(3) Bayle, *Lettre à Minutoli*, du 4 octobre 1676.

JEAN VERDIER. Il était de Montauban, et il fut nommé professeur de philosophie en 1637 par le Synode national d'Alençon, sur la présentation du Synode provincial du Haut-Languedoc (1). Nous avons déjà parlé du volume de dissertations qu'il publia avec son collègue Garissoles. Nous avons à la Bibliothèque de la Faculté de théologie de Montauban quinze dissertations latines de lui sur divers points de théologie, imprimées les unes à Montauban et les autres à Puylaurens, de 1655 à 1666. Quelques-unes sont considérables; trois entre autres forment un cours complet de théologie. Au point de vue scientifique, quelques-unes ont une véritable valeur et donnent une idée avantageuse de la portée d'esprit de Verdier.

TIMOTHÉE DELON. Il était aussi de Montauban, où il fut professeur d'hébreu. Il mourut dans cette ville en 1650. Nous connaissons de lui deux sermons : *L'Ambassade du ciel, ou Sermon pour l'ouverture du Synode provincial, tenu à Castres le 25 novembre et jours suivants l'an* 1637. Montauban, 1637, in-12 de 107 pages. — *Le Secret de piété, ou Sermon sur la Ire à Timothée, ch. III, verset* 16, *fait à Charenton durant la tenue du Synode national. 3e édition.* Montauban, 1638, in-12 de 119 pages.

SÉBASTIEN DAUBUS. Né en 1613, fils de Charles Daubus, qui fut successivement professeur à Orange et principal de collége de Nîmes et de celui de Nérac, et frère de Charles Daubus, pasteur de cette dernière ville. Sébastien Daubus fut d'abord pasteur à Commonde et ensuite professeur de philosophie à Montauban, où il abjura le protestantisme le 1er août 1658 (1).

COURBANIÈRES. Tout ce que nous savons de lui, c'est qu'il fut nommé professeur de philosophie à Montauban en 1644 (2).

CRUVEL. Aymon l'appelle à tort Cromvel (3), et ailleurs Crumel (4). Il était pasteur à Reyniès (Tarn-et-Garonne), quand il fut nommé,

(1) Aymon, *Synod. nation.*, t. II, p. 804, et *Lettre d'un ecclésiastique de Montauban à un de ses amis*, sans nom d'auteur ni de lieu, et datée de Montauban, du 3 août 1658.

(2) Aymon, *Synod. nation.*, t. II, p. 695.

(3) *Ibid.*, t. II, p. 695.

(4) *Ibid.*, t. II, p. 755

en 1644, professeur de philosophie à Montauban, en même temps que Courbanières (1).

Jacques Gaillard. Né à Montauban vers 1620; il fut nommé professeur de philosophie vers 1647 ou 1648. Il fut forcé d'abandonner cette position et de sortir de France pour avoir soutenu de Scorbiac dans une affaire relative à une nomination de conseiller à la chambre mi-partie de Castres, et dont on peut voir les détails dans l'*Histoire de l'Edit de Nantes* (2). Il se retira à Leyde, où il fut nommé pasteur et professeur du collége gallo-belge, et plus tard professeur de théologie à l'université.

Nous connaissons de lui les trois ouvrages suivants : *Genealogia Christi*. Lugd. Bat., 1683, in-8°. — *Specimen quæstionum in Novum Testamentum de filiohominis*. Lugd. Bat., 1684, in-4°. — *Melchisedechus Christus unus rex justitiæ et rex pacis*. Lugd. Bat., 1688, in-8°.

André Martel. Né à Montauban en 1618, il fut nommé professeur de théologie en 1653. Il était recteur de l'académie quand elle fut transférée à Puylaurens. Après la révocation de l'Edit de Nantes, il se retira dans le canton de Berne. Nous avons sa thèse inaugurale : *De natura fidei et de gratia efficaci*. Montalbani, 1653, in-4° de 20 p. Nous avons aussi à la bibliothèque de la faculté de Montauban dix-sept autres thèses entières de lui, imprimées de 1656 à 1674. On lui doit enfin : *Réponse à la méthode de M. le cardinal de Richelieu, divisée en quatre livres*. Quevilly, 1674, in-4° de XII et 412 pag. Cathalacouture, dans son *Histoire du Querci*, t. III, p. 201, lui attribue divers ouvrages qui ne lui appartiennent pas et qui sont d'un Martel, avocat de Toulouse.

Jean Claude. Ce célèbre écrivain protestant est trop connu pour que nous ayons besoin de rappeler même les principales phases de sa vie. Nous dirons seulement qu'il fut pendant quatre années professeur de théologie à Montauban, de 1662 à 1666. Ce fut pendant ce temps qu'il composa sa *Réponse au traité intitulé : la Perpétuité de la foi de l'Eglise catholique touchant l'Eucharistie*. Charenton, 1665,

(1) *Ibid.*, t. II, p. 695.

(2) *Histoire de l'Edit de Nantes*, t. III, p. 320-322. Aymon, *Synod. nation.*, t. II, p. 793 et 794.

in-8°. Nous croyons également inutile de donner ici le catalogue des autres écrits de Claude. Quelques-uns d'entre eux ont encore des lecteurs nombreux, et tous sont connus, au moins par le titre, à la plupart des personnes qui reçoivent le *Bulletin.*

JOSEPH ARBUSSI. Né à Montauban en 1625, et petit-fils, par sa mère, de Pierre Béraud, il fut, en 1645, pasteur à Sorrèze, et l'année suivante à Montauban. En 1650, il succéda à Timothée Delon dans la chaire d'hébreu. Bien différent de son aïeul et de son bisaïeul, il se rangea du côté des modérés. Cette circonstance et la légèreté de sa conduite lui firent un grand nombre d'ennemis. Le synode national de Loudun (1660) « en usa charitablement à son égard et ne le traita pas à la rigueur; » mais comme en présence d'une opposition forte et très étendue, il ne pouvait plus exercer avec fruit le ministère à Montauban, on lui donna l'ordre de se pourvoir d'une autre Eglise (1). Bientôt après, il fut nommé pasteur à Bergerac. Deux ans après, il embrassa le catholicisme (2). Nous ignorons ce qu'il devint après son abjuration.

On a de lui : *Lettre de Joseph Arbussi à tous les fidèles des Eglises réformées de France.* Montauban, 1657, in-8°, et *Déclaration contenant les moyens de réunir les protestants dans l'Eglise catholique.* Paris, 1670, in-8°.

La Bibliothèque de la ville de Montauban possède quelques pamphlets relatifs aux longues discussions qu'il souleva à Montauban, et dont plusieurs sont fort curieux et peu édifiants sur la conduite d'Arbussi.

JEAN BON. Il était probablement de Montauban ; mais il fit ses études, du moins en partie, à Saumur. Il fut professeur de philosophie à l'Académie de Puylaurens. Il eut des discussions philosophiques avec Derodon. Bayle, qui en parle, assure qu'il eut part à un ouvrage dirigé contre celui-ci, et intitulé : *l'Impiété découverte.* Nous ne connaissons de lui que l'ouvrage suivant : *Physica Joannis Bon, doctoris medici et philosophiæ professoris in academia montalbanensi, Podiolaurum translata.* Castris, 1664, in-12. Cet ouvrage qu'on prendrait, sur son titre, pour une physique, est un recueil de dissertations sur

(1) Aymon, *Synod. nation*, t. II, p. 754-758.
(2) *Histoire de l'Edit de Nantes*, t. III, p. 318-323.

quelques-uns des points de la philosophie d'Aristote, et forme une espèce de métaphysique.

Jean Gommarc. Il fut nommé professeur à Puylaurens en 1668. On a la thèse qu'il composa pour sa nomination : *De mediatione Christi et prædestinatione*. Podiolauri, 1668, in-4° de 64 pages. La bibliothèque de la faculté de Montauban possède trois autres thèses de lui : *De Scientia Dei quam Jesuitæ mediam sive hypotheticam vocant*. Podiolauri, 1670, in-4° de 29 pag. — *De Natura fidei*. Podiol., 1671, in-4° de 14 pages.—*De ortu fidei*. Podiol., 1672, in-4° de 15 pages. Dans ces deux dernières dissertations, il est fait une assez large part, dans la nature et dans l'origine de la foi, à ce que nous appelons aujourd'hui l'élément subjectif. C'est là une grande nouveauté dans l'enseignement de l'ancienne académie de Montauban; elle doit faire désirer de connaître plus particulièrement ce théologien, dont le nom a été jusqu'à présent plongé dans un profond oubli. La liste des pasteurs de 1637 porte le nom de Jean Gommarc, pasteur à Vertueil et Château-Renaud, dans le colloque d'Angoumois. Ce pasteur fut un de ceux qui furent chargés, par le synode national d'Alençon, d'examiner les livres de Testard et d'Amyraut (1). Cette commission délicate fait supposer qu'il jouissait de quelque crédit et qu'il passait pour un homme instruit. Ne serait-il pas le père du professeur de Puylaurens? Les habitants de l'ancien colloque de l'Angoumois pourraient peut-être nous dire si ce nom de Gommarc s'est conservé dans leur pays; nous ne croyons pas qu'il se retrouve dans le haut Languedoc.

Théophile Arbussi. Né à Montauban, et probablement le neveu de Joseph Arbussi, il fut nommé en 1674 professeur de théologie à Puylaurens, où il mourut en 1681. Nous avons sa thèse inaugurale, qui est intitulée : *Theses theologiæ de libero hominis arbitrio, quas ex præscripto synodi provincialis superioris Occitaniæ et Aquitaniæ composuit et publice agitandas proponit Theoph. Arbussius, sacro-sanctæ theologiæ professor designatus*. Podiolauri, 1674, in-4° de 39 pag. — Antoine Arbussi, dont parle Madame Du Noyer dans ses Mémoires (2), et qui écrivit contre Papin (3), était sans doute son fils.

(1) Aymon, *Synod. nation.*, t. I, p. 293, et t. II, p. 572.

(2) Edition de Paris et Avignon, 1790, t. XI, p. 205, 206, 243 et suiv.

(3) Bayle, *Lettres*, édition d'Amsterdam, 1729, t. I, p. 298.

Antoine Pérez. Il fut nommé professeur en 1674, en même temps que Théoph. Arbussi (1). Sa thèse inaugurale, que nous possédons, porte ce titre : *De Connexione sanctificationis cum justificatione*. Podiolauri, 1674, in-4° de 60 pag. Il était peut-être le fils ou le petit-fils d'un Antoine Pérez, porté comme pasteur de Cazzari dans le Haut-Querci, dans la liste des pasteurs de 1626 (2).

Veems ou Vehemes. Il était professeur de grec à l'académie de Montauban, dont il fut recteur en 1626 (3). Dans la liste des pasteurs de 1637, il est fait mention d'un Isaac de Vehernes, pasteur de Chefrênes (Normandie). Ce nom, à supposer qu'il nous ait été transmis exactement, semble trahir une origine étrangère.

Loquet. La seule mention que nous ayons trouvée sur ce professeur de l'Académie de Puylaurens est dans un petit livre fort rare, intitulé : *Le Testament de M. Bonafous, ministre de la Parole de Dieu dans l'Eglise réformée de Puylaurens*. Montauban, 1677, in-12 de 110 p. (4). Il y est dit, à la p. 79, que le lundi 28 septemb., M. Loquet, ministre de l'Eglise de Cuq et professeur en éloquence dans l'académie, alla voir M. Bonafous et lui fit une prière. Ces quelques mots nous donnent une idée du triste état de cette académie à cette époque, puisqu'elle était obligée de faire remplir les chaires par des pasteurs des environs, sans doute parce qu'on n'avait pas les moyens d'entretenir au complet le personnel nécessaire à l'enseignement.

Elie Ramomdou. Professeur de philosophie à l'Académie de Puylaurens en même temps que Martel, Gommarc, Th. Arbussi et Ant. Pérez. Il était de la Guyenne, et il avait fait ses études à Montauban sous Garissoles et Verdier. Son nom figure sur une thèse de ce dernier, relative à la descente de Jésus-Christ aux enfers. Il est aussi fait mention de lui dans le *Testament de M. Bonafous*, pag. 96.

(1) Il était déjà professeur des langues orientales en 1667. (Arch. Tt. 315.)

(2) Aymon, *Synod. nation.*, t. II, p. 426.

(3) Aymon, *Synod. nation.*, t. II, p. 402.

(4) Ce pasteur Bonafous jouissait d'une haute considération dans tout le haut Languedoc. Un grand nombre de thèses de ce temps lui sont dédiées, et d'ordinaire avec de grands éloges. Il fut souvent un des juges des concours académiques.

JOURNAL MANUSCRIT D'ANNE DE CHAUFFEPIÉ

A L'ÉPOQUE DES DRAGONNADES ET DU REFUGE.

1685-1688.

(Fin. — Voir ci-dessus, p. 57.)

Enfin, cette séparation redoutable arriva le 12 de mai. M. de Gassion vint à quatre heures du soir me dire que M. le prévôt de la Rochelle et deux de ses archers étoient là pour m'emmener; qu'il falloit quitter mes trois compagnes et partir avec les trois autres prisonnières qu'on vouloit aussi emmener. J'avois la fièvre dans ce temps-là, et tout mon linge à la ville pour le blanchir; on l'alla querir mouillé, et nous montâmes à cheval pour venir nous embarquer au fort de la Prée. L'adieu que nous nous fîmes toutes fut douloureux, sensible et constant tout ensemble, et notre tendresse naturelle et juste, soutenue par l'Esprit de Dieu, qui nous conduisoit en cette occasion, chacune de nous suivit avec courage la vocation où elle fut appelée ce jour-là. Nous eûmes un peu de peine au trajet de la mer, qui étoit fort agitée ce soir-là. Je fus la plus heureuse de notre petite troupe, car je n'eus ni peur, ni mal; Mlle du Mas fut un peu travaillée de ce premier mal, et les deux autres le furent beaucoup de tous les deux; mais, après quelques heures d'agitation, nous arrivâmes heureusement à bord, mais si loin du lieu où un équipage nous attendoit, qu'il nous fallut faire demi-lieue à pied sur les cailloux. Nous en fûmes si fatiguées que nous pensâmes de mourir plusieurs fois par le chemin. Nous arrivâmes enfin dans cet état au bourg de l'Aleu, à onze heures du soir, où le carrosse de M. le prévôt nous attendoit. Il nous mit dedans, et nous conduisit chez lui fort honnêtement; il nous traita comme des amies plutôt que comme des prisonnières.

Le lendemain matin, on nous mit dans un autre carrosse, sous la conduite des deux archers qui nous avoient amenées de Rhé. Ils nous menèrent coucher à Mausé, et ne nous laissoient pas la liberté de voir personne que par une fenêtre, et encore avec peine.

Le mercredi, 14 du mois, nous vînmes dans le même équipage dîner à Niort, et fûmes après dîner mises dans quatre différents couvents, sans avoir aucune communication les unes avec les autres, ni sans savoir de nos nouvelles que par hasard et très rarement. M. le président de la justice étant mon allié, et celui des écus parent de Mlle du

Mas, recommandèrent fortement que cela fût ainsi fait, croyant que nous privant de tout plaisir on nous porteroit plus tôt au changement que l'on vouloit de nous; mais l'expérience leur a fait voir et leur montre tous les jours que ces sortes de rigueurs, qu'on ne tient que pour chagriner, ne font que raffermir les esprits dans une religion qui n'enseigne que douceur et les éloigner d'avantage de celle dont les plus forts arguments sont rigueur et captivité.

J'étois aux Ursulines, et Mlle du Mas aux Hospitalières, Mlle de la Pommeraie aux Cordelières, et Mme de Ruffignac aux Bénédictines; et toutes ces demeures nous étoient assignées par lettres de petit cachet. Peu de jours après que je fus dans celle où l'on m'avoit mise, j'appris que les trois compagnes que j'avois laissées en Rhé avoient été transférées : Mlle de Puiscouvert, aux Filles de Notre-Dame, à Fontenay; Mlle de la Vergnais, à celles de la Providence, à la Rochelle, et Mlle de Saumaise, aux Saintes-Claires, dans la même ville, où peu de jours après elle reçut sa liberté de la cour pour passer en Hollande, où elle étoit née; mais jusques au jour de son embarquement, on l'a retenue au couvent avec tant de sévérité qu'elle n'y a vu personne du dehors, non plus que ses autres compagnes, qui ont toujours été tenues dans la même gêne. On ne nous faisoit aller au parloir que pour voir les ecclésiastiques que l'on y faisoit venir de temps en temps.

Peu de jours après que je fus à Niort, M. l'intendant du Poitou, qui se nomme M. Foucaut, y vint, et ayant entré dans le couvent où j'étois, me voulut voir. On me fit lever de dessus mon lit, où j'étois avec la fièvre, pour aller à lui. Quand il me vit dans cet état, il dit qu'on ne devoit pas me faire partir de ma chambre; qu'il ne savoit pas mon mal quand il m'avoit demandée, et me fit comme une manière d'excuse là-dessus. Il me parla fort honnêtement et avec douceur, mais avec de grandes sollicitations à changer de religion, en m'assurant fort qu'après avoir fort longtemps résisté, il faudroit y venir à la fin. Il étoit accompagné de plusieurs personnes qui me parlèrent de même manière. Il dit aux religieuses qu'il me falloit gagner par raisons et par douceur, sans dispute et sans rigueur. Après quinze jours de séjour parmi elles, j'eus le bonheur d'en être fort aimée, et d'avoir plus de liberté dans la maison que d'abord; et comme elles virent que je n'en voulois point abuser, elles ne craignirent point de me laisser prendre tous les petits plaisirs que je pouvois trouver dans

ce lieu-là, par la promenade de leur jardin et par une société libre avec les religieuses et avec les pensionnaires avec qui je mangeois. Le 2 juin, on amena Mlle de la Sauvagère de la Taillée dans ce couvent, parce qu'ayant signé une abjuration forcée, elle n'en vouloit rien tenir. L'on nous défendit sévèrement de nous parler, et de nous voir en particulier, et surtout de prier Dieu ensemble, quoique l'on demeurât d'accord que nos prières étoient bonnes. Cet ordre vint de M. le président, qui avoit du chagrin contre les religieuses, parce qu'elles n'avoient pas voulu recevoir une sœur laie qu'il leur vouloit faire prendre par autorité. La supérieure nous dit là-dessus qu'il falloit que pour quelque temps nous fussions les victimes de son chagrin; que, pour ne s'en attirer pas davantage, il falloit obéir à ces ordres, quoiqu'elle les désapprouvât, et n'être ensemble qu'en présence de quelques personnes de la maison, afin qu'elle pût assurer que nous ne priions pas Dieu ensemble; et, de crainte que nous n'obéissions pas ponctuellement à cet ordre, on nous observa toujours avec grand soin. Le 17 juillet, à sept heures du soir, on vint avertir la supérieure qu'il falloit qu'elle me rendît le lendemain à cinq heures du matin. Elle vint elle-même me donner cet avis, avec des larmes de douleur et des paroles pleines de tendresse; tout ce qu'il y avoit de religieuses et de pensionnaires dans la maison me sollicitèrent par tout ce qu'elles purent imaginer de plus fort et de plus pressant, de plus doux et de plus redoutable, à changer de sentiments, ou à demander du temps pour penser à ce que j'avois à faire. Mes trois autres compagnes de captivité dans cette ville furent traitées à peu près de la même façon dans les couvents où elles étoient, mais tout fut également inutile pour nous toutes. Le vendredi 18 juillet, deux archers de Poitiers nous vinrent chercher toutes quatre, avec un ordre de M. l'intendant aux religieuses de nous rendre. Ils nous conduisirent à cheval jusqu'à Poitiers, en passant à Saint-Maixent. Ils tirèrent avec le même ordre de l'intendant, Mlle de la Grolière des Bénédictines, où elle étoit renfermée parce qu'elle ne vouloit pas tenir la signature qu'elle avoit donnée en prison; ils la joignirent avec nous. Nous arrivâmes le lendemain 19 à Poitiers, sur les deux heures après midi. On nous fit mettre pied à terre à la maison de ville, qui est une des prisons; et après en avoir averti M. l'intendant, on nous sépara. Un hoqueton vint de sa part emmener Mlle de la Pommeraie et Mme Ruffignac à la Conciergerie, Mlle de la Grolière et moi à la Pré-

vôté, et laissa Mlle du Mas seule à la maison de ville, où il y avoit pourtant deux autres prisonnières pour la même cause, qu'elle vit et avec qui elle mangea. Nous trouvâmes aussi deux compagnes à la Prévôté, l'une nommée Ruffignac, nièce de celle qui étoit venue avec nous, qu'on avoit amenée le jour précédent d'un couvent de Parthenay : elle avoit signé et n'en vouloit rien tenir; l'autre étoit une jeune femme nommée Mlle Guiteau, qui avoit toujours persévéré, et qui étoit prisonnière depuis deux mois. Nous fûmes toutes dans nos prisons aussi mal qu'on a accoutumé d'être en de pareils lieux, jusqu'au 23 du mois, qu'on vint dès le matin prendre nos noms et nos qualités, et nous dire d'être prêtes à partir à six heures. A peu près à cette heure-là un exempt du prévôt et deux archers nous vinrent querir toutes sept, et nous menèrent au logis du messager, où l'on nous donna chacune 5 livres pour nous nourrir, pendant cinq jours que nous avions à marcher pour nous rendre à Chartres, où l'on nous dit qu'on nous menoit; mais on nous fit payer là-dessus le port de nos hardes à 3 sols par livre, à l'exception de quinze livres chacune qu'on nous portoit pour rien. Après cela fait, on nous mit dans un fourgon, et le même exempt qui nous avoit tiré de prison, avec un des archers qui nous avoient amenées de Niort, partirent avec la voiture, et nous conduisirent à grandes journées, mais avec toute l'honnêteté que nous en pouvions souhaiter. Nous tînmes la grand'-route de Paris jusqu'à Blois, et de là nous prîmes celle de Chartres par Châteaudun, où nous couchâmes le 26, et le lendemain, qui étoit un dimanche, nous arrivâmes à Chartres sur les six heures du soir; mais M. l'intendant ni son subdélégué n'y étant pas, on nous mit toutes dans une hôtellerie, où nous passâmes la nuit dans l'incertitude de ce que nous devions devenir. Le lendemain lundi matin 28, l'on nous mena à la Conciergerie, où l'on nous mit en prison avec toutes les régularités qu'on apporte à y mettre les criminels. La geôlière et quelques autres personnes sachant la cause qui nous amenoit là, nous reçurent avec des larmes de compassion; l'exempt et l'archer ne purent aussi s'empêcher d'en répandre quelques-unes en nous quittant, et nous ayant rendu à toutes des témoignagnes avantageux, qui de la prison passèrent à la ville, plusieurs personnes papistes de tout temps eurent pitié de notre état et nous visitèrent quelquefois avec des mouvements de charité bien obligeants. La geôlière n'ayant alors qu'une chambre à donner, où il y avoit déjà deux prison-

nières du diocèse pour la même cause, nommées Mlles Joly, nous mit toutes ensemble, quoiqu'on eût ordonné de nous séparer le plus qu'on pourroit. Nous y étions assez pressées, mal couchées et assez incommodées d'ailleurs, mais possédant pourtant une tranquillité d'esprit plus grande que notre état ne sembloit devoir le permettre. Ceux qui nous voyoient en paraissoient surpris, et quelques-uns ont été jusqu'à dire qu'ils avoient peine à croire que notre religion fût aussi méchante qu'on leur disoit, puisqu'ils voyoient souffrir pour elle si constamment des épreuves qui leur paraissoient insupportables sans un secours tout particulier du Seigneur. Une belle-fille de la geôlière en vint jusqu'à nous dire qu'il ne seroit pas bon pour elle qu'elle nous vît souvent, parce que nous la rendrions huguenote; et il y a apparence que ces sortes de discours furent cause que nous ne demeurâmes pas longtemps dans ce lieu-là, où on nous donnoit le pain du roi, et l'on nous apportoit à manger de la ville, tous les jours, une grande soupe avec de la viande ou des choses maigres, qui nous suffisoient pour le matin et pour le soir, parce que nous ne mangions pas beaucoup ni les unes ni les autres. Nous avons passé treize jours dans cet état, en attendant avec patience notre destinée, dont nous commençâmes de savoir une partie le 9 d'août, que M. le vice-bailli de Chartres vint avertir Mlle de la Grolière et la plus jeune Ruffignac, qu'il avoit ordre du roi de les mener à l'abbaye de l'Eau; qu'il partiroit dans une heure, et que dans peu de jours il nous emmèneroit aussi toutes en d'autres endroits. Il fallut donc commencer cette séparation, à quoi nous nous étions bien préparées, mais qui ne se put faire sans émotion et sans larmes. Le même soir, à son retour de l'Eau, il envoya dire à Mlles du Mas, de la Pommeraie et à moi, de nous tenir prêtes pour le lendemain matin; ce que nous fîmes. Le dimanche 10, on nous amena un soufflet à huit heures du matin, dans la cour de la Conciergerie; nous y montâmes toutes trois, et M. le vice-bailli nous dit qu'il menoit Mlles du Mas et de la Pommeraie à l'abbaye des Clairais ensemble, et moi toute seule à celle d'Arsisse, et qu'à son retour il mèneroit Mlle Guiteau aux Ursulines, à Vendôme, et Mme de Ruffignac aux Calvaires, dans le même lieu. Il fut lui-même notre conducteur à toutes, avec deux de ses archers; et comme il étoit en route avec nous, l'équipage rompit à un bourg nommé Charron, où il fut obligé de coucher avec tout son train. Le lundi 11, nous en partîmes de bon matin, et nous rendîmes à huit heures à Arsisse, où M. le vice-bailli

vit d'abord Mme l'abbesse, et lui exposa la commission en lui donnant la lettre de cachet en vertu de laquelle il me mettoit entre ses mains. Elle et toute sa communauté me vinrent recevoir à leur porte avec beaucoup d'honnêteté et des marques de bonté assez propres à adoucir l'amertume de mon état, si elle avoit été moins grande; mais l'adieu qu'il me fallut encore faire à mes deux compagnes, et qui me fit ressentir tout de nouveau la perte des trois que j'avois laissées en Rhé, me remplit l'âme de tant de douleur, que cela joint à tout mon état d'ailleurs, ne me permit guère de trouver de douceur dans ce lieu-là. Mes deux compagnes qui allèrent aux Clairais furent reçues à peu près de même manière que moi. Ces deux abbayes sont dans le pays de Perche, à deux lieues l'une de l'autre. Celle d'Arsisse est entre deux collines, comme dans un fond de désert, dans un canton où il n'y a jamais eu de réformés; il n'y avoit pas une personne dans tout le pays dont j'eus ouï parler. J'y ai demeuré près de dix mois, pendant lesquels je n'ai vu que des ecclésiastiques, à qui l'on me faisoit parler assez souvent. Le confesseur de l'abbaye, qui est d'un assez méchant caractère en tout, me menaçoit, me querelloit ou m'insultoit toutes les fois que je le voyois; plusieurs autres m'ont paru beaucoup plus raisonnables et plus doux, et après de grandes conversations sur la religion, ils m'ont souvent quittée en me faisant des honnêtetés et en défendant aux religieuses de disputer avec moi sur cette matière, car cela, disoient-ils à l'abbesse, ne serviroit de rien dans les sentiments où est Mademoiselle, et cela pourroit, dans la suite, produire de plus méchants effets que vous ne pensez. Cela n'empêchoit pas la curiosité des religieuses : elles vouloient savoir mes conversations avec ces messieurs, et me les demandoient quand l'occasion s'en présentoit; je ne craignois pas de leur redire. J'ai souvent éprouvé dans ces sortes d'entretiens la vérité des paroles de notre Seigneur, quand il dit à ses disciples qu'ils ne se mettent point en peine de répondre quand ils comparaîtront devant les hommes pour son nom, et ce qui suit du passage. J'allois, sans préparation que celle de la prière, à tout ce qu'on me devoit dire, j'y répondois souvent ce qu'il me sembloit n'avoir jamais su, et j'en sortois toujours sans avoir été convaincue non plus que persuadée par toutes les rubriques et la chicane des docteurs romains, dont l'un me dit une fois qu'il craignoit que la connaissance de l'Ecriture me mît hors du sens. On me donnoit souvent des livres; j'en lisois quelques-uns en présence de l'abbesse; et ayant

arrivé une fois à un plein de calomnies et de mensonges, dans lequel il y avoit une confession de foi à faire horreur à tous ceux qui portent le nom de chrétiens, et qu'on me disoit être celle de nos Eglises, n'osant pas leur montrer, pour les démentir, celle que j'avois dans mon Nouveau Testament, de peur qu'on me l'ôtât, j'en écrivis une de ma croyance, que l'abbesse trouva bonne dans tous ses articles. Elle me dit seulement que quoique ce que je croyois fût bon, je n'en croyois pas assez, et que n'étant pas dans l'Eglise romaine, je n'étois pas dans la voie du salut. La lettre de petit cachet qui m'avoit mise dans cette maison, portoit que je n'aurois aucun commerce, ni au dedans, ni au dehors, ni par écrit, ni de vive voix. Mais l'abbesse, qui est bonne et charitable, et qui a toujours devant les yeux cette règle d'équité, qu'il ne faut pas faire aux autres ce que nous ne voudrions pas qu'on nous fît, n'observa pas cet ordre avec exactitude. On me fit d'abord manger avec de jeunes pensionnaires, en présence d'une religieuse à qui on avoit commis le soin de veiller sur ma conduite; mais les évêques du voisinage l'ayant su, ils me retranchèrent cette petite liberté, et, contre le sentiment de l'abbesse, l'on me retint seule dans ma chambre, où j'ai toujours mangé en particulier. Il est vrai que quelques jours après ce nouveau chagrin, une vieille religieuse, extrêmement raisonnable et sage, qui ne m'avoit point encore parlé, me vint voir, et ayant beaucoup de compassion de mon état, tâcha de l'adoucir, et m'obtint, sans le su des évêques, la permission de voir toutes les religieuses qui le voudroient. L'abbesse me donna aussi la liberté de me promener avec elles ou seule quand il me plairoit, et celle d'écrire à mes parents, et d'en recevoir des lettres, en lui montrant les unes et les autres, comme font toutes ses religieuses. J'eus le bonheur de me mettre si bien dans son esprit par la soumission que mon état et mon inclination me faisoient avoir pour ses ordres en tout ce qui n'intéressoit point la conscience, que j'en recevois toutes les petites douceurs qui ne dépendoient que d'elle uniquement. Je travaillai pour elle et pour les religieuses à tous les ouvrages qui n'avoient aucun rapport à leur religion ou à leurs dévotions superstitieuses, car pour ceux-là je n'y ai pas voulu toucher, m'en étant fait un scrupule de conscience; j'en dis mes raisons à l'abbesse, qui les goûta, et qui me dit que, quoique à son avis ce fût un bien et non pas un mal de faire ces sortes de choses, puisque ma conscience en faisoit un scrupule, il ne falloit plus m'en parler.

Toute la bonté de cette charitable fille n'a pas empêché que je n'aie goûté bien des amertumes chez elle, par les superstitions que j'y voyois tous les jours, par les injures et les calomnies effroyables que l'on y vomissoit contre notre sainte religion, contre nos réformateurs et contre nos ministres. J'étois exposée, là comme dans les autres lieux de ma captivité, à diverses tentations : l'amour de la liberté, si naturel à tout le monde; la crainte d'une prison perpétuelle, dont j'étois sans cesse menacée; la tristesse de la solitude où je passois d'ordinaire dix-huit ou vingt heures des vingt-quatre du jour et de la nuit; la douleur d'être séparée des personnes qui m'étoient chères; la perte de toutes les compagnies qui pouvoient m'être agréables, et la privation des exercices publics, livroient quelquefois de rudes combats à ma persévérance. J'ai senti souvent dans ces occasions la faiblesse de l'esprit humain et l'efficacité de la grâce : la chair combattoit contre l'esprit, et la grâce a toujours surmonté et vaincu hautement la nature. Mon âme a été quelquefois pénétrée d'une affliction inexprimable, et jamais la grande miséricorde de mon Dieu ne l'a trouvée dans cet état qu'elle ne l'en ait retirée bientôt par des consolations et des espérances vives de son secours, et des joies intérieures qu'il est impossible de concevoir sans les avoir senties; et je dois sans cesse rendre des actions de grâces au Seigneur pour toutes les faveurs qu'il m'a faites dans ces occasions si pressantes : il a non-seulement écouté mes vœux, il les a exaucés; mais devant que de m'en faire voir l'accomplissement, il m'a fait connaître qu'il les écoutoit favorablement. Il m'est arrivé trois fois pendant nos grandes misères que mon Dieu a répondu d'une manière sensible pour moi aux prières que je lui ai faites. La première est à Olbreuse, le jour de Noël, que, ne sachant que faire ni où aller pour me cacher, je lui demandai instamment qu'il me fît la grâce de sortir du royaume, ou celle de persévérer dans la profession de la vérité contre toutes les tentations où je pourrois être exposée : il ne répondit rien à ma première demande; je n'ouïs point de voix qui frappât mes oreilles pour la seconde, mais j'en sentis une plus forte dans mon cœur qui me dit : Tu persévéreras. La seconde est dans le cachot de Rhé, le 25 d'août, en demandant, sous le bon plaisir du Seigneur, d'être rassemblée avec Mlle de Saumaise : je sentis le même mouvement. Et la troisième de ces occasions, que je ne veux ni ne dois jamais oublier, est à Arsisse, dans un temps où l'on m'avoit fort chagrinée, en me disant

qu'on ne savoit comment je pouvois vivre sans exercice de religion et sans participation de sacrements : je priai avec toute l'ardeur dont j'étois capable pour le recouvrement de ces deux grands biens dont j'étois privée, et je sentis si vivement que Dieu me les redonneroit, que je me relevai de ma prière en rendant mille grâces à ce bon Dieu de m'avoir exaucée. Mais il faut que j'avoue, à ma confusion, que ces assurances de sa bonté ne m'ont pas toujours garantie de crainte, d'alarmes et de chagrin sur toutes les menaces qu'on me faisoit.

Au mois de mars 1688, j'appris par une lettre que je reçus de Paris, que l'on mettoit les prisonniers de la religion hors de France, et que je devois me préparer au départ bientôt. Ce me fut une grande joie, mais qui fut modérée par le retardement de ce départ souhaité depuis longtemps, sans que je susse quelle raison le causoit; mais mon inquiétude fut bien augmentée le 22 de mai, que j'appris qu'on avoit emmené le jour précédent toutes les prisonnières du voisinage, et que j'étois demeurée seule sans qu'on sût pourquoi. Cela fit redoubler toutes les sollicitations que les religieuses me faisoient à changer de religion; elles me pensèrent désoler par les réflexions qu'elles faisoient sur cette aventure, qu'elles regardoient comme une marque infaillible de la volonté divine pour mon changement, puisque la Providence me laissoit là quand elle emmenoit mes compagnes où j'aurois bien voulu aller. Mais enfin, après deux jours passés dans cette nouvelle épreuve, j'en fus tirée, et j'appris que c'étoit par oubli qu'on m'avoit laissée jusqu'au 24 du mois; qu'un archer d'Alençon me vint querir avec un ordre de l'intendant de ce lieu-là; il me mena coucher à une petite ville nommée Mortagne, où je trouvai Mlles du Mas et de la Pommeraie, avec deux autres filles de Normandie qui avoient toujours persévéré dans la profession de la vérité. Le lendemain, nous partîmes sur des chevaux de louage, et allâmes coucher à Cés, d'où nous partîmes au point du jour, et vînmes dîner à Argentan, où nous trouvâmes trois gentilshommes qu'on avoit tirés de prison pour les faire sortir du royaume aussi bien que nous. Là, on nous mit tous dans une charette de roulier, accompagnés de deux gardes qui nous conduisoient. Nous vînmes coucher à Falaise. Le lendemain, jour de l'Ascension, nos gardes, voulant aller à la messe, nous laissèrent reposer jusqu'à neuf heures, et ce n'étoit pas sans besoin, car nous n'en pouvions plus, ayant presque toujours marché

une partie des nuits, aussi bien que le jour. Nous vînmes à Caen celui-là, et y arrivâmes sur les six heures du soir. La populace et les canailles nous coururent par toutes les rues où nous passâmes avec tant d'insultes et d'injures, que si les gardes ne les avoient arrêtés en se servant de l'autorité du roi, je crois qu'ils nous auroient lapidés. On nous avoit criés et injuriés en plusieurs autres endroits où nous avions passé, mais moins dans les autres lieux qu'en celui-là. Nos conducteurs cherchèrent dès ce soir-là une barque pour Dieppe, où ils avoient ordre de nous conduire; mais n'en ayant point trouvé de prête, il nous fallut séjourner jusqu'au dimanche matin, qu'un vaisseau hollandais partoit pour aller de ce côté-là, en faisant route pour son pays. Pendant les deux jours de notre séjour à Caen, nous fûmes fort bien et fort honnêtement traités par nos gardes, qui nous permirent de voir plusieurs personnes dans notre hôtellerie, et même de nous promener; aucune de ces libertés ne nous avoit point été donnée jusque-là. Le dimanche étant venu, on nous mena dans notre charrette à un village nommé Etrau, où nos gardes et nous montâmes sur le vaisseau, qui nous attendoit pour mettre à la voile, et ce fut là seulement que nos gardes nous dirent qu'on nous enverroit en Angleterre ou en Hollande, car jusqu'à ce moment ils nous avoient toujours fort assuré qu'on nous mèneroit à l'Amérique, et nous étions tous résolus de nous y laisser conduire. Le vent étant bon, nous arrivâmes à Dieppe le lundi à deux heures après midi, et après y avoir débarqué et reçu tous les ordres du gouverneur pour en partir le même jour, nos gardes nous mirent dans une chaloupe à onze heures du soir, pour nous faire remener à ce même vaisseau flamand, que nous avions laissé à une lieue en mer; ils nous dirent adieu avec beaucoup de civilités et de marques d'estime et de compassion fort grandes. Je ne dois pas oublier de dire, à la louange des nouveaux convertis de Caen et de Dieppe, que nous en vîmes plusieurs touchés d'une vive douleur de leur état, et qu'ils nous donnèrent des preuves très obligeantes de leur charité et de l'union de leur cœur avec nous. Nous arrivâmes à notre vaisseau à minuit, et comme ce fut là le premier moment de notre entière liberté, nous rendîmes grâces à Dieu, qui nous l'avoit donnée contre toute apparence, du plus profond de nos cœurs, et nous remettant entre les bras de sa divine providence, nous fîmes le trajet dans une grande tranquillité d'esprit; il est vrai qu'il fut à souhait, car, ayant mis à la voile le 1er juin, à une heure

du matin, nous arrivâmes à Rotterdam le 3 à cinq heures du soir; et, ne voulant pas nous séparer que nous n'eussions été ensemble rendre nos actions de grâces à l'église, nous logeâmes tous en même auberge, et ayant été au prêche le lendemain au soir, qui étoit un vendredi. Le samedi matin nous nous dîmes adieu, et chacun prit le parti qu'il jugea à propos. Je demeurai près de quatre mois en Hollande, et me rendis ici le 29 septembre. J'y goûte très bien la liberté dont le Seigneur m'y fait jouir, et je suis disposée d'en partir quand il lui plaira, si sa sage dispensation m'en veut retirer pour me conduire où elle jugera à propos. J'ai trouvé ce papier ici dans des hardes que Mlle de Saumaise m'a sauvées avec les siennes, et comme je ne possède plus de revenu fixe, ni en commun ni en particulier, n'ayant pas cru un livre de comptes nécessaire pour moi, je m'en suis servi pour écrire tout ceci, sur des mémoires que j'avois faits en France à peu près dans les temps que les choses s'y sont passées. De toutes les personnes dont il y est parlé, il n'y en a point qui n'aient soutenu constamment bien des épreuves; mais entre les autres, Mlle du Mas a été en grande édification à ceux qui l'ont vue; elle étoit la seule femme qui eût persévéré avec nous en Rhé; elle a soutenu avec une patience exemplaire les incommodités de la prison, les fréquentes indispositions qu'elle y a eues, les pressantes sollicitations d'une mère dont elle est fille unique, la perte de deux enfants qu'elle a en France, et la mort d'un mari qui l'aimoit et qu'elle aimoit tendrement, et que la douleur de sa captivité a mis au tombeau en Angleterre, où il s'étoit sauvé.

Ecrit à Balk, en Frise, en 1689.

ANNE DE CHAUFEPIE.

—

Le 13 de juin 1684, le Seigneur a retiré en son repos Mr de Chaufepié, mon très cher et très honoré père, après avoir été retenu au lit par une paralysie sur tout le côté droit, depuis le 25 juillet 1682 jusques au jour de sa mort, qui fut celui de sa délivrance. Il étoit âgé de soixante-quatorze ans deux mois et dix jours, ayant vécu dans une santé et une liberté d'esprit et de corps admirable jusqu'au temps que cette triste maladie l'accabla. Il a été quarante-neuf ans et six mois ministre de l'Evangile, et a toujours exercé son ministère dans un même troupeau, avec une grande édification pour ceux qui l'ont

ouï prêcher; ceux de dedans et ceux de dehors ont toujours été témoins de la pureté de ses mœurs, et ont souvent été convaincus de la vérité de sa doctrine et de la force des raisons par lesquelles il la soutenoit. Il a été vingt et un ans cinq mois et vingt-sept jours veuf de damoiselle Claude de la Forest, notre très chère et très honorée mère, qui n'avoit que trente et un jours moins d'âge que lui, et qui est morte le 16 de décembre 1662. Femme de grande modestie, grande sagesse et grande piété, d'un esprit vif et d'une humeur douce tout ensemble. Ils ont vécu, mon père et elle, dans une union parfaite et un mariage aussi heureux que les embarras et les chagrins extérieurs le peuvent permettre, vingt-cinq ans six mois et treize jours, ayant épousé dans le bourg de Mausé, en Aunis, le 2 juin 1637, et ayant demeuré dans celui de Champdenier jusques au jour de leur séparation. Ma mère a été enterrée en ce lieu, auprès de deux enfants qu'elle y avoit mis au monde et qu'elle en avoit vus sortir longtemps devant elle. Elle y en a laissé cinq : deux garçons et trois filles; elle a nourri de son lait tous les sept que le Seigneur lui avoit donnés, et les cinq qui l'ont survécu survivent encore à mon père jusques à aujourd'hui. L'aîné des garçons, âgé de quarante ans, est ministre à Coué, et le cadet, âgé de trente-huit ans, ministre à Aunay; les filles, dont je suis l'aînée, sont âgées de quarante-quatre ans l'une, de quarante-deux la cadette, et de vingt-sept la troisième. Nous sommes encore ensemble dans le bourg de Cherveux, où nous avons enterré mon père, que la cruauté d'un intendant et les persécutions violentes qu'on nous fait nous avoient obligées d'y faire apporter sur un brancard, un an devant que Dieu l'ait arraché à la fureur de nos ennemis pour le mettre en possession de la béatitude céleste, et couronner ses travaux d'une couronne et d'une gloire immortelles. Il joignoit à toutes les sciences nécessaires à un fidèle ministre de l'Evangile, tout l'agrément d'esprit qu'on peut souhaiter dans un homme de grande politesse, et toute l'adresse d'un bon ouvrier pour les arts mécaniques. Son humeur n'avoit pas moins de charmes dans la société familière que ses prédications avoient de force dans ses actions publiques. Et enfin, après avoir vécu en l'amour et en la crainte de son Dieu, il est mort très doucement en sa grâce, et se repose maintenant avec Abraham, Isaac et Jacob, en attendant le jour bienheureux de la résurrection, où nos corps vils seront rendus conformes au corps glorieux de notre Seigneur Jésus-Christ. A lui, comme au Père et au

Saint-Esprit, soient honneur, empire, force et magnificence, dès maintenant et à jamais. Amen.

Fait à Cherveux, le 12 juillet 1684.

ANNE DE CHAUFEPIÉ.

SERVICES IMPAYABLES D'UN PETIT PRÉSIDENT D'AUBUSSON

POUR LA CONVERSION DES RELIGIONNAIRES.

1686.

A M. le Président de la Société de l'Histoire du Protestantisme français.

Sancerre, 10 juillet 1857.

Très honoré Président,

J'apprécie toujours plus les travaux de la Société de l'Histoire du Protestantisme français. Je n'ai que le regret de n'avoir pu jusqu'ici vous envoyer ma petite pierre pour l'édifice. Il paraît que mes devanciers ont égaré les documents dont ils se sont servis, car je n'ai rien trouvé dans les archives de Sancerre, ni de la Charité, ni même encore à Bourges. Toutefois, je ne désespère pas de découvrir quelque chose en cette dernière Eglise.

Le petit fragment inédit que je vous envoie aujourd'hui, met une fois de plus en lumière les louables moyens employés par le gouvernement du grand roi pour déraciner l'Eglise protestante de France.

Il est bon que l'histoire enregistre, sous la dictée naïve de M. l'intendant de la généralité de Moulins, les prouesses véritablement IMPAYABLES du *petit président d'Aubusson.*

Veuillez agréer, etc. J.-B. CLAVEL.

Extrait du procès-verbal de la généralité de Moulins, fait par M. d'Argouges, intendant en ladite généralité en 1686. (Conservé aux archives départementales de l'Allier.)

« RELIGION. — Comme je rends journellement compte au conseil de ce qui se passe en détail concernant les nouveaux convertis de cette généralité, je me contenterai de dire ici, en général, qu'il n'y avoit de religionnaires qu'à Aubusson, dépendant de l'élection de Guéret dans la ville de Château-Chinon, et quelques-uns dans l'élection de Nevers. Depuis que je suis ici j'y ai fait plusieurs voyages et j'en ay fait emprisonner plusieurs, et récompenser des charités du Roy ceux que j'ay cru les mieux convertis, espérant que des ma-

nières si opposées feroient un bon effet. Cela est arrivé comme je l'avois pensé, car depuis le dernier voyage que j'ay fait au Busson au commencement du mois de décembre, les prêtres et juges sont édifiés de l'assiduité des nouveaux convertis à bien remplir leur devoir.

« Il y a dans cette ville un petit président dont les soins sur cela ne se peuvent payer ; il agit avec une application qui ne se peut comprendre pour l'exécution des ordres que je luy donne, et je puis dire que si quelqu'un mérite d'être gratiffié dans ces sortes d'employs il ne doit pas être des derniers... »

DÉPÊCHE DU CHANCELIER VOYSIN A L'ÉVÊQUE DE GAP

SUR L'EXÉCUTION RIGOUREUSE DES ORDRES DU ROY CONTRE LES RELIGIONNAIRES.

1713.

Deux ans avant la mort de Louis XIV, le bruit s'était répandu que, par suite du traité signé à Utrecht, les religionnaires allaient jouir à l'intérieur du royaume d'un peu de tolérance. Ce bruit fut considéré par le vieux roi comme une calomnie, qu'il prit soin de démentir au plus vite. Un édit du 18 septembre 1713 déclara que la liberté du commerce, stipulée dans le traité qui venait d'être conclu, n'autorisait pas les protestants réfugiés à rentrer en France et à s'y établir sans permission, ni ceux demeurés dans le royaume, sous le nom de nouveaux convertis, à passer dans les pays étrangers. En même temps des ordres furent donnés pour que l'on tînt partout la main *plus exactement que jamais* à l'exécution des édits. C'est ce que prouve une dépêche du chancelier Voysin à l'évêque de Gap, conservée dans les archives départementales des Hautes-Alpes, et que nous a communiquée M. Charronnet. On a pu voir aussi, par le relevé général des persécutions contenu dans notre dernier Cahier (ci-dessus, p. 80), que cette année 1713, avait fourni son ample contingent d'assemblées surprises au Désert, et de galériens mis à la chaîne pour cause de religion.

A Versailles, le 25 octobre 1713.

Monsieur, je vois par la lettre que vous avez pris la peine de m'escrire le 6 de ce mois, que les nouveaux convertys de vostre diocèze croyent que le roy s'est relasché par la paix à leur laisser plus de

liberté sur l'exercice de leur ancienne religion. Il est bon de les détromper, et Sa Majesté veut que l'on tienne plus exactement que jamais la main à l'exécution de tous les ordres qu'elle a cy-devant donnés au sujet de ces nouveaux convertys et des religionnaires. Elle auroit fait punir fort sévèrement les habitants des villages de Serre et d'Orpierre, qui ont enterré deux morts dans leurs anciens cymetières, si elle n'avoit appris en mesme temps que, sur vos premières remontrances, ils sont rentrez dans leur devoir avec soumission et docilité. Le roy veut bien en cette considération leur pardonner et oublier ce qu'ils ont fait.

Je suis très parfaitement, Monsieur, votre très humble et très affectionné serviteur,

Voysin.

UN GALÉRIEN PROTESTANT OBTENANT LA LIBERTÉ.....

DE SERVIR DANS LES GRANDS GRENADIERS DU ROI DE PRUSSE.

Dépêche inédite du comte de Maurepas.

1724.

La dépêche ministérielle ci-après nous est communiquée par M. Louis de Clercq. Elle donne un renseignement, qui ne laisse pas d'être curieux, sur la destinée du galérien protestant Jacques Pastel, délivré en 1724, à la demande du roi de Prusse, pour aller, est-il dit, « servir dans ses grands grenadiers. »

« Il n'est pas à croire, nous écrit M. de Clercq, que ce fût là un simple prétexte : l'intérêt du recrutement de ce fameux bataillon l'emportait, comme on sait, chez Sa Majesté Prussienne, sur toute autre considération : ainsi, à la même époque, elle refusait de livrer au Danemark l'assassin du comte de Rantzau, si le gouvernement danois ne voulait s'obliger à lui fournir en échange six recrues de 5 pieds 10 pouces au moins. »

On remarquera que le comte de Maurepas prévoit le cas où le futur grenadier serait un prédicant; mais il ne se préoccupe de cette singulière métamorphose que pour ordonner de plus grandes précautions à son égard, depuis sa sortie des galères jusqu'à sa sortie du royaume.

Le pauvre Jacques *Pastel* dont il est ici question, ne serait-il pas le même individu que nous avons vu figurer, sous le nom de Jacques *Pitel*, parmi les condamnés aux galères durant la régence du duc d'Orléans, en 1717, dans

le relevé général de M. Haag, publié ci-dessus (p. 89)? Il avait 17 ans. S'il avait aussi la taille de 5 pieds 10 pouces au moins, on voit que c'était en effet pour le roi de Prusse un parfait grenadier.

Fontainebleau, le 29 novembre 1724.

Sur la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, Monsieur, le 14 de ce mois, au sujet du nommé Jacques Pastel, forçat dont le roy de Prusse fait demander la liberté pour le faire servir dans ses grands grenadiers, j'ay pris les ordres de Mgr le duc pour expédier ceux du roy, nécessaires pour cette liberté, et je les envoye à Marseille; mais comme ce forçat a esté condamné pour fait de religion, qu'il peut estre un prédicant, et qu'en le libérant sans précaution, il seroit à craindre qu'il ne restât dans le royaume, S. A. S. estime qu'on ne doit point le faire sortir des galères que quelqu'un ne soit chargé de le conduire sûrement jusque sur la frontière. Je vous prie de vouloir bien me marquer les mesures qui seront prises pour cet effet, et la personne à qui il devra estre remis, affin que je puisse le mander au commandant et à l'intendant des galères.

Je suis très parfaitement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

MAUREPAS.

UNE LETTRE OUBLIÉE DE JACQUES SAURIN

SUR LA PRÉDICATION ET LA TOLÉRANCE.

1724.

La lettre suivante du grand prédicateur du refuge se trouve enfouie dans le tome Ier des *Mélanges historiques et philologiques* de Michault (Paris, Tilliard, 1754, in-12), et nous est signalée par M. L. Lacour.

Elle est extrêmement digne d'intérêt par les détails que donne Saurin sur sa prédication et surtout par les idées qu'il émet sur la tolérance, « cette « tolérance de support et de charité, — si aimable, ajoute-t-il, si conforme « aux décisions de Jésus-Christ et de ses apôtres, si suivie dans leur mi« nistère, » et qu'il s'étonne de voir si peu suivie par les chrétiens.

On regrette de ne pas savoir à quelle personne est adressée cette lettre. Michault ne la désigne que par l'initiale T***. Le contenu de la lettre fait voir seulement que c'était un auteur résidant en France. Peut-être quelqu'un de

nos lecteurs de Hollande pourra-t-il nous transmettre à cet égard un éclaircissement.

*A M. de T***.*

La Haye, le 27 septembre 1724.

Le livre que j'ai eu l'honneur de vous envoyer, Monsieur, ne méritoit pas le compliment que vous me faites : procurez-moi le plaisir de vous rendre quelque service considérable et je m'en tiens remercié par avance.

J'ai beaucoup moins mérité vos louanges que vos remercîments. Quand la lecture de vos ouvrages m'auroit donné quelque goût pour l'éloquence, il seroit difficile que cela parût dans nos sermons. On reproche depuis longtemps à notre peuple de faire consister la plus grande partie du culte dans la prédication; cela nous oblige à prêcher trop souvent: nous ne pouvons employer que quatre ou cinq jours à un sermon, et il faut que nous en fassions toujours de nouveaux. Quoique je retouche ceux que j'imprime, il n'est pas possible qu'ils ne se ressentent de la précipitation avec laquelle je suis contraint de les composer. Je ferai gloire de suivre les bons avis que vous avés la bonté de me donner sur ce sujet : je suis très mortifié de ne pouvoir pas adopter vos idées en toutes choses; mais nos sentimens sont trop différens en certaines matières pour pouvoir être conciliés. Peut-être différons-nous plus encore sur la manière dont on doit ramener les erreurs que sur le sujet de leur erreur. J'avoue que la tolérance est mon dogme favori ; non une tolérance molle, oisive, indifférente, mais une tolérance de support et de charité. Est-il possible, Monsieur, qu'une doctrine si aimable, si conforme aux décisions de Jésus-Christ et de ses apôtres et si suivie dans leur ministère, ne soit pas embrassée par tous les chrétiens? Comment peut-on se promettre que les roues et les bûchers suppléent aux démonstrations; et que des aveux extorqués soient honorables à la religion qui les extorque?

Pardon, si je touche un point de controverse dans une lettre, qui auroit dû peut-être ne contenir que des marques de reconnaissance pour la bonté que vous me témoignez.

Souffrez encore un mot sur mes ouvrages, puisque vous daignez m'en parler le premier. Je vais publier un volume sur les principales fêtes qui se célèbrent parmi les chrétiens : il contiendra onze sermons dans lesquels je ne traiterai que des grands principes du christianisme, sur lesquels il n'y a, grâces au ciel, aucune dispute entre vous et nous. J'ai aussi un second volume de dissertations sur la Bible, *in-folio,* prêt à paraître; mais les figures qui y doivent être, en retardent la publication. Il y aura dans celui-ci beaucoup de littérature rabinique, et beaucoup de monuments de l'antiquité profane.

Assurez-vous, Monsieur, que quand j'ose vous parler d'érudition, ce n'est que comme un disciple en parleroit à son maître. Je n'en ai qu'autant qu'il en faut pour acquiescer avec connaissance à ce que la renommée publie avec tant de justice sur votre sujet. Je suis très affligé que tant d'obstacles m'interdisent l'espérance de vous entendre parler, et m'obligent à me borner au plaisir de vous lire. M. le cardinal Du Bois qui étoit mon ami lorsqu'il n'avoit que le titre d'abbé, m'a quelquefois ébranlé, quand il m'a proposé de faire un voyage en France. J'ai cru que les devoirs de mon ministère ne me permettoient pas de l'entreprendre, et qu'on le regarderoit ici comme une partie de plaisir. Adoucissez, par la continuation de votre bienveillance, les peines que me cause un exil qui sera sans doute aussi long que ma vie.

J'ai l'honneur d'être avec respect, etc. SAURIN.

MÉLANGES.

DE L'ENLÈVEMENT DES ENFANTS PROTESTANTS

APRÈS LA RÉVOCATION DE L'ÉDIT DE NANTES, D'APRÈS LES DOCUMENTS OFFICIELS.

1684-1764.

Quand Louis XIV, jeune et livré aux plaisirs, rendait, en 1666, ses premières lois contre les protestants, il ne pensait guère à la route fatale que l'impitoyable logique de la violence le forcerait à parcourir. Tourmenté du désir d'amener les protestants à sa religion, il fit quelques pas dans la voie de la contrainte, avec l'espoir de réussir, ferma une première issue par laquelle il voyait quelques âmes lui échapper, puis une seconde; puis, engagé dans l'exécution d'un projet dont il croyait chaque jour obtenir la réalisation prochaine, il marcha, s'irritant de plus en plus contre les obstacles qu'il s'imaginait avoir renversés et qui se relevaient autour de lui. Les anneaux d'une infernale législation s'allongeaient chaque jour, en sorte que, trois ans après la première tentative d'exécution de son dessein, une loi vint, en face de l'Europe attentive et inquiète des projets ambitieux de la France, déclarer que des enfants de sept ans étaient capables de choisir leur religion, et donner à des néophytes de cet âge le droit de se faire allouer une pension s'ils ne voulaient pas rester dans la maison paternelle.

Cette loi, traduite en hollandais, fut lue dans les rues d'Amsterdam au moment de sa promulgation : elle indigna les peuples à l'égal des dragonnades, et jeta la haine et la douleur dans le cœur de tous les pères et de toutes les mères. Mais la logique n'était pas encore satisfaite. Pour arracher des enfants de sept ans du sein de leurs familles, il fallait les saisir et les séquestrer hors de chez eux, et leur faire faire au moins un simulacre de déclaration de catholicité. « Il faudrait obtenir d'elle de m'écrire qu'elle veut être catholique, dit Madame de Maintenon, lorsqu'il s'agit d'enlever la fille du marquis de Villette. » On ne pouvait, après l'édit qui révoqua celui de Nantes, et dont un article ordonnait d'élever dans la religion catholique tous les enfants nés depuis sa promulgation, laisser ceux venus au monde la veille, l'avant-veille ou quelques mois auparavant, perdre leur âme et grandir dans le sein de la France comme des ennemis en dehors

des lois. La conséquence ne se fit pas attendre, et, moins d'une année après l'édit de Révocation, une loi déclara que des parents engagés dans l'hérésie ne pouvant faire qu'un mauvais usage de l'autorité que la nature leur a donnée, on enlèverait tous les enfants de cinq à seize ans pour les remettre à des catholiques, en ayant bien soin de stipuler que les parents seraient contraints de payer des pensions proportionnelles à leur fortune.

Comment cette odieuse loi s'exécuta-t-elle? Se borna-t-on à l'appliquer à quelques familles privilégiées, comme celle du duc de Caumont-Laforce, qu'on priva de ses enfants parce qu'il résistait, disait-on, à l'extrême bonté du roi?

Elle atteignit tout le monde. Jamais le fanatisme, le désir de domination, et quelquefois la pensée de procurer des revenus à certaines communautés ou à certains établissements religieux, ne laissèrent cette loi tomber en désuétude. On sent dans toutes les parties de la France la lutte engagée entre le sentiment de la famille et les hommes qui veulent le braver. Les évêques, malheureusement trop engagés dans le combat, perdent toute modération, et les fonctionnaires laïques ne sont arrêtés que par la résistance passive et quelquefois violente qu'ils voient se produire au milieu des peuples.

Les évêques veulent mettre dans des couvents les enfants de presque tous les religionnaires. L'évêque de Luçon demande qu'on enferme six personnes de la paroisse de Pouzauges; celui d'Acqs propose un enlèvement de douze enfants; l'évêque de Viviers demande des lettres de cachet contre un grand nombre de jeunes filles; l'évêque d'Apt en fait autant, et l'évêque de Montpellier force un Hollandais qui s'était marié dans le Midi, et qui s'en retournait dans son pays natal, après la mort de sa femme, à partir sans ses enfants.

Le ministre répondait à l'évêque de Sisteron, qui demandait qu'on reléguât à Lourmarin un monsieur et une dame de Gassaud, et qu'on mît leurs trois fils au séminaire et leur fille dans un couvent d'ursulines : « Etes-vous disposé à payer les pensions? Si vous ne le pouvez pas, ils resteront en liberté. » Il disait à l'intendant Saint-Priest : « Ne vous en rapportez pas dans l'avenir avec tant de facilité aux témoignages des missionnaires et des curés, et même des évêques, qui vous proposeront de mettre des enfants dans des maisons pour y être instruits. Faites d'abord vérifier les facultés de leurs parents, et veuillez m'en informer. »

Quand les évêques devenaient pressants, comme l'archevêque d'Aix, qui demandait des lettres de cachet en blanc, et désirait que les troupes fussent mises à sa disposition pour l'enlèvement de plusieurs jeunes filles, le ministre représentait les inconvénients de pareilles lettres de cachet, le danger que couraient l'honneur des jeunes filles, les biens, la vie même de leurs parents, si l'on employait les militaires. Il rappelait à ce même archevêque, qui insistait pour obtenir des ordres du roi, qu'il avait, deux ans auparavant, envoyé des troupes dans la vallée d'Aigues, et que, malgré les rigueurs exercées par les soldats, on n'avait pas pu se faire représenter les jeunes filles dont on voulait se saisir. Le ministre, qui était fort disposé à faire mettre dans des couvents ou des hospices les enfants dont les parents, ou quelques personnes charitables, voudraient payer la pension; qui écrivait à l'intendant Le Nain : « Il est impossible que le roi paye le loyer de M. Martilly; mais on peut obliger les protestants à mettre leurs enfants dans sa pension, » reculait devant la fermentation que des ordres trop multipliés pourraient produire. « Son Eminence le cardinal de Fleury, écrivait-il à l'évêque d'Orléans, est fort édifiée du zèle qui vous engage à vouloir bien pourvoir à la subsistance des enfants de religionnaires que vous désirez faire recevoir à l'hôpital d'Orléans; mais comme on vient d'en faire mettre vingt-deux depuis très peu de temps dans des colléges et des communautés, si on envoyait à présent les autres que vous demandez pour en faire mettre vingt autres, il paraîtrait extraordinaire qu'on eût, en moins d'un mois, fait enlever quarante enfants dans un seul diocèse. Son Eminence croit donc plus convenable que vous attendiez qu'il y en ait quelques-uns de ceux que vous avez fait mettre dans des communautés qui soient assez instruits pour être mis en liberté, et alors on vous enverra des ordres pour en faire conduire quelques autres à l'hôpital, ou dans les autres endroits que vous indiquerez : nous en usons de même dans les diocèses de Saintes, La Rochelle, Luçon et Poitiers. A mesure que les enfants qu'on a mis dans les couvents sont instruits, qu'on croit pouvoir les renvoyer dans leurs familles, on les remplace par d'autres; et comme on n'expédie pas d'ordres que pour deux ou trois à la fois, le pays n'en est pas alarmé. Depuis deux ans qu'on en use ainsi dans les diocèses de La Rochelle, Saintes, Luçon et Poitiers, il s'est fait beaucoup de conversions, au moins extérieures. »

Vivant dans de continuelles alarmes, les protestants cachaient leurs filles. Le ministre invoquait auprès de l'évêque de Luçon, qui voulait faire enfermer une mère parce qu'elle avait fait disparaître les siennes, l'inconvénient de ruiner une famille dont on arrête le chef. Il constatait plus tard qu'à La Coste, toutes les filles d'anciens religionnaires avaient quitté le pays, à la vue des troupes amenées pour en conduire plusieurs dans le couvent de la Providence, à Apt, et donnait des ordres pour en prendre deux qui s'étaient rendues à Mérindol. Les malheureux pères, privés de leurs enfants, en sollicitaient vainement le retour. Un Juif, nommé Emmanuel Léon, ne peut obtenir qu'on lui rende son enfant, âgé de cinq ans, parce qu'il a été, disait-on, baptisé. Un nommé Bienfait expose qu'il a sept enfants; que les pensions qu'on le force de payer pour ses trois filles le ruinent, et qu'en laissant passer le moment de leur apprendre un métier, on leur prépare une misère certaine. Le ministre propose à l'évêque de faire sortir les plus instruites, et de les placer dans les ateliers d'ouvrières catholiques, où l'on veillera à ce qu'elles continuent à remplir leurs devoirs religieux : il sort ainsi d'embarras. La femme Gauthier demandait à rejoindre son mari en Irlande. « Il est contre le droit naturel, écrit-il, d'empêcher une femme de rejoindre son mari; et d'ailleurs, elle trouvera tôt ou tard le moyen de s'évader : il faut donc lui accorder un passe-port, mais retenir ses quatre enfants, en les plaçant à l'hôpital de Nîmes. » Les pères, privés d'un premier enfant, veillaient sur ceux qui leur restaient ; mais il ne manquait pas d'hommes semblables au notaire Chapeau, procureur d'une ville de Saintonge, qui réclamait 5,500 livres pour avoir livré le prédicant Chapel, et, à leur défaut, le zèle de l'évêque de Périgueux indiquait où M. de La Chébaudie avait caché sa fille. On la trouva, mais le père la fit disparaître, et trois ans après, elle fut rencontrée à Paris, et mise dans une famille catholique, où sa moralité fut assez sérieusement menacée pour que le ministre la renvoyât dans l'Angoumois, chez deux de ses oncles, avec injonction de choisir une famille catholique pour l'y placer. Les enfants à élever ne suffisaient pas toujours au zèle laïque ou religieux. On voit, par exemple, l'intérêt de l'Etat et de la religion invoqué pour empêcher une demoiselle Robert d'épouser un Danois, M. Martin, et pour faire renfermer dans un couvent, aux frais de sa mère, cette jeune fille, qui aurait pu se pervertir dans les pays étrangers. Les cartons des ministères étaient

remplis de demandes semblables de la part des évêques et des intendants, et il ne fallut rien moins que le soulèvement de l'opinion publique pour amener des hésitations dans l'esprit de M. de Saint-Florentin, et le porter à écrire à M. de Sartine, au sujet des demoiselles Campan, du Languedoc, en 1764 : « On m'a rapporté que ce gentilhomme, depuis que ses filles sont à Paris est venu s'y établir lui-même ; qu'il est parvenu à les maintenir dans leurs premiers préjugés, et qu'en cherchant à se procurer des recommandations, soit auprès de moi, soit dans mes bureaux, il donne lieu aux tolérants, dont le nombre augmente tous les jours, de s'élever contre les mesures que le roi prend pour faire instruire dans la religion catholique les enfants protestants; quel parti pensez-vous qu'il faille prendre ? »

Les lois de Louis XIV étaient en effet discréditées. On sentait partout qu'avec la violence on ne fait que des victimes ou des hypocrites. La discipline militaire avait fléchi elle-même. Suivant le langage des bureaux, les troupes finissaient par avoir *le préjugé* qu'elles ne sont pas faites pour inquiéter les gens de la religion, et le régiment de La Ferronaye savait très mauvais gré au chevalier de Pontual d'avoir arrêté le ministre Malines, quoique cet officier n'eût agi que sur les ordres du comte de Moncan (1). ALPHONSE JOBEZ.

UN TRAITÉ

A L'USAGE DES VICTIMES DE LA RÉVOCATION DE L'ÉDIT DE NANTES.

Faiblesse de ceux qui succombaient. — Violences des persécuteurs. — Louis XIV. — Bossuet.

1687.

Avant que les *Mémoires de Rou* fussent publiés, nous avons rapporté plusieurs des détails intéressants qu'ils fournissent sur l'un de ces généreux confesseurs, émules de Claude Brousson, qui, après la révocation de l'Edit de Nantes, revinrent en France prêcher l'Evangile *sous la croix*, et dont la destinée est restée un mystère : nous voulons parler ici de Mathu-

(1) Archives de l'Empire, E 3565, année 1728. — E 3566, année 1729. — E 3567, année 1730. — E 3505, année 1744. — E 3508, année 1747. — E 3510, année 1749. — E 3514, année 1753. — E 3511, année 1750. — E 3504, année 1742. — E 3513, année 1752. — E 3508, année 1747. — E 3509, année 1748. — E 3510, année 1749. — E 3566, année 1729. — E 3565, année 1728. — E 3511, année 1750. — E 3568, année 1731. — E 3513, année 1752. — E 3569, année 1732. — E 3511, année 1750. — E 3525, année 1764. — K 1283.

rin (voir t. III, p. 591, 594; t. IV, p. 119, 372). Nous avons dit que Rou avait été chargé de revoir et de publier un traité écrit par ce ministre, « pour la consolation et affermissement des pauvres réfugiés, et pour la « censure des tièdes, qui avoient peine à se mettre à couvert de la persécu- « tion en quittant leurs commodités temporelles et leur patrie. » Depuis lors les *Mémoires de Rou* (t. II, p. 195 et 198), en faisant connaître le titre de cet ouvrage de Mathurin, ont aussi donné un nom d'auteur à un livre qui était demeuré couvert du voile de l'anonyme. Publié à La Haye, en 1687, chez Abraham Troyel (in-12 de 288 pages), il est intitulé : LES FEUILLES DE FIGUIER, *ou Vanité des excuses de ceux qui ont succombé sous la persécution*. Comme il est devenu très rare, nous en donnerons quelques extraits, d'après l'exemplaire que possède la Bibliothèque impériale (coté D. 2, 1203). On trouvera spécialement dignes de remarque les passages relatifs à Louis XIV et à Bossuet.

L'Avis au lecteur, écrit par Rou, commence ainsi : « C'est une curiosité « fort ordinaire à un lecteur que de connaître l'auteur d'un ouvrage, mais « je ne puis la satisfaire au sujet de celui-ci. C'est comme une espèce d'en- « fant trouvé dont le père, pendant quelque temps, m'a été absolument in- « connu ; et quoique par la suite j'aie fait là-dessus quelques découvertes, « je ne suis pas en droit d'y donner plus de lumières. Voici naïvement et « dans toute la vérité d'une confession comment la chose s'est passée.

« Un gentilhomme que je ne connaissois point m'apporta, sur la fin de « l'année dernière, un assez gros paquet comme de lettres, mais de la taille « d'un petit livre. J'y trouvai en effet huit ou dix feuilles manuscrites dont « on pouvoit faire un raisonnable volume, et parmi ces feuilles, une lettre « si obligeante, que je me donnerois bien de garde de la produire, si d'un « côté je n'étois absolument résolu de taire mon nom, et engagé de l'autre « à rendre un compte fidèle et naturel de toute l'ingénuité des circon- « stances qui regardent l'ouvrage que je publie. » (Suit la lettre qu'on peut lire dans les *Mémoires de Rou* (t. II, p. 196), ainsi que la note et les observations qui l'accompagnent.)

Rou termine ainsi : « C'est tout ce que j'ai à dire sur l'ouvrage que je « publie aujourd'hui, me contentant d'ajouter que si le titre qui paraît au « frontispice du livre (*Les Feuilles de figuier*, etc.) est différent de celui qui « règne au haut de toutes les pages (*Adam sous le figuier ou les Déserteurs sans excuse*), c'est que je l'ai changé de mon chef dans le cours de « l'impression, suivant la permission que j'en ai eue, et cela pour ôter un « sens faux qui auroit résulté de l'équivoque du premier tour qu'on avoit « pris. »

Le titre métaphorique du livre se trouve expliqué par les lignes de la

page 33, adressées à ceux qui prétendent avoir abjuré de bouche, non de cœur : « Après tout, pour te faire voir que tu te couvres de FEUILLES DE « FIGUIER, considère que Jésus-Christ ne dit pas seulement : *Quiconque me « reniera*, mais il ajoute : *devant les hommes*, etc. »

On reconnaît dans l'ouvrage cette forte conviction, cette ferveur de dévouement, qui porta l'auteur à rentrer en France après la Révocation, pour y réveiller les consciences, au péril de sa propre vie. La mort était à ses yeux préférable à l'apostasie, et il aurait pu prendre pour épigraphe de son livre l'admirable vers de Juvénal :

Et propter vitam vivendi perdere causas.

Voici quelques passages propres à faire connaître l'esprit et le ton de cette véhémente et pathétique exhortation d'un martyr :

« Il y a beaucoup de gens qui ont recours à d'autres excuses, ils en trouvent une foule dans leur abjuration, et parce qu'elle est indirecte, ambiguë, involontaire, et suspendue sur divers sens, il leur semble que leur conscience doit être en repos : il est faux néanmoins ce repos, il est mortel ; réveillons donc cette conscience en la convainquant de la fausseté des raisons sur lesquelles on s'endort et s'endurcit.

« J'avoue qu'on n'a jamais vu des abjurations si monstrueuses ; la violence, la fourberie et le sacrilége les rendent dignes de la haine du ciel et de la terre.

« Je dis la violence ; car qui ne sait que les prêtres, l'abjuration à la main, ont paru à la tête des soldats pour la faire recevoir, à peu près comme Judas, qui guida les soldats romains qui étoient destinés pour se saisir de Jésus-Christ ; ou bien que les dragons ont entraîné ces misérables victimes dans les maisons des prêtres, ou dans leurs églises, et que c'est là, où, le couteau à la gorge, ils leur ont fait souscrire à leurs abjurations, poussant même leur cruauté plus loin que les ariens et les eusébiens, qui employèrent la violence dans le concile de Tyr, pour obliger les pasteurs à souscrire à la condamnation de saint Athanase. L'on raconte des miracles de la douceur de M. de Sales ; si l'on en croit la bulle de sa canonisation, il a gagné par là soixante-douze mille dévoyés, et le cardinal Du Perron avoit coutume de dire qu'il n'étoit point d'hérétique qu'il ne convainquît par son raisonnement, mais que pour les convertir, il falloit la douceur de cet évêque. Cela étoit bon pour le commencement de ce siècle, mais présentement l'on est plus raffiné, et la mission dragonne fait plus de merveilles que les raisonnements et les douceurs des cardinaux et des évêques. Cette violence est de notoriété publique ; cependant, ô prodige de cruauté et d'impudence ! il y a plusieurs endroits où, changeant ces abjurations, l'on a fait mettre dans les dernières que l'on avoit signé et changé volontairement. Achab est toujours Achab, Rome est toujours Rome, car qui ignore que les grecs ne souscrivirent au formu-

laire des latins que par égards humains, d'où vient que ceux de Florence et qui signèrent ce que les latins voulurent, ne furent pas de retour dans leur pays qu'ils révoquèrent ce qu'ils avoient fait. Cependant, les papistes, voulant faire voir que les grecs avoient signé par connaissance de cause, et par un libre mouvement de leur volonté, leur faisoient dire et écrire : « Cet acte authentique que j'ai fait de ma profession de foi et de ma pro-« messe, avec jurement, après l'avoir lu et relu, je l'ai signé volontairement « de ma propre main. »

« Quelque furieuse qu'ait été cette violence, il est sûr néanmoins qu'elle n'eût pas eu un si grand succès, si elle n'eût pas été accompagnée d'une profonde dissimulation ; d'où vient que pour vaincre la résistance que l'on opposoit aux dragons, il n'est point de tour qu'on n'ait employé pour former ces abjurations. Tantôt on les augmentoit, tantôt on les diminuoit. Dans le village, les uns ont signé une abjuration, et dans la ville l'on en a signé une différente. Il y a eu des abjurations pour les paysans et les artisans, il y en a eu d'autres pour les bourgeois et les gens de lettres, et les nobles en ont signé de différentes. Presque chacun a été l'architecte de son abjuration. Celle que l'Eglise proposoit autrefois était simple, uniforme, claire, et il n'y avoit rien qui fût capable de l'obliger à se radoucir sur ce sujet. Les ariens vouloient venir parmi les orthodoxes, à condition qu'ils ôtassent le terme *consubstantiel* de l'abjuration qu'ils exigeoient d'eux ; mais il n'y eut ni promesse ni menace qui les pût obliger à rayer ce mot, et l'on a justement décrié la lâche complaisance qu'eut le concile de Rimini en l'altérant, bien que ce changement ne fût que d'une simple lettre. L'Eglise romaine n'a pas ces délicatesses ni ces scrupules ; tout est bon, pourvu qu'elle vienne à ses fins ; or, elle est bien assurée que dans quelqu'un de ces mots à deux ententes qu'elle fait glisser dans l'abjuration, elle aura droit d'exiger de son nouveau converti ce qu'elle voudra, croyant avec Sanchez, ou faisant voir au moins par sa pratique, *qu'il est permis d'user de termes ambigus*, *en les faisant entendre en un autre sens qu'on ne les entend soi-même* (*Op. mor.*, p. 2, l. 5, c. 6, n. 13). En effet, ces pauvres gens n'ont pas donné dans le piége, que les convertisseurs leur ont découvert tous les mystères de l'abjuration. Ces abjurations voilées étoient comme ces œufs d'aspic dont parle Esaïe, qui cachoient le poison, et ces abjurations découvertes ont été comme ces œufs écrasés d'où l'on voyoit sortir une vipère.

« Par ces abjurations, non-seulement ils dressent des piéges à la vérité, à la simplicité et à la conscience, mais ils forcent de plus à prendre le nom de Dieu en vain, en ajoutant sacrilége sur sacrilége, ils donnent à ces prosélytes l'absolution de leurs péchés. Quoi ! est-il possible que vous accordiez à des gens que vous regardez comme des schismatiques et des hérétiques la rémission de leurs crimes? Il ne serviroit de rien de dire que par leur abjuration

ils ont été transplantés dans votre Eglise ; car comment y seroient-ils passés, puisque la plupart ne savent pas votre doctrine, et quand tous la sauroient, peut-on changer dans un moment? Mais ce qui est convaincant, c'est que vous ne pouvez pas donner qu'ils ne soient les mêmes. Les dragons que vous employez pour les obliger à faire quelque acte de votre religion, leur tristesse, leur abattement, leurs plaintes, leurs larmes, leurs paroles, leurs cris, tout conspire à faire voir qu'ils ne sont rien moins que papistes...

« Mais si l'on considère les suites de ces abjurations, on ne sauroit concevoir rien de plus sacrilége, car pour ne parler pas de leurs autres mystères, ne force-t-on pas ces gens par des dragons à communier ? Quelle impiété! quel blasphème!... » (P. 128 à 135.)

« ... Chacun a son excuse. J'irois bien loin si je les rapportois toutes ; cependant il ne faut pas que j'oublie celle-ci, il est de la dernière importance que je l'examine. C'est qu'il y a des gens qui ont fait mettre dans leur abjuration, que ce qu'ils font est *par obéissance à la volonté du roi.*

« Je ne veux point remarquer que ce commandement que le roi de France a fait de changer est d'autant plus irrégulier qu'il l'a fait à des gens dont la liberté de religion étoit fondée sur des édits et des déclarations, non-seulement de ses aïeux, mais de lui-même ; édits et déclarations sur quoi, comme sur un fondement inébranlable, l'on se croyoit d'autant plus assuré qu'ils étoient munis et contenus de sa parole royale, car pour me servir des termes d'un jésuite, « *qu'y a-t-il dans la société civile qui doive être plus inviolable que la parole d'un grand roi?* » (*Hist. des Crois.*, l. IV.) Ce commandement, qui renverse sa parole, aussi bien que tous les édits et toutes les déclarations qui nous avoient été données, ne sauroient avoir de succès. Tant de gens qui sont dans les prisons, dans les couvents, dans les galères ; tant de gens qui ont été pendus, brûlés et qui ont passé au fil de l'epée ; taut de gens qui sortent du royaume ; tant de gens qui gémissent ; tout ne publie-t-il pas que ce grand roi ne réussira point? J'efface le terme de *lâche :* à Dieu ne plaise que je renferme dans cette idée un roi si redoutable, mais je ne fais que transcrire, voici le jugement d'un jésuite : « *Ces lâches princes qui ne croient pas être obligés de se soumettre à la loi qu'ils se sont faite eux-mêmes, en donnant solennellement leur foi, ne gagnent bien souvent par leur tromperie que la honte d'avoir fait inutilement, en manquant de parole, une action tout à fait indigne d'un honnête homme.* » (*Hist. des Crois.*, l. II, p. 159 à 161.)

« ... Mais les rois, insistent quelques-uns, n'ont-ils pas puissance sur la conscience? Saint Paul n'est-il pas formel et exprès sur ce sujet? *C'est pourquoi*, dit-il, *il faut être sujets, non-seulement pour l'ire, mais aussi*

pour la conscience (Rom. XII, 3). Si cela est vrai, nous n'avons donc pas tort d'avoir obéi au roi sur le sujet de notre religion, puisque nous lui devons être sujets pour la conscience.

« Jamais paroles n'ont fait tant de bruit que celles-ci en font aujourd'hui en France. Les ecclésiastiques les font entrer dans leurs conversations et dans leurs prônes, et les laïques ne parlent presque que de cela; c'est un oracle dont on n'avoit ouï la voix que dans ces derniers temps, et ce mystère étant découvert, il se trouve que saint Paul est le garant des actions du roi de France, et que ce prince, en forçant la conscience, ne s'est servi que du droit que l'apôtre lui donne.

« Siècle heureux, qui, comme un soleil, nous découvre non-seulement ce que nous n'avions pas vu dans saint Paul, mais aussi ce que nous n'avions pas aperçu dans David. Ce prophète dit au psaume XXIV : *Qui est Roi de gloire?* J'avoue que j'eusse cru satisfaire à cet interrogatoire en disant : C'est Christ, c'est Dieu ; ou, pour me servir des paroles de David*: C'est l'Eternel fort et puissant, l'Eternel puissant en batailles;* et si l'on m'eût redemandé*: Qui est ce Roi de gloire?* j'eusse répondu une seconde fois avec le prophète : *C'est l'Eternel des armées, c'est lui qui est le Roi de gloire.* Bévue cependant! bévue! erreur! grossièreté! si nous en croyons des religieux ; car par ce Roi de gloire, ils soutiennent dans des thèses qu'il faut entendre LE ROI DE FRANCE, *c'est l'Eternel fort et puissant*, dont parle David, *c'est l'Eternel puissant en bataille*, *c'est l'Eternel des armées*, C'EST CE ROI DE FRANCE, *qui est le Roi de gloire* (1). Et de peur que l'on ne crût qu'il y eût de l'exagération dans ces expressions, ils disent sans détour qu'il le faut appeler *véritablement* le Roi de gloire, fort et puissant en bataille. Le prophète ne demande que deux fois : *Qui est ce Roi de gloire?* Mais ces habiles et pénétrants religieux sont si entêtés et si pleins de découverte, qu'ils répondent douze fois : C'EST LOUIS LE GRAND. Louis le Grand, en qui, selon eux, l'on voit reluire *les linéaments de la très sainte Trinité*, Louis le Grand qui est un *prodige de la grâce de Dieu*, et dont la sagesse est *un argument qui tout seul suffit pour convaincre les athées*.

« Je frémis, je tremble, j'ai de l'horreur en rapportant ces blasphèmes; et ne pouvant plus m'arrêter sur un sujet où mon Dieu est si fort outragé, je m'écrie contre cette société, par une raison plus forte que Tibère contre le sénat : *O les grands esclaves!* (2) Revenons donc à saint Paul. (P. 167 à 170.)

« ... Je vous demande, mes frères, si, ayant été contraints d'aller à l'Eglise romaine comme à une place publique, pour prendre une nouvelle

(1) *La morale de Tacite; de la flatterie,* par Ancelot de la Houssaie.
(2) Tacite, *Annal.*, III.

épouse, je vous demande si vous avez pris par la main cette femme que saint Jean appelle *la grande paillarde* (Apoc. XVII); si, la tenant par la main, vous vous êtes fait voir au monde dans cet état. Je vous interroge, répondez-moi, avez-vous pris la livrée de l'empire romain? l'avez-vous retenue? En ce cas, vous voilà semblables à ces moines et à Léon (1). Ainsi ne prétendez pas vous sauver à la faveur d'une contrainte qui damne.

« Il est vrai qu'ouvrant la bouche à Eléazar, on y mit de la chair de pourceau, mais il publia hautement qu'il n'en goûteroit pas, et il préféra une mort cruelle à la vie qu'on lui promettoit, s'il faisoit seulement semblant d'en manger. Dans cette contrainte qui vous a entraînés à la messe, avez-vous crié que vous ne goûteriez pas de ses viandes? A-t-on ouvert votre bouche par force pour y mettre leur hostie? Après l'avoir reçue, avez-vous craint ces feux que l'on a allumés pour consumer ceux de vos frères qui l'avoient ou jetée ou cachée?

« Jérémie est entraîné dans l'Egypte, mais il n'y est pas plus tôt que je l'entends déclamer hautement contre les dieux de ce pays-là. Vous trouvant dans cette Egypte spirituelle, qu'avez-vous dit? qu'avez-vous fait? Avez-vous crié contre ses images? Avez-vous protesté que l'on ne vous reverroit plus dans ces lieux? Y êtes-vous allés depuis? En un mot, avez-vous imité Eléazar et Jérémie? En ce cas-là, cette contrainte vous justifie.

« L'on me chargeoit de crimes dignes de mort, disent quelques personnes, et l'on m'en a promis l'abolition si je changeois. Que ne feroit-on point pour sauver sa vie et pour se délivrer de la honte du supplice?

« Il est vrai que j'ai vu des faussaires et des banqueroutiers délivrés de leur révolte (abjuration) de la peine qu'ils méritoient. J'ai vu une lettre de M. le marquis de Louvois, ordonnant à un capitaine d'ouvrir la prison à un déserteur qui avoit changé, et l'on sait qu'il y a eu des duellistes qui se sont sauvés par cette porte. Cependant ce sont des crimes irrémissibles en France, tant il est vrai que l'on estime que le changement est d'une si grande vertu, qu'il purifie de tout péché. Cette conduite me fait souvenir de Trasamond, qui promettoit à ceux qui embrasseroient sa religion leur grâce, à l'égard même des crimes les plus capitaux (Procop., *De bello vand.*, l. I, c. 8). . . . .

« Mais que sert-il que le prince offre l'abolition des crimes, si Dieu la refuse? En conscience, croyez-vous que Dieu l'accorde à ceux qui sacrifient leur salut à la conservation d'une vie et d'un honneur terrestres? Vous vous délivrez pour un temps d'une mort honteuse par un changement qui vous assujettit à une mort éternellement honteuse. Quel aveuglement! N'est-ce

(1) Allusion à un exemple historique qui vient d'être cité d'après Maimbourg, *Hist. des iconocl.*, l. II.

pas *laisser la neige du Liban pour la pierre d'un champ?* pour me servir des paroles d'un prophète » (Jér. XVIII, 14). (P. 256 à 259.)

« ... Voici un piége où bien des gens ont donné. L'on m'a assuré, disent-ils, que ce qui nous séparoit de l'Eglise romaine n'étoit qu'une dispute de mots mal entendus; qu'un entêtement de parti avoit bien plus formé ce grand schisme que l'erreur, et que Calvin s'étoit servi des noms d'hérésie et d'idolâtrie pour donner de l'éloignement d'une société où l'on ne voit ni l'une ni l'autre de ces pestes. Cela étant ainsi, je n'ai pas cru que je dusse être le martyr de Calvin. Platon est mon ami, Aristote est mon ami, mais j'aime bien mieux la vérité. Qui peut donc trouver étrange que je sois passé d'un parti à un autre, puisqu'il n'y a que l'imagination et que le caprice qui les sépare?

« L'on m'a assuré, dites-vous, que nous étions à peu près d'accord. Qui doute de cela? L'on n'entend presque pas d'autre chanson depuis que M. de Condom a mis au jour son *Exposition de la doctrine catholique*, où, par des tours d'esprit, des raffinements, des subtilités et des équivoques, il fait de grands efforts pour rapprocher les deux partis, dont il prétend que l'éloignement vient plus de la disposition des esprits que du fond des choses. C'est sur ses pas que l'on marche depuis quelques années; c'est comme une machine universelle dont tout le monde se sert pour abattre finement la muraille de séparation, et l'on ne voit presque partout que des condomites qui font grand bruit sur cette artificieuse découverte.

« Je n'entrerai pas dans l'examen de ce qui nous sépare des papistes, car outre que cela a été fait souvent, ce n'en est pas ici le lieu. Mais je demande à ceux que l'on appelle nouveaux convertis s'ils ne sentent pas dans les églises des papistes que les condomites les ont trompés? En effet, ce que l'on dit et ce que l'on fait devant les images donne des idées d'adoration, mais si justes, si précises et si naturelles, que l'on ne sauroit regarder que comme une imposture les efforts que l'on fait pour s'en défendre.

« Il est vrai que M. de Condom, qu'on appelle présentement M. de Meaux, a affecté une grande douceur et de la sincérité même dans la composition de son livre; mais en vérité, il paraît que ce n'étoit que des charmes pour ensorceler plus adroitement le monde; car cet évêque ne vient-il pas d'écrire dans une lettre pastorale qu'il adresse aux nouveaux catholiques de son diocèse que personne n'a souffert en France? Voici ses propres mots: « Loin d'avoir souffert des tourments, vous n'en avez pas seulement entendu parler; j'entends dire la même chose aux autres évêques. »

« Juste ciel! est-il possible qu'un honnête homme puisse écrire une chose aussi notoirement fausse, et qu'il n'ait pas appréhendé cette sentence de condamnation : *Malheur à ceux qui font passer pour doux ce qui est*

amer ! (Es. 5.) Cet évêque me proteste qu'il n'y a presque pas de différence entre ma religion et la sienne, et comment veut-il que je le croie, puisque je le vois mentir devant tout Israël? L'on a déjà fait voir dans des livres (1) que l'on a souffert dans son diocèse autant que dans les autres (2); j'ai vu une troupe de gens, où il n'y avoit pas seulement des hommes, mais des enfants, qui avoient tout quitté pour fuir la violence que les dragons y exerçoient. Mais je veux que cela ne soit pas : se peut-il au moins que ces nouveaux catholiques n'aient pas *seulement entendu parler* de tourments? Quoi! le diocèse de Meaux est-il un lieu inaccessible aux cris et aux rugissements? Est-il comme cette montagne fameuse, où le repos règne si fort, que la poussière ne change pas même de place dans le temps que les tempêtes font les plus grands ravages dans les campagnes? *On a ouï en Rama une voix, une lamentation, un pleur et un grand gémissement* (Matth. 2); oui, en Rama, mais non pas à Meaux, que les prisonniers bruient dans leurs cachots; que les femmes et les filles se plaignent dans leurs couvents; que les galériens sous leurs chaînes fassent un grand bruit; que les gens dévorés, battus, entraînés par les dragons hurlent; que les martyrs étant sabrés dans les lieux où ils étoient assemblés pour prier Dieu; que sur les échafauds et au milieu des feux ils poussent des voix lamentables : ces bruits, ces plaintes, ces hurlements, ces lamentations ne vont pas jusqu'à ces nouveaux catholiques; *vous n'en avez pas*, dit cet évêque, *seulement entendu parler*. Que dis-je, jusqu'à eux? Ils ne vont pas même jusqu'aux autres diocèses, si l'on en croit M. de Meaux; *car*, ajoute-t-il, *j'ai entendu dire la même chose aux autres évêques*.

« Voilà donc tous les autres diocèses dans de profondes pâmoisons, ou, pour mieux dire, voilà bien des gens qui ferment leurs oreilles, *pour ne point ouïr le cri du pauvre*. Toute l'Europe sait les tourments que l'on a employés en France, et voici des évêques qui demeurent dans le royaume qui ne l'ont pas seulement *entendu dire*. Fiez-vous à ces prélats après cela : ils vous prêchent que la religion que vous professiez est fausse, et que celle que vous avez embrassée est la véritable; croyez ces messieurs qui soutiennent qu'ils n'ont pas entendu parler d'aucun tourment, eux dont les maisons ruinées, les villes désertes, les provinces saccagées, les prisons, les couvents, les galères, les hommes estropiés, les femmes violées, les gibets et les corps morts traînés et déchirés publient la cruauté, et une cruauté de durée. Cette vérité est d'une notoriété si publique, qu'un abbé, en

(1) Allusion aux célèbres *Lettres pastorales* de Jurieu, qui venaient de paraître, et où celle de Bossuet se trouve réfutée de point en point. Voir aussi les *Réflexions sur la cruelle persécution que souffre l'Eglise réformée de France, etc.* In-18. s. l. 1686, 2e partie.

(2) Voir en effet les documents publiés sous ce titre : *Bossuet et la révocation de l'Edit de Nantes*, dans ce *Bulletin*, t. IV, p. 113 et 213.

distribuant cette lettre pastorale à la Rochelle, fut contraint d'avertir ceux à qui il la donnoit, de ne s'arrêter pas à cet endroit, que M. de Meaux s'étoit mépris, qu'il avouoit que ces tourments n'étoient que trop véritables, mais qu'il étoit aussi certain que le reste de la lettre de M. de Meaux étoit vrai et incontestable. Fiez-vous à cela.

« Vous, pauvres abusés, qui, sur la foi des condômites, avez reçu des expédients pour accorder les religions, ravisez-vous, puisque vous trouvez leur chef convaincu d'une fausseté dont vos yeux, vos oreilles, vos plaies et votre ruine sont les témoins infaillibles! Ne saviez-vous pas que ces radoucissements sont les voies ordinaires dont se servent les hérétiques pour séduire facilement les fidèles? C'est ainsi que Démophile et Fortunatien débauchèrent Libérius, car ils lui dirent qu'ils ne comprenoient pas comment un homme de son mérite pouvoit s'obstiner si longtemps dans son malheur sur une chimère qui ne subsiste que dans l'imagination du simple peuple... » (Hier., *De scrip. eccl. in fortun.*)

SUR LE NOM DE « HUGUENOTS »

D'APRÈS L'OUVRAGE DE M. LE PROFESSEUR SOLDAN : *Histoire du Protestantisme en France, jusqu'à la mort de Charles IX*. Leipzig, 1855. 2 vol. in-8°.

A M. le Président de la Société de l'Histoire du Protestantisme français.

Berlin, le 10 août 1857.

Monsieur le Président,

Peut-être la monographie dont je vous envoie sous ce pli la traduction intéressera-t-elle les lecteurs de votre *Bulletin :* elle traite du moins l'une de ces questions peu éclaircies des origines de notre protestantisme, qui rentrent d'une manière toute spéciale dans le cadre de ses recherches. Le nom de son auteur ne leur est pas inconnu, depuis que M. le professeur Schmidt a rendu dans notre langue sa savante publication sur la Saint-Barthélemy, et qu'il en a été donné par M. Ad. Schæffer une intéressante analyse critique dans les colonnes du *Bulletin* (IV, 275). A ceux de vos lecteurs français qui n'ont pas cet ouvrage entre les mains, la lecture de cette dissertation pourra servir à leur faire connaître d'un peu plus près un des historiens les plus distingués de l'Allemagne, et en sa personne la valeur d'une littérature historique étrangère, qui, non contente de fouiller dans les trésors de ses antiquités nationales, exerce aussi sa critique sur les problèmes les plus controversés de l'histoire des autres peuples. Ce n'est pas chez nous, à coup sûr, que les savants de ce côté-ci du Rhin ont besoin de chercher leurs autorités pour ce qui concerne l'histoire de leur pays; et c'est bien certainement auprès d'eux que nous, protestants français, nous avons le plus à apprendre en ce qui touche la réformation religieuse opérée par nos ancêtres. L'article que je vous envoie est un extrait de l'ouvrage de M. Soldan sur le protestantisme en France jusqu'à la mort de Charles IX

(2 vol. Leipzig, 1855), le travail, à ma connaissance du moins, le plus complet et le plus satisfaisant qui ait déjà paru sur cette importante période du protestantisme français. De quelques-uns des mérites qui y distinguent notre historien, connaissance très étendue des documents, sagacité remarquable d'esprit, extrême netteté d'exposition, vos lecteurs trouveront un spécimen très affaibli sans doute dans la dissertation que j'ai l'honneur de vous communiquer : ses conclusions sont peut-être contestables, mais non point le talent éminent de leur auteur. Tout mon désir est qu'en servant la publicité de son nom parmi nous, elle contribue pour sa faible part à rendre exécutable la traduction d'une œuvre qui donnerait à notre littérature protestante ce qui lui manque encore aujourd'hui, une histoire claire, judicieuse et richement documentée des premiers temps de notre Réformation française.

Veuillez agréer, etc. ERN. ALBARIC.

Du nom de « Huguenots. »

« ..... Au lieu de me remercier, la sotte m'appela « *huguenot*... »
(BERNARD PALISSY, *Recepte véritable*, etc., 1563.)

« On appela les protestants de France *huguenots*, « à cause des *huguenots* de Genève, qui avaient eux-« mêmes reçu ce nom lorsqu'ils avaient été admis parmi « les confédérés (*eidgenossen*) de la Suisse. »
(MIGNET, *Journal des Savants* de 1857, p. 480.)

Vers l'époque de la conjuration d'Amboise, parut une nouvelle dénomination, des protestants de France. On commença à les appeler du nom de *huguenots;* et les anciennes dénominations : *luthériens, évangélistes, christaudins*, etc., devinrent dès lors de plus en plus rares. Quoiqu'il ait été beaucoup écrit sur cette nouvelle désignation, elle n'en est pas moins encore aujourd'hui un sujet de controverse, et nous ne pouvons nous dispenser, dans cet ouvrage, de faire quelques observations sur son origine et sur sa signification.

Et d'abord, pour ce qui regarde la *forme* du nom, apparaît dès le commencement celle qui est restée la plus généralement usitée, savoir : *huguenots*, ou bien *huguenotz*. Nous la trouvons déjà dans un édit royal du 19 avril 1561 (1). A côté de celle-là néanmoins apparaissent aussi presque simultanément les formes : *huguenots* (2), *hugnauds* (3), *huguenaux* (4), *huguenaulx* (au sing. *huguenault*, sans aspiration), et *huguenos*. (Cette dernière forme se trouve nommément

(1) *Mém. de Condé*, II, 334.

(2) *Mém. de Condé*, II, 9, 10.

(3) La Place, *Comment.*, p. 51 (édit. 1565).

(4) La Place, p. 63.

dans une lettre autographe du card. de Lorraine, du 10 juin 1560, par conséquent très peu de temps après le tumulte d'Amboise. Bibl. imp. de Paris, Msc. nº 8655, fol. 89.) Très singulière est la forme *Aignos, Aygnos* et *Aygnossen*, que nous trouvons appliquée aux réformés français dans un pamphlet guisard de 1562 (1).

Que ce nom ne soit pas émané des protestants eux-mêmes, mais qu'il leur ait été donné par leurs adversaires à titre d'épithète satirique et injurieuse, c'est un fait qui ressort d'une manière incontestable de l'édit royal cité plus haut, qui interdit aux deux partis religieux de s'irriter l'un contre l'autre par l'emploi des noms : *huguenots* et *papistes*. Les réformés désignèrent même, dès son origine, les Guises comme les auteurs malveillants de ce *sobriquet* (2).

Au point de vue de l'*étendue* de son application, nous avons à remarquer que le nom *huguenots* n'était pas, dans le principe, une désignation seulement religieuse, mais aussi politique, de même que la conjuration d'Amboise ne comptait pas moins d'adhérents politiques que religieux. Peu de temps après l'avortement de cette entreprise, Régnier de la Planche, jeune homme à l'esprit large, et confident des Montmorency, fut invité à une entrevue secrète avec Catherine, pour lui faire connaître quelle pouvait être la véritable cause des agitations du jour. La Planche lui expliqua que, parmi ceux que l'on appelait *huguenots* il y avait deux catégories à distinguer : ceux-là d'abord qui ne réclamaient que la liberté de conscience, ceux ensuite qui ne s'inquiétaient que de choses politiques, et par qui les premiers avaient été attirés dans l'entreprise, à l'aide de fausses promesses, et utilisés en vue d'un but qui leur était parfaitement étranger (3). Nous retrouvons ailleurs (4) cette même distinction entre *huguenots d'Estat* et *huguenots de religion*. Celui-là donc était un huguenot, vers l'époque de la conjuration d'Amboise, qui pour l'un ou l'autre de ces motifs était mécontent du gouvernement.

Mais bientôt l'application du nom se restreignit exclusivement aux calvinistes français; qu'on voulut simplement désigner par là une société religieuse, ou un parti religieux avec mélange politique. A la

(1) *Mém. de Condé*, III, 235 s.
(2) *Mém. de Condé*, I, 402.
(3) La Planche, *Hist. de Fr.*, I, 283. — La Place, p. 63.
(4) *Mém. de Condé*, VI, 45.

place du nom de huguenots, dans sa signification première, parut maintenant celui de *malcontents* ou *politiques*. Dans ce sens-là, le Vénitien Michiel pouvait déjà dire des *malcontents* de 1575, qu'ils comptaient dans leurs rangs la plus grande partie, pas seulement de la noblesse *huguenotte* (réformée), mais aussi de la noblesse catholique (1); et dans le même sens, ultérieurement le seul en cours, Tavannes range les *huguenots* à côté des catholiques, lorsqu'il dit : « Il y a en France des catholiques et huguenots royaux, en toutes les *deux religions* des factieux et ambitieux » (2).

De ce qui précède, retenons les résultats suivants : la dénomination *huguenots*, déjà en usage vers le temps de l'attentat d'Amboise, est originairement un terme insultant, mis en vogue, au dire des protestants, par les Guises mêmes, en tous cas par leurs adversaires, désignant dans le principe les mécontents aussi bien politiques que religieux, et peu à peu restreint seulement aux réformés de France.

Les noms de partis volent de bouche en bouche; peu demandent, et moins encore savent d'où ils viennent et ce qu'ils signifient à l'origine. Blaise de Montluc, qui dans sa carrière de capitaine et de gouverneur fit passer des milliers de huguenots au fil de l'épée, et fit plus d'une fois connaissance avec la pointe de la leur, ajoute, dans le passage où il mentionne leur nom pour la première fois, cette sèche remarque : « Ainsi les appelle-t-on, je ne sai pourquoy. » Beaucoup d'autres auraient pu faire aussi commodément le même aveu; mais c'est une chose aussi naturelle que pardonnable, que ceux-là qui ont écrit autrefois sur les affaires des huguenots aient essayé, bien ou mal, de donner une explication de leur nom, à eux-mêmes et à leurs lecteurs. Nous avons au moins une bonne douzaine de pareilles explications, du temps même des guerres religieuses, explications qui non-seulement se contredisent carrément les unes les autres, mais touchent aussi souvent à la bouffonnerie. (Elles sont presque toutes mentionnées dans Ménage, *Dict. étymol.*, s. v. *Huguenot.*)

Deux pamphlets dirigés contre les Guises, qui ont dû paraître aussitôt après l'attentat d'Amboise, supposent que le nom a été dérivé de *Hugues Capet*, et a été inventé par les Guises pour avilir par ce moyen tous les descendants de ce roi, en particulier les Valois ré-

(1) Tommaseo, II, 226.

(2) *Mém.*, II, 248.

gnants et les Bourbons, et pour se railler en même temps de ceux qui, comme les révoltés d'Amboise, s'étaient imposé la tâche de défendre contre les Guises, traîtres envers l'Etat, le trône de ces descendants de Hugues, sur lequel ils avaient eux-mêmes des vues secrètes, puisqu'ils prétendaient descendre de Charlemagne, et avoir été lésés dans leur droit héréditaire par l'usurpation de Hugues Capet (1). Cette explication est tellement tirée par les cheveux, et si peu naturelle, que nous n'hésitons pas à la tenir purement pour un tour d'escrime, calculé pour l'effet mais assez gauchement exécuté, d'un pamphlétaire protestant. Il est positif que, déjà en l'année 1560, il était reproché aux Guises de déclarer Hugues Capet un usurpateur, et d'aspirer, comme prétendus Carlovingiens, à remplacer François II sur le trône de France ; mais il est tout à fait inimaginable que les Guises, même si nous voulions admettre qu'à cette époque déjà leurs desseins secrets fussent desseins de haute trahison, aient inventé ce sobriquet pour attaquer d'une manière aussi sotte la cause d'un roi dont ils voulaient être précisément considérés comme les défenseurs les plus zélés et les plus fidèles. Il est aisé d'ailleurs de démêler chez le pamphlétaire l'intention de donner une telle tournure au nom des huguenots (avec l'aide duquel, comme nous le verrons plus loin, les Guises voulaient rendre les protestants suspects comme rebelles), que les Guises, inversément, parussent être les vrais factieux, et ceux qu'ils raillaient les fidèles soutiens de la dynastie.

Une autre opinion, de bonne heure admise par la plupart des historiens, mais qui compte aussi de nombreux adversaires, nous adresse, pour l'origine du mot *huguenots*, à la ville de Tours. Ici encore les explications diffèrent beaucoup les unes des autres.

La Place, dont le livre fut publié cinq années à peine après le tumulte d'Amboise, dit que le nom *huguenauds* a été employé pour la première fois dans Tours peu de jours avant cet attentat, et qu'il est dérivé de l'une des portes de la ville, la porte *du Roy Huguon*, dans le voisinage de laquelle les protestants du lieu auraient ordinaiment célébré leurs services religieux : ce nom, usité d'abord dans le peuple, aurait bientôt fait son entrée à la cour, et serait devenu plus tard d'un usage général (2).

(1) *Mém. de Condé*, I, 402, 404.
(2) La Place, p. 51.

Cette explication ne peut pas nous satisfaire. En premier lieu, il est positif que La Place était mal informé sur *un point*, au moins, de son sujet; et cela seulement pourrait déjà nous autoriser à des conclusions défavorables sur l'ensemble. Il affirme que le nom en question n'a pris naissance que *quelques jours* seulement avant le tumulte d'Amboise; or, nous pouvons lui opposer le témoignage de Pasquier, qui assure d'une manière positive avoir entendu ce nom *huit ou neuf ans* déjà avant cette époque, de la bouche d'amis qu'il avait en Touraine (1). De plus, admettrions-nous sans contestation, comme faits possibles, les prétendues réunions près de la *porte du Roy Huguon*, le fait du rapport génétique entre le nom de la porte et celui des protestants de Tours n'est pour cela nullement établi; nous sommes bien plus dans notre droit de considérer ce rapport, tel qu'il se trouve exprimé, comme une pure combinaison sans fondement de La Place lui-même. Reste enfin la question, ici très importante : Comment a-t-il pu se faire que le susdit nom local ait franchi la banlieue de Tours pour être favorablement accueilli à la cour, et devenir ainsi d'un usage général? — Question que La Place a laissée entièrement de côté.

C'est encore à Tours, mais non plus par la *porte du Roy Huguon*, que nous conduit l'explication du calviniste La Planche. A Tours, dit celui-ci, régnait la croyance populaire qu'un esprit lutin, que l'on appelait le roi *Huguet*, rôdait la nuit; et comme les luthériens, par motif de sûreté, allaient de nuit à leurs réunions, les prêtres leur donnèrent, par allusion à ce spectre nocturne, le sobriquet de *huguenots*, qui, mis d'abord en circulation parmi le peuple de Touraine et des environs d'Amboise, devint ensuite général lorsque arrivèrent à la cour d'Amboise les premières nouvelles d'une rencontre à main armée avec les gens de La Renaudie (2). L'auteur de l'*Histoire ecclésiastique* publiée sous le nom de Bèze, et remplie de sections entières de La Planche, s'est approprié cette explication, avec la seule différence qu'il raconte la chose comme si, non-seulement le premier rassemblement armé, mais aussi tout le complot avait été découvert à Tours et de là rapporté à la cour.

L'on voit que La Planche et l'auteur de l'*Histoire ecclésiastique*

(1) *Recherches de la France*, chap. LV.

(2) *Hist. de l'Etat de France*, I, 149. — *Hist. ecclés.*, I, 270.

ont mieux senti que La Place la nécessité d'établir un fait à l'aide duquel la généralisation du nom fût rendue saisissable. Mais ici encore nous avons des raisons sérieuses à objecter.

Admettons, sans la contester, l'existence du roi lutin Huguet dans l'imagination superstitieuse des habitants de la Touraine : il n'est pas pour cela à nos yeux, tant que nous pourrons trouver quelque chose de plus satisfaisant, le parrain vraisemblable des huguenots de Tours et de la France entière. Faire émaner de Tours la première découverte du complot, est une contradiction de toutes les données historiques. La Planche raconte en détail, et l'*Histoire ecclésiastique* a adopté son récit, que ce n'est point de Tours, mais de Paris, et cela par le moyen de l'avocat Des Avenelles, que parvinrent à la cour les premières informations précises sur l'existence et la nature de la conjuration (1). Quant à ce qui concerne la première rencontre à main armée mentionnée par La Planche, la chose se passa, d'après sa propre narration, de la manière suivante : Après que Des Avenelles avait déjà fait ses révélations, les Guises envoyèrent des hommes de confiance, Sipierre, Villegomblain, Sancerre et autres, à Paris, Orléans, Tours, etc., avec commission de faire un appel aux milices pour la cause royale, d'occuper certains points stratégiques, et de s'assurer des munitions dont on pouvait disposer. C'est ainsi que le comte de Sancerre arriva à Tours, comme chargé d'un commandement royal. Le 14 mars, Castelnau, l'un des conjurés, en marche pour rejoindre La Renaudie, vint à passer près d'un faubourg de Tours, et s'aventura à le traverser sans mot dire, avec ses gens, séparés ou deux à deux. Sancerre, qui en fut informé, voulut arrêter Castelnau au passage. Celui-ci se mit sur la défensive ; quelques coups de feu furent tirés en l'air, et Castelnau, qui se vit trop tôt découvert, revint sur ses pas vers Saumur. Pendant cette courte escarmouche, Sancerre avait appelé à son secours les citoyens de Tours ; mais personne ne répondit à l'appel, chacun s'enferma chez soi, tiédeur que le commandant royal interpréta comme un signe de mauvaise disposition envers le roi, et qui, à la suite de son rapport immédiat, fut aussi très mal reçue par les Guises, et menacée par eux de punition (2).

Tel est le sommaire de l'événement à l'aide duquel La Planche

(1) La Planche, I, 110. — *Hist. ecclés.*, I, 262.
(2) La Planche, I, 122, s., 236, s.

veut expliquer la généralisation du nom huguenot. Nous avouons qu'il ne nous explique pas grand'chose. Depuis plus d'un mois, les Guises avaient connaissance du complot : leurs mesures étaient prises, leurs postes installés de tous côtés, pour arrêter ou écharper les colonnes des conjurés; le jour même où Sancerre en vint aux mains avec Castelnau, sans dépendance aucune de lui et de son rapport, des patrouilles royales amenèrent des prisonniers à Amboise, et toute l'affaire se termina dans les jours suivants, sans qu'une influence décisive de Sancerre ou de sa missive se manifestât nulle part. Dans la chaîne de ces événements, l'accident de Tours nous apparaît ainsi comme un anneau insignifiant, qui ne pouvait pas fournir de grandes révélations. Tout au plus, les Guises firent par lui l'expérience qu'à Tours aussi l'on n'avait nulle envie de prendre les armes pour leur cause. D'ailleurs, ce ne furent point les habitants de Tours qui expédièrent le rapport à Amboise, et eurent occasion d'y faire usage d'un nom local qui leur était familier, mais bien le chargé de pouvoirs du roi, envoyé auprès d'eux après la découverte seulement de la conjuration, et, de plus, ceux qui furent arrêtés dans leur marche par Sancerre n'étaient pas des visiteurs des conventicules de Tours, mais des étrangers qui ne faisaient que traverser la contrée. A raison de tout cela, La Planche ne nous satisfait point avec son explication. Il a reconnu, du moins nous le paraît-il ainsi, une certaine connexion entre la Touraine et le nom de huguenots (connexion qui existe en effet, comme nous le verrons plus loin), et il a cherché à tort à se l'expliquer par les relations locales de Tours : le lutin Huguet lui a fourni sa présomption passablement ingénieuse de l'origine du nom, et l'affaire de Sancerre et de Castelnau a dû lui servir tant bien que mal à s'expliquer sa diffusion.

Des historiens du XVI[e] siècle qui suivent, les plus importants se prononcent ou bien avec La Place en faveur de la *porte Huguon*, ou bien avec La Planche, en faveur du *Roy Huguet* ou *Huguon*, la plupart avec désapprobation expresse de l'étymologie qu'ils n'ont pas choisie. La Popelinière se range avec La Place du côté de la porte, avec expulsion du fantôme (1); De Thou, au contraire, prend parti avec La Planche par le *fantôme* (2). De même, comme nous l'avons

(1) La Popelinière, I, 306.
(2) Thou, I, 1104.

déjà mentionné plus haut, l'auteur de la *Chronique protestante*, Pasquier, défend aussi le fantôme; mais, pour plus de sûreté, il se rapproche en même temps de la *porte* (1). Davila, en revanche, n'est que pour la porte, et, pour expliquer l'extension du nom, il ajoute que la ville de Tours est la localité d'où le protestantisme a pris véritablement son premier essor. C'est sans doute dans la même intention que De Thou observe qu'à cette époque la majorité des habitants de Tours a été protestante. C'est là encore un point que nous ne pouvons accorder. La ville de Tours n'a jamais joué un rôle dans l'histoire antérieure du développement du protestantisme; elle est à ce point de vue sans signification aucune, si on la compare à Meaux, Paris, Bourges, et quelques autres villes. Sa première communauté réformée s'organisa en 1556, et non sans grands débats intérieurs; et elle vécut d'une existence passablement insignifiante jusqu'en 1560, époque à laquelle elle fut, après l'attentat d'Amboise, dissoute pour quelque temps. Cela ressort suffisamment de ce que l'*Histoire ecclésiastique* nous rapporte sur son compte (2). Qu'ainsi, en mars 1560, la majorité des habitants ait été protestante, nous paraît être une assertion inexacte, si l'on veut parler d'une adjonction à la communauté protestante de cette ville, et une assertion tout au moins sans preuves, si l'on entend par là une secrète disposition au protestantisme.

Après avoir examiné dans ce qui précède quelques-unes des explications les plus usitées et réellement dignes d'une réfutation, nous nous permettrons d'en mentionner brièvement quelques autres, à raison seulement de leur singularité. Elles ont été en partie posées avec autant d'assurance que les précédentes.

Comme le nom des huguenots servait à désigner un parti hérétique, plusieurs se mirent dans la tête de le faire dériver de *Jean Huss*: *huguenots* devrait signifier comme les *guenons de Huss!* D'autres le rattachèrent à un prétendu sacramentaire *Hugues*, du temps de Charles VI; d'autres même remontèrent jusqu'aux *gnostiques*. Tout ceci ne mérite point les honneurs d'une réfutation. Il en est de même de l'affirmation que les premiers mots, plusieurs fois répétés, du discours un peu embrouillé d'un orateur : « *Huc nos*, serenissime prin-

(1) *Rech. de la Fr.*, chap. LV.
(2) Tome I, p. 105, 299, s.

ceps, advenimus, » ou bien : « *Ut nos,* » auraient été élevés à la dignité d'un nom de parti par les plaisanteries sarcastiques de quelques courtisans. L'explication de Castelnau n'est guère meilleure. D'après lui, des paysannes doivent s'être écriées, lorsque les bandes des conjurés revenaient d'Amboise en fuyant dans toutes les directions : « Ce sont de mauvais drôles qui ne valent pas un *huguenot!* » Or, *huguenot* aurait été une pièce de monnaie, moindre en valeur qu'une *maille* (liard), en cours du temps de Hugues Capet. Il y a du plus grotesque encore que tout cela. Calvin, narre-t-on quelque part, aurait eu commerce avec une diablesse d'enfer du nom de *Nox;* à chaque fois qu'il désirait la voir, il criait : *Huc, Nox!* L'enfant qu'il aurait eu de cette relation satanique aurait été appelé de même *Huc-Nox,* et de là le nom de *huguenots* dont on a baptisé les disciples ou enfants spirituels de Calvin.

Venons-en maintenant à l'opinion qui nous paraît la seule valable. D'accord avec Tavannes, Diodati, Mézeray, Sismondi et Weber, je ne vois pas autre chose dans le nom de *huguenots* que la mutilation du mot *eidgenossen.* Tous les faits historiques l'appuient, et les doutes que l'on pourrait élever à l'encontre au point de vue philologique seront aisés à dissiper.

C'est particulièrement à Genève que nous devons chercher l'origine du nom. Il y avait là, depuis 1518, de grands mouvements populaires; en face l'un de l'autre étaient deux partis politiques importants. L'évêque Jean, un bâtard de la maison de Savoie, agissait de concert avec le duc de Savoie pour dépouiller peu à peu Genève de ses libertés impériales et la ranger sous la domination de ce prince, dont le territoire l'enserrait de toutes parts, jusqu'au seuil même de ses portes. Afin de mieux résister à ces tentatives, une partie des citoyens chercha à amener une alliance avec Fribourg, et bientôt aussi avec Berne; l'autre partie était savoyarde de sentiments. Or ceux qui désiraient s'allier aux deux villes confédérées reçurent de leurs adversaires l'épithète railleuse : *eidgnots,* ou bien *eignots.* Ils ripostèrent par celle de *mammeluks,* c'est-à-dire *esclaves.* Ces deux expressions passèrent promptement à l'état permanent de noms de partis. Les deux partis des *eignots* et des *mammelus* ne tardèrent pas à s'attaquer, d'abord à coups de couplets satiriques, ensuite à coups de poing. Les *eignots* vinrent à bout, en l'an 1526, d'effectuer la ligue de Genève avec Fribourg et Berne. Notons que l'homme qui dès le

commencement travailla avec le plus de zèle en faveur de cette alliance; qui, pour elle, se chargea de plusieurs missions diplomatiques, et parvint à atteindre son but en bravant toutes sortes d'obstacles et de dangers personnels, s'appelait *Besançon Hugues,* syndic de Genève, et peu de temps après capitaine général de la ville. Il était la tête du parti des *eignots.* La lutte intestine des deux partis, et les démêlés des *eignots* avec la Savoie subsistèrent longtemps encore, et les Fribourgeois eurent occasion de faire marcher des troupes au secours de leur nouvelle alliée. Lorsque la Réformation s'étendit en Suisse, ce fut le parti alors prépondérant des *eignots* qui lui fraya les voies dans Genève, et qui proclama l'indépendance aussi bien religieuse que politique de sa ville natale. Les *eignots* furent naturellement considérés par leurs adversaires comme des rebelles envers l'évêque et envers le duc; il arriva même que les Fribourgeois, qui étaient restés attachés à la confession romaine, rompirent avec Genève à propos de la Réformation; mais ses rapports avec Berne n'en devinrent que plus intimes.

Maintenant que le nom *eignots* ne signifie pas autre chose que *eidgenossen* (alliés), c'est chose trop évidente pour avoir besoin d'aucun commentaire. Mais à côté de cette forme un peu mutilée, il en existait une autre, comme nous le témoigne le chroniqueur de Genève, plus dénaturée encore, et indifféremment usitée avec l'autre, savoir, *huguenots* (1).

Le passage de la forme *eignots* à celle de *huguenots* était, comme l'observe très justement Sismondi (2), d'autant plus facile, que *Hugues* était le nom du chef des *eignots,* et qu'à dessein ou par méprise, on pouvait aisément les appeler ainsi. Peut-être aussi la satire trouvait-elle son compte dans la transition, vu que *huguenot* est le diminutif de Hugues (3). A l'aide de l'entremise du nom de Besançon Hugues, les difficultés élevées par Barthold à cause de l'aspirée H dans *huguenots* (4) s'évanouissent d'elles-mêmes. Nous pourrions, du reste, nous dispenser de cet auxiliaire. C'est un fait certain que le mot *huguenots,* dans le passé comme de nos jours, n'a jamais été généralement aspiré : ainsi, nous trouvons dans les procès-verbaux de 1561

(1) Spon, *Hist. de Gen.*, 3e édit., II, 105, s.

(2) *Hist. des Fr.*, XII, 359.

(3) Le Duchat.

(4) *Deutschland und die Huguone*, I, 307.

du conseil municipal de Lyon : à *l'hugenault* (1); dans Blaise de Montluc : *d'hugenots,* et dans Spon : *d'huguenots,* exemples où l'apostrophe témoigne que l'H est muette. Que nous importerait d'ailleurs, si nous avions dans le nom des huguenots un échantillon de plus de cette singularité assez fréquente, d'une aspiration accolée par une bouche française à des mots allemands où elle n'a rien à faire? N'est-il pas arrivé à l'étymologiste Ménage lui-même de produire l'article allemand *ein* sous la forme d'un aspiré *hein?* Avec quel sans façon, au XVIe siècle, l'on reproduisait dans sa langue les mots étrangers; de cela nous avons d'étonnants témoignages jusque dans les correspondances diplomatiques. La Mothe-Fénelon, par exemple, ambassadeur à la cour de la reine Elisabeth, travestit de la manière la plus variée le nom de la ville de *Emden,* en *Emdhem, Endem, Hemdem, Henden, Hendem;* ailleurs, *Anthonne* pour Hampton, *Hatil* pour Athol, *Hirlande* pour Ireland, *Hormond* pour Ormond; *Bocaust, Boucard, Boucaut* et *Buchard* pour Bukhurst; *Œxmester* pour Westminster, *joccondalles* pour joachimsthaler, etc.; Aubespine, ambassadeur à Madrid, masque le nom *Wilhelm Truchsess* derrière la caricature *Vilmen Trambesez.* De quelle importance, par conséquent, serait ici l'aspirée *huguenots,* lors même qu'un Besançon Hugues n'eût jamais existé?

Ainsi donc, le nom que nous avons à expliquer se trouve déjà dans Genève sous ses deux formes, *eignots* et *huguenots,* et il nous reste à éclaircir *comment il passa aux protestants français.*

Le lien religieux intime qui unissait Genève au protestantisme français, depuis que Calvin y agissait, est un fait trop connu pour que nous ayons besoin de le développer ici. Genève en devint la métropole. La profonde divergence, chaque jour plus frappante, qui séparait le luthéranisme du calvinisme, dut faire paraître bientôt comme très impropre le nom de *luthériens,* que l'on avait jusqu'alors donné aux protestants de France. Depuis longtemps le protestantisme en France avait été désigné comme dangereux au point de vue politique; il ne devint que plus suspect lorsqu'il entra en étroite relation avec la Suisse républicaine. Si huit ou neuf ans déjà avant le tumulte d'Amboise, Pasquier entendit donner aux protestants le nom de *huguenots,* ce fait tombe précisément au temps de l'édit de Châteaubriand, qui

(1) Péricaud, III, 4.

interdisait, sous les peines les plus sévères, toute importation de livres de Genève, aussi bien que tout envoi de lettres et d'argent aux émigrés qui s'y étaient réfugiés, en même temps que le procès des cinq jeunes prisonniers de Lyon et de bien d'autres témoignait combien l'on prenait ombrage des mouvements religieux de la Suisse.

L'on n'ignore pas à quel point avait trouvé faveur auprès de Henri II l'opinion que les réformés avaient une tendance démocratique hostile à la monarchie. De quelle manière les Guises firent-ils valoir contre eux cette considération, à l'issue de l'attentat d'Amboise, qui n'était en réalité dirigé que contre eux-mêmes?

Après que Des Avenelles eut donné aux Guises les premières nouvelles de l'existence du complot, ils le récompensèrent largement, le renvoyèrent à Paris, et par lui firent répandre que toute l'affaire n'avait pour instigateurs que les réformés : la haine publique devait par conséquent s'élever contre une doctrine dont les sectateurs avaient la soi-disant intention de se révolter contre le roi, de faire triompher leur religion avec l'épée au poing, de renverser le trône de France, et d'établir dans le pays une constitution cantonale républicaine (1).

Bientôt après, lorsque l'entreprise vint à éclater, ce ne fut point dans le mécontentement général contre les Guises, mais de nouveau dans Genève et dans le calvinisme que les édits royaux, dictés par les Guises mêmes, cherchèrent, ou du moins eurent l'air de chercher les causes de ce soulèvement. Livres et prédicateurs de Genève ont trompé la simplicité du peuple, la religion n'est qu'un masque dans ces affaires, l'on n'y vise qu'au renversement de tout ordre civil et politique, — ce sont là les idées principales qui sont développées dans ces actes publics, et contre lesquelles, dans les premiers temps du règne de Charles IX, le conseil et les théologiens de Genève publiaient encore des réfutations.

Rapprochons-nous maintenant du nom de *eidgenossen* et de sa variante *huguenots*, pour ce qui regarde la France. Les Guises, qui étaient accusés par les protestants eux-mêmes d'être les inventeurs ou les propagateurs de ce nom, doivent avoir eu parfaite conscience de la signification qu'ils voulaient lui donner. Or nous avons, relativement à cela, un libelle guisard très précieux, du printemps de

(1) La Planche, I, 113.

l'an 1562, époque de l'explosion de la première guerre civile. Il est rédigé avec autant d'intelligence que de sagacité, et a pour but de réfuter la proclamation de Condé du 8 avril. Les huguenots français y sont nommés *aignos* ou *aygnos* (c'est-à-dire évidemment *eidgenossen*). Les vieilles accusations contre les réformés y sont reproduites et appuyées par de prétendus aveux du parti. Un prédicateur réformé converti aurait, y est-il dit, confessé au duc de Guise, avec un profond repentir, qu'après une étude de sept années il était arrivé à la conviction que le calvinisme mène à la désobéissance envers les magistrats, et vise à l'établissement d'une liberté à la façon des cantons suisses. Cet aveu, poursuit le pamphlet, est rendu très vraisemblable par le nom *aignos* qu'ont pris les communautés réformées, ou plutôt *difformées;* car les Genevois, dont les rebelles d'Amboise sont issus, ont introduit dans leur ville bon nombre d'*eignos* lors de leur révolte contre le duc de Savoie; ensuite, ayant mis au vote si l'on voulait vivre à la manière des *eidgnossen* (en l'*aignossen*), et la majorité s'étant prononcée pour l'affirmative, ils ont chassé les croyants et les fidèles, auxquels ils donnaient le nom de *mammellus,* et se sont emparés de leurs biens (1).

Dans un autre passage du même libelle, il est dit au prince de Condé, avec une gentillesse toute diplomatique, qu'on ne lui suppose point, à lui personnellement, des vues séditieuses et intéressées, mais que ces vues existent chez un bon nombre des siens « nourriz en l'*aignossen* de Genève, » et qui ne pourraient revenir à l'obéissance vis-à-vis du roi sans être parjures à d'autres serments. Ailleurs, la ligue protestante d'Orléans est appelée une conjuration « que l'on a baptisée *association* en français, et en genevois *aignossen.* »

Les vues que le parti des Guises pouvait avoir, en transportant ainsi à dessein aux réformés de France le nom d'*aignos* ou *huguenots,* usité à Genève, dont il connaissait parfaitement l'histoire contemporaine, et en le généralisant à l'aide d'écrits partout répandus, se conçoivent d'elles-mêmes. Ce nom devait stigmatiser les réformés comme *hérétiques et rebelles à la manière des Genevois;* il devait servir à dissimuler l'indignation nationale, qui avait essayé à Amboise de se décharger contre l'administration des Guises, derrière le fantôme d'une faction étrangère n'ayant d'autre but, sous le masque de

(1) *Mém. de Condé,* III, 241.

la religion, qu'un bouleversement politique et social. Ce n'est en particulier qu'un rusé tour de finesse, là où le pamphlet donne à entendre que les réformés eux-mêmes se sont donnés le nom d'*aignos*. Son auteur n'ignorait pas aussi bien que tout autre que le roi, par son édit du 19 avril de l'année précédente, avait interdit l'emploi de ce nom comme étant injurieux; or, un parti n'invente jamais, pour son usage, un terme qui l'offense, quoiqu'il puisse parfois, comme les *gueux* par exemple, saisir au vol celui que ses ennemis lui adressent, et s'en faire un titre d'honneur. Les huguenots, pour leur part, n'ont jamais autrefois été fiers de cette dénomination.

Tavannes, l'ennemi implacable des huguenots, marche plus tard dans la voie qui lui avait été antérieurement tracée par le libelle. Remontant aussi pour la dérivation du nom au mot *eidgenossen*, il ajoute : « *Tels se sont nommés ;* et ayant toujours désiré les premiers ministres venus en France d'*y establir l'estat populaire*, usèrent de ce terme d'*eidgenossen* parmi les huguenos, qu'ils ne voulaient que tout le monde entendist; et les premiers de cette religion tenaient à honneur ce que leurs successeurs ont estimé à honte » (1). Ceci n'a pas besoin d'autre réfutation.

Si, comme nous l'avons observé plus haut, le nom des huguenots entra en circulation, et cela par le moyen des Guises, à l'époque du tumulte d'Amboise, sa relation avec la Touraine s'explique tout naturellement, les Guises résidant alors à Amboise, et Amboise étant en Touraine. Maintenant, que La Place et La Planche, à défaut de meilleurs renseignements, aient jeté les yeux sur Tours, capitale de la province, et aient trouvé leur satisfaction, à la suite de leurs recherches, l'un dans la porte *Hugon*, l'autre dans le roi *Huguet*, cela ne doit point nous étonner, mais aussi ne pas lier notre jugement.

Encore, tout en passant, une remarque à l'appui. A côté du nom de *huguenots*, eut cours pendant quelque temps dans certains endroits, nommément dans le Poitou, le nom de *fribourgs* ou *fribours* pour désigner les réformés (2). Ceci nous ramène de nouveau à Genève et à ses *eidgenossen*, qui, comme on sait, entrèrent d'abord avec Fribourg en confédération politique. Le fait que Fribourg ne tarda pas à devenir dans le domaine religieux une tranchante opposition

(1) *Mém.*, II, 460.

(2) La Popelinière, I, 306. — Ménage, *Dict. ét.*

de Genève et du calvinisme n'empêcha point qu'en France, soit par ignorance, soit avec intention, on ne se servît d'un nom qui portait dans tous les cas en lui-même une flétrissure politique pour les réformés.

Nous terminons cette excursion philologique par la remarque justificative que nous ne lui aurions pas donné une telle extension, si de semblables développements ne nous avaient paru nécessaires par suite de la circonstance que, tout récemment encore, des autorités considérables, comme Gieseler (1) et Barthold, ont révoqué en doute la vérité de l'étymologie que nous avons admise et que, pour leur compte, ils s'en sont tenus à la porte *Huguon* ou au *Roy Huguon*. Se confier avec Gieseler en ce que nous dit l'histoire ecclésiastique, comme venant de Bèze lui-même, est déjà chose dangereuse, vu que Bèze n'est certainement pas, en général, l'auteur de cet ouvrage, et que, dans tous les cas, le passage en question a été positivement emprunté d'ailleurs. Du reste, Bèze en serait-il réellement l'auteur que nous ne pourrions, malgré cela, lui accorder une autorité absolue, pour ce qui regarde les rapports avec la Suisse; ce livre ne place-t-il pas, par exemple, la ville de Zurich dans le canton de *Suich* (évidemment Schwitz)? Enfin, je ne vois pas bien clairement sur quoi Barthold se fonde pour affirmer que le nom de *Hugue* ou même de *Huguon* est le nom d'un hérétique; du moins n'existe-t-il rien qui l'y autorise dans les sources qu'il a citées.

Nous est-il permis d'ajouter quelques observations à la suite de cette longue dissertation? Elle ralliera probablement à ses conclusions la plupart de ses lecteurs par la finesse ingénieuse de sa critique et la manière plausible dont elle semble dénouer les principales difficultés de la question. Elle nous avait gagnés complétement nous-mêmes, nous l'avouons, sur l'impression favorable d'une première lecture, et c'est parce que nous la jugions de tous points irréfutable que nous avons entrepris de la traduire; ensuite, une étude plus attentive du problème, naturellement amenée par le travail de la traduction, quelques recherches indépendantes faites pour contrôler les assertions de l'auteur, nous ont insensiblement conduits, si ce n'est à une conviction entièrement opposée, tout au moins à des doutes qui nous paraissent assez sérieux pour que nous soyons autorisé à les

(1) *Kirchen geschichte*, t. III, s.; I, p. 535.

reproduire ici. — Une considération avant toutes nous a frappé dans la discussion du terme *huguenot*: c'est qu'entre les diverses étymologies qui ont été données au XVIe siècle pour en expliquer l'origine, il n'y en a qu'une de vraiment sérieuse par le nombre et la qualité des historiens qu'elle compte en sa faveur, celle qui la fait remonter à la ville de Tours ; l'étymologie *eidgenossen* lui est de beaucoup postérieure, ou du moins ne compte que Tavannes pour représentant parmi les historiens contemporains. La Place, La Planche, de Thou, Pasquier, Bèze (ou son secrétaire Des Gallards), d'Aubigné, Davila, La Popelinière, toutes les notabilités historiques de l'époque nous adressent, et cela de la façon la plus catégorique, à la ville de Tours, aucun d'eux à Genève. Sans être un défenseur quand même du témoignage externe, il faut reconnaître que ce témoignage a quelque droit à nos respects, lorsqu'il se présente en si bonne et si nombreuse compagnie, et, notons-le bien, en compagnie contemporaine du fait en question, alors, par conséquent, que l'influence de la tradition ou l'autorité d'une opinion individuelle ne pouvait en rien altérer l'indépendance de jugement de chacun de nos écrivains. C'est là, il est vrai, une considération tout *à priori* et qui n'entame pas sensiblement l'argumentation de notre historien; mais cette argumentation elle-même est-elle sans réplique ? Nous pouvons, en quelques mots, l'analyser ainsi : les défenseurs de Tours ne s'accordent pas entièrement sur la filiation du nom, et accompagnent leur étymologie d'éclaircissements historiques inexacts; d'où rejet absolu de leur témoignage. En second lieu, le terme en question a une ressemblance frappante, si ce n'est une parfaite identité avec un terme genevois contemporain; d'où probabilité aprioristique qu'ils ne sont qu'une seule et même chose. Enfin, les protestants eux-mêmes attribuent l'invention du mot aux Guises; ceux-ci étaient évidemment intéressés à les confondre dans l'opinion publique avec des révolutionnaires étrangers au pays; de plus, des écrivains de leur parti ont positivement exploité dans ce sens la dénomination genevoise ; d'où explication du pourquoi de son introduction et certitude historique de sa seconde origine.

Pour ce qui regarde le premier point, je ne saurais attribuer autant d'importance que M. Soldan à la bigarrure d'opinions des historiens qui ont déposé en faveur de la ville de Tours : les erreurs historiques qu'il a relevées avec beaucoup de sagacité dans leurs diffé-

rents récits n'ont à mes yeux qu'une valeur extrêmement secondaire ; que tel ou tel d'entre eux ait vu mal à propos dans un rapport militaire le point de jonction du nom avec la cour, ce n'est guère qu'un accessoire qui importe peu à la cause ; en admettant que le nom soit venu au monde dans Tours, je puis très bien concevoir, tout en ne pouvant en rendre exactement le compte historique, qu'il ait fait en peu de temps, à l'aide d'un véhicule quelconque, le trajet de cette ville à une résidence royale qui n'en était distante que de quelques lieues ; ce n'est donc point sur ces inexactitudes de La Place, de La Planche et même de De Thou que je me crois fondé à rejeter leur témoignage. Sera-ce, parce qu'ils sont en désaccord sur le fond de la question, et que les uns s'abritent sous une porte Hugon, tandis que les autres s'accrochent au vêtement d'un fantôme? Le désaccord ici n'est qu'apparent, la porte ne tirant son nom (du témoignage même de Pasquier, d'une importance très grande dans cette discussion,) que de celui du fantôme qui l'aurait honorée de ses visites de préférence à tout autre quartier de la ville. La contradiction d'ailleurs existerait-elle, qu'elle me serait une preuve que tous ces historiens ont jugé très indépendamment les uns des autres; et s'ils sont unanimes, comme ils le sont en effet, sur le point essentiel, le lieu d'origine, cet accord me paraît mériter si ce n'est une adhésion entière, du moins la plus haute considération.

Quand au second point, j'avoue qu'il ferait pencher décidément la balance en faveur de Genève, s'il était bien avéré que le terme *huguenot* était indifféremment usité, du temps de ces luttes intestines, concurremment avec *eignots*, la similitude parfaite du nom emportant d'elle-même l'identité d'origine ; mais je crains bien qu'en l'affirmant M. Soldan ait été un peu la dupe de ses propres préventions. Le passage de Spon, sur lequel il s'appuie, n'a point la valeur qu'il lui attribue. Spon a écrit son histoire de Genève près de deux siècles après les faits qu'il raconte (la première édition a paru en 1680), et l'on n'ignore pas sur combien de points sa critique historique a eu besoin d'être corrigée; dans ce cas particulier, son amour-propre d'écrivain était en jeu ; il s'agissait pour lui de l'honneur d'une thèse dont il semble se décerner naïvement un brevet d'invention, à savoir que le vocable français et le vocable suisse sont frères; et cet amour-propre lui a fait croire très légèrement à une identité d'expression que ses sources mêmes n'autorisaient pas. Je dis *ses sources*, et la

preuve, c'est qu'une fois son opinion sur l'étymologie huguenote lancée en passant (avec un dédain, entre parenthèse, assez impertinent de l'opinion contraire dont il n'a l'air de connaître qu'un seul représentant, et lequel! le jésuite Petau!), il ne mentionne plus le nom de *huguenot* dans la suite de son histoire genevoise, si ce n'est dans un seul passage où sa préoccupation apologétique ressort trop évidemment pour que nous n'y suspections pas sa loyauté d'historien. Il y a plus: la forme même *eignots* ou *eidgnots* à laquelle il s'attache de préférence, est une forme purement arbitraire et qui lui servait de juste milieu pour satisfaire tout à la fois sa conscience et son amour-propre d'écrivain. Dans les documents qui nous sont restés de cette époque tourmentée de l'histoire de Genève, dans les chroniques de Bonnivard, par exemple, l'une et l'autre formes y sont totalement invisibles, et c'est *eidgnoss* (prononcez aïdgnoss) qui y est le seul nom désignatif du parti indépendant. D'*eidgnoss* à huguenot (*huganaon* ou *higanaou*, dans le langage roman des provinces centrales et méridionales de la France), il y a un assez grand pas, et je ne vois pas trop quelle parenté il y a entre les deux, si ce n'est peut-être une sorte de cousinage à la mode de Bretagne. — Le témoignage documentaire faisant absolument défaut, reste à M. Soldan la ressource de l'induction historique : celle de notre auteur, qui s'appuie sur l'autorité, nullement infaillible, d'ailleurs, de Sismondi, est-elle bien fondée, et Besançon Hugues serait-il le parrain vraisemblable du terme en litige? Serait-elle autorisée par les faits, que cette induction ne pourrait, en aucun cas, contrebalancer le silence positivement négatif des documents ; mais elle me paraît elle-même très hasardée. Il s'en faut de beaucoup, en effet, que Hugues ait joué le premier rôle dans l'histoire du parti des *eidgenossen;* d'après le témoignage de Spon lui-même, témoignage beaucoup plus significatif dans les mémoires du temps, ce n'est point Hugues, mais Berthelier, qui est le promoteur de l'alliance avec Fribourg, qui par son influence prépondérante et son action courageuse parvint à la faire triompher de l'opposition haineuse de ses adversaires, Berthelier, resté dans la mémoire de ses concitoyens comme le véritable héros de l'indépendance genevoise. Si, après sa mort héroïque, la personnalité de Hugues devint plus éminente dans Genève, il n'est pas pour cela reconnu comme chef de tout le parti ; il n'en est que l'un des chefs les plus influents et les plus courageux, à côté de Bonnivard, de Levrier et autres; lui reconnaîtrions-

nous d'ailleurs à cette époque une supériorité réelle d'influence dans les affaires des *eidgnoss*, que nous n'en pourrions rien conclure pour la déviation probable de la forme première du terme ; ce terme était déjà d'assez longue date uniquement usitée sous cette forme, et l'on sait combien peu la multitude aime à modifier ses expressions pas plus que ses usages populaires ; dès cette époque d'ailleurs, presque immédiatement après la mort de Berthelier, les dénominations *mammelus* et d'*eidgnoss* cessèrent d'être usitées dans Genève; Bonnivard, par exemple, ne désigne plus que sous le nom de *forensifs* (exilés) ceux de ce dernier parti qui suivirent Hugues à Fribourg, dans un moment de réaction des événements en faveur de la Savoie; alors, ce semble, qu'il avait la plus belle occasion du monde de les appeler *huguenots*, si cette variante avait jamais été employée par allusion à l'un de leurs chefs. — Nous ne voyons donc entre *eidgnoss* et *huguenots* qu'un rapport de forme purement accidentel et dont nous ne devons point chercher l'origine dans Genève.

Reste enfin à savoir si les Guises ont été les premiers en France à faire usage de cette dénomination sous l'une ou l'autre forme, s'ils en sont, en un mot, les *véritables introducteurs*. Il est bon d'observer tout d'abord qu'en ceci M. Soldan est en opposition formelle avec les historiens de son bord, Tavannes, Diodati, Mézeray, qui affirment tous que le nom aurait été importé de Genève par les réformés eux-mêmes. A n'envisager, en effet, que le mode habituel de relation de la Suisse française avec la France, qui n'était autre que les rapports religieux des réformés des deux pays, cette opinion serait la plus plausible ; mais elle vient se heurter contre le fait parfaitement relevé par M. Soldan qu'à aucune époque de leur histoire, les protestants français ne se sont fait gloire de porter ce nom, par conséquent contre son impossibilité morale. Les réformés étant donc mis hors de la question, devons-nous sérieusement penser aux Guises ? Je ne crains pas d'avancer que cette affirmation n'est qu'une hypothèse gratuite, qu'il est impossible d'établir sur des bases historiques. Notre écrivain se croit en droit d'invoquer là-dessus le témoignage des protestants eux-mêmes, c'est-à-dire au bout du compte le témoignage d'un seul pamphlétaire du parti, dont il a du même coup ruiné lui-même l'autorité en démontrant la sottise de son commentaire sur l'intention qu'à ce propos il attribue aux Guises ; mais cette assertion, assurément suspecte, d'un inconnu, peut-elle avoir

quelque importance à côté du silence négatif de tous les écrivains protestants de cette époque? Si les Guises ont été les premiers à mettre ce nom en avant, s'ils l'ont emprunté d'un pays voisin pour en faire la symbolisation de tendances révolutionnaires du protestantisme français, pareille entreprise ne s'est sans doute pas effectuée sans provoquer une vive contradiction du côté du parti réformé, sans laisser par conséquent une empreinte sensible de son passage dans la polémique si virulente de ces temps! Comment donc se fait-il que nous n'en trouvions aucune trace dans les documents historiques du siècle, qu'en dissertant sur le terme *huguenot* aucun des historiens contemporains ne nous renvoie aux Guises comme à son auteur, qu'ils se soient tous mis martel en tête pour lui découvrir une étymologie dont la véritable origine se serait pourtant confondue avec les préoccupations les plus ardentes de leur carrière de réformateurs et d'écrivains? Ce silence complet de leur part a quelque chose de tout au moins surprenant, il faut en convenir. M. Soldan s'appuie, il est vrai, à cet égard sur un pamphlet guisard de l'année 1562; mais ce pamphlet, qui ne désigne les protestants que sous le nom *aignos*, alors que, bien positivement, ce nom n'a jamais apparu en France dans la lutte des passions populaires de l'époque, qui de plus prend tant de soin à expliquer sa signification politique étrangère, d'une date trop récente d'ailleurs pour faire autorité dans la question, dépose, ce nous semble, plutôt contre qu'en faveur de l'opinion de notre historien. Si, à la connaissance des Guises, les termes *eignoss* (corrig. *eidgnoss*) et *huguenots* ont été indifféremment usités dans Genève, comment le seul document qui nous reste de leurs intentions conjecturales à cet égard ne fait-il mention que de la première forme? Si c'est sous cette forme qu'ils ont introduit la dénomination en France, comment s'expliquer la modification que lui a fait subir le langage populaire? Si antérieurement déjà à la date du pamphlet, ils ont tâché de flétrir par l'emploi de ce terme les vues politiques des réformés, pourquoi cet acharnement de notre libelliste à catéchiser inutilement son public? Évidemment, son pamphlet n'est autre chose que l'œuvre d'un bel esprit, assez au courant de l'histoire de Genève, qui a cherché à exploiter une ressemblance fortuite de termes pour discréditer le nationalisme protestant, sans avoir néanmoins le courage d'affirmer hardiment leur identité. — Toute argumentation contraire vient d'ailleurs se briser contre cette

objection que nous fournit Pasquier; s'il a réellement entendu en Touraine, pour la première fois, le terme *huguenot*, huit ou neuf ans déjà avant la conjuration d'Amboise (et nous pouvons aisément l'en croire, ce n'était point une cervelle fêlée), comment concilier cette donnée historique avec l'idée que les Guises même ont gratifié les protestants de cette dénomination ? A cette époque, ils ne se préoccupaient guère de leur opposition politique; ils étaient assez occupés à consolider contre d'autres adversaires leur crédit à la cour; dans tous les cas, cette cour ne siégeait pas alors, que je sache, à Amboise, et ce n'est sûrement pas dans ce coin du territoire, éloigné de la capitale, qu'ils auraient songé à expérimenter les effets de leur méphistophélique invention.

Quelques mots pour conclure, et nous avons fini. Ce débat étymologique nous a mené si loin que nous doutons fort que l'attention de nos lecteurs soit assez courageuse pour nous suivre jusqu'au bout. Nous ne voulions d'abord que leur soumettre quelques observations à la suite de la dissertation de notre historien, et nous en sommes venu, sans nous en douter, à lui contester toutes ses conclusions et à nous ranger décidément du côté de ses adversaires. Vouloir rendre compte de tous les faits dans une question de cette nature me paraît être une entreprise un peu hasardée, les noms de partis se confondant à leur origine avec des passions populaires dont les ressorts intimes échappent au bout de quelque temps aux regards investigateurs de l'historien. Je crois néanmoins que nous sommes assez bien partagés pour ce qui regarde le sobriquet dont nos pères ont été baptisés au XVI[e] siècle, et qui subsiste dans toute sa vigueur là où l'ignorance et le fanatisme séparent encore les deux religions. C'était incontestablement un *sobriquet* dont la cause doit avoir par conséquent en soi quelque chose de ridicule; c'était de plus un sobriquet éminemment populaire, et c'est des entrailles mêmes de la vie du peuple qu'il a dû tirer son origine. Ni de la cour, ni des salons des grands, ni de la presse politique, il n'est descendu en bas pour pénétrer dans la multitude ; c'est sur le pavé même de la rue qu'il a vu le jour, et c'est ricané par une populace fanatique dont il personnifiait la haine méprisante qu'il a fait le tour de la France et a sottement stigmatisé la plus noble de ses révolutions. Nous doutons fort que la glose savante des Guises, si elle avait jamais tenté en France

la naturalisation des *eidgnoss* (1), eût été comprise de la foule et eût rapidement joui de semblable fortune ; nous voyons, au contraire, tous les éléments indispensables d'un pareil succès dans l'hôte fantastique de la bonne ville de Tours, et nous n'hésitons pas, quoi qu'il en coûte à notre amour-propre, à l'accepter pour parrain, muni qu'il est des lettres de recommandation des plus sensés personnages du temps et de toutes les pièces nécessaires pour établir son identité. Quelque éloigné que nous soyons ainsi, en finissant, de notre point de départ, qui ne tendait à rien moins qu'à cette réconciliation, nous ne saurions méconnaître l'étendue des services que M. Soldan a rendus aux débats de cette cause ; il a été le premier à faire bonne justice de tous les éléments étrangers au procès et l'a savamment établi sur son véritable terrain ; nous ne regrettons en rien, par conséquent, le long emprunt que nous avons fait à l'un de ses ouvrages, et nous le prions d'excuser la témérité de notre critique, si ces quelques lignes viennent par hasard à tomber sous ses yeux. E. A.

BIBLIOTHÈQUE HISTORIQUE
DU PROTESTANTISME FRANÇAIS.

LA PERSÉCUTION DE L'ÉGLISE DE METZ

descrite par le sieur JEAN OLRY

Cy-devant avocat au parlement, et notaire royal en ladite ville,

Et où l'on voit en même tems plusieurs curiositez que l'auteur a remarquées pendant son exil dans l'Amérique, tant à l'égard des mœurs et coutumes de ces peuples, qu'à l'égard des fruits et autres raretés.

Hanau. Par Samuel Ammon, 1690. Un vol. in-12 de 182 pages.

Entre les ouvrages rares publiés à l'étranger par les réfugiés protestants de France après la révocation de l'Edit de Nantes, celui dont nous venons de transcrire le titre tout au long doit être signalé comme rarissime. Nous n'en connaissons point d'autre exemplaire que celui qui existe à la bibliothèque de Cassel et d'après lequel un ami avait bien voulu nous en faire la

(1) Nous appliquons la même réflexion au mot *Fribours*, qui doit avoir certainement son explication dans les relations locales du *Poitou*, et non point dans un canton de la Suisse dont ses habitants ignoraient sans doute l'existence.

description, et l'analyse exacte que nous reproduisons aujourd'hui du récit de Jean Olry.

En tête du volume se trouve une épître dédicatoire de l'auteur à sa femme et à ses enfants, datée de Cassel, le 2 juin 1690.

Dans une préface de deux pages, Ammon prémunit le lecteur contre les fautes d'impression de ce petit livre, qu'un proche allié de l'auteur a fait imprimer à son insu, bien que le mémoire ne fût point destiné à la publicité.

Le fait est que ce petit ouvrage, intéressant par les faits et les noms, n'a aucun mérite de style et qu'il accuse de la part de son auteur une excessive ignorance de la géographie et des sciences naturelles.

La persécution de l'Eglise de Metz.

Jean Olry rappelle d'abord qu'il a été emprisonné le 20 décembre 1687 dans la citadelle de Metz, puis transféré à la Martinique, d'où il est revenu en Europe par la Hollande.

Le 20 octobre 1685, fermeture du temple, après que les scellés ont été apposés sur les coffres et armoires par le procureur général au Parlement. C'était un samedi, vers 5 heures du soir.

L'Assemblée des anciens envoie immédiatement deux députés au roi. — Il ne nomme point ces deux députés. — Les pasteurs et les anciens s'empressent, pendant la nuit, de faire prévenir le peuple de ne point se rendre au temple le lendemain, et les inviter à prier chez eux.

Lundi, 22 octobre, publication à l'audience du Parlement de la révocation de l'Edit de Nantes et de celui de Nîmes, dont l'enregistrement fut ordonné sur la réquisition du procureur général.

Aussitôt après les ordres sont donnés d'aller abattre notre temple avec les bâtiments qui en dépendaient. Alors on vit une grande populace courir à l'exécution de ce projet... Leur diligence fut si grande à miner ces édifices, que le soir il ne paraissait pas qu'il y eût eu autrefois aucune apparence de temple en ce lieu-là.

Dieu fit la grâce, le même jour, à plusieurs fidèles de pouvoir se saisir de leurs meilleurs effets et quitter la ville avec leurs familles pour s'acheminer vers l'Allemagne. — Mais, le mercredi suivant, on établit des gardes aux portes de la ville, ce qui empêcha nos frères de sortir de captivité; — de plus on dépêcha des ordres aux habitants des campagnes de garder les passages.

Quelques jours après, il arriva des ordres de la cour qui condam-

naient aux galères les hommes qui seraient pris dans le dessein de se retirer hors du royaume, et les filles à entrer dans des couvents, après avoir été rasées.

Puis nos pasteurs nous furent enlevés, et nous fûmes privés de leurs consolations qui nous étaient si nécessaires. Mais le roi le voulait, et il fallait obéir.

Projet d'évasion pour l'Allemagne concerté entre les principales familles de la ville. Une soixantaine de personnes parviennent à s'évader; mais, dénoncées par un maire de village, les fugitifs sont arrêtés par un détachement de dragons, après s'être vigoureusement défendus. Obligés de se rendre, ils sont conduits à la forteresse de Hombourg, où ils furent bien traités. Quelques-uns, séduits par ces bons traitements, ont succombé.

1er *novembre*. — Le président Colbert fait mander Olry, et lui déclare qu'il a reçu ordre de la cour de lui défendre (à lui, Olry) de faire aucune fonction de sa charge de notaire, jusqu'à ce que le roi en ait ordonné. — Tous les autres officiers ministériels de la religion reçoivent la même défense.

Quelques jours après des juges du Présidial, assistés du procureur du roy, se transportent chez tous les officiers ministériels protestants: les papiers sont mis sous les scellés et les études fermées.

Système de vexations résultant du logement, chez les réformés, des militaires les plus difficiles et les plus insolents. Les autorités répondant à leurs plaintes : « Vous avez le remède à tous ces maux en quittant vos erreurs, suivant le désir du roi... »

Ordonnance déclarant les parents responsables de la fuite de leurs enfants.

Emprisonnement de plusieurs pères de famille, que l'on est bientôt obligé de relâcher.

Autres emprisonnements, ou condamnations à l'amende sous prétexte de manque de respect au saint sacrement. — Tout accusateur cru sur parole.

Efforts tentés auprès des prisonniers et de leurs familles pour les porter à embrasser le catholicisme.

Profanation du corps de *Robin* (cordonnier), qui avait refusé d'abjurer la veille de sa mort. On le fait traîner sur une claie et conduire à la voirie.

Pareil traitement infligé au corps du conseiller au Parlement, *Chennevix,* vénérable magistrat mort octogénaire (1).

La femme de Jean *Baudesson,* marchand, ayant également refusé de se faire catholique à ses derniers moments, son corps fut transporté à la prison, puis traîné sur une claie et conduit par le bourreau à la voirie.

Indignation de l'évêque de Metz et de quantité d'autres catholiques.

Arrivée de dragons et autres troupes à Metz, à l'unique intention des protestants.

Convocation, par l'autorité, des protestants à l'hôtel de ville. L'intendant leur déclare que l'intention du roi est qu'ils se fassent catholiques, à l'imitation de leurs frères de France qui avaient déjà obéi au roi. — La grande majorité des membres présents signent leur abjuration. On impose aux autres des dragons, qui les violentent de toutes façons. Olry, après avoir essuyé l'insolence de ses garnisaires, abandonne, avec sa famille, son habitation à la discrétion de huit dragons *enragés.* Ils pillent et dévastent la maison.

Olry se décide à se rendre chez l'évêque pour signer son abjuration. Ses dragons lui sont aussitôt enlevés.

Novembre 1685. Le gouverneur (M. Boufleur) exige que les protestants envoient leurs enfants au catéchisme deux fois par semaine, sous peine de dragons garnisaires. Le gouverneur, avec beaucoup de militaires, assistait souvent au catéchisme.

Peines sévères prononcées (dans les édits) contre les personnes qui viendraient à donner asile aux protestants. — Publication nouvelle par toute la ville.

Olry, après son abjuration, a beaucoup de peine à retrouver sa famille dispersée. Enfin, après quatre jours de recherches, il rejoint sa femme et sa fille, qui avaient passé plusieurs nuits dans la synagogue et la masure de la citadelle. Aussitôt réunis dans leur maison, les femmes sont obligées d'abjurer, sous peine du couvent. Elles se décident à se rendre chez un curé, qui reçoit leur signature.

Olry est remis en possession de son étude de notaire.

Le parti persécuteur profite de l'obligation où est le nouveau converti de recevoir beaucoup de gens le dimanche pour l'accuser d'être

(1) Voy. *Bull.*, t. III, p. 566, un article de M. O. Cuvier sur Chenevix.

mauvais chrétien et esprit dangereux. Il est bientôt marqué à l'encre rouge, et son office de notaire en est le prétexte ou la cause.

1687. — Les conversions ne marchant point assez rapidement, M. Boufleur se laisse persuader de proposer à la cour l'exil de quelques-uns des principaux protestants. Une liste est donc formée.

Le 20 *décembre* 1687. Un officier et plusieurs soldats arrêtent Olry dans son lit, et le conduisent à la citadelle. Bien traité du commandant. — Il se trouve là en compagnie de plusieurs de ses coreligionnaires et concitoyens arrêtés pour le même délit : MM. *de Mainvillier, de Pœydarest* et *de Rochefort,* capitaines d'infanterie.

21 *décembre.* Le gouverneur Boufleur fait pendre deux protestants de la campagne, pour avoir tué des paysans qui voulaient les arrêter; avec eux sont pendus aussi deux pauvres gens qui leur avaient donné asile.

22 *décembre.* Olry, Pœydarest et Mainvillier sont transférés à Verdun, et incarcérés dans la citadelle de cette ville. Le gouverneur les traite fort bien et leur fait partager sa table.

La femme et la fille d'Olry sont envoyées dans un couvent de Franche-Comté, voisin de Besançon; mais il ignore leur sort.

1688. — Olry est rejoint à Verdun par d'autres protestants de Metz.

Dans les derniers jours de janvier, on extrait tous les prisonniers de la citadelle, après leur avoir mis des fers aux pieds; on les place sur deux voitures, qui se mettent en marche sans qu'on leur dise le lieu de destination.

Ils étaient là onze Messins : *Olry* et *Goffin,* avocats au parlement; *de Rochefort, de Pœydarest* et *de Mainvillier,* tous les trois capitaines d'infanterie; Madame *Goffin,* épouse de l'avocat; *de la Cloche, de Failly, Marc* et *Guerse,* ce dernier cordonnier.

Le convoi va coucher à Sainte-Menehoud, puis à Châlons; après quoi on traverse Orléans, Blois, Amboise, Poitiers, Saint-Maixent; on arrive à la Rochelle, et enfin à l'île de Ré, pour être renfermés dans le fort de cette île.

Les exilés sont accueillis sur toute leur route par de nombreuses marques de sympathie, surtout dans le Poitou et à la Rochelle.

Après trois semaines de séjour au fort de l'île de Ré, les prisonniers sont embarqués sur un navire marchand de la Rochelle, en destination de la Martinique. En arrivant au bâtiment, ils y trouvent trois dames qui les y attendaient depuis deux jours, pour leur offrir,

de la part de leurs frères de la Rochelle, un assortiment de vivres délicats, de vins, de sucrerie, linge, vêtements de toutes sortes, menus ustensiles de ménage, et quelque peu d'argent. (2 mars.)

Avril 1688. — Les onze exilés arrivent à la Martinique en bonne santé, et sont bien accueillis de tous. — L'ordre du roi au gouverneur enjoignait de mettre des terres à leur disposition. Aucun n'en veut profiter.

Mai 1688. — Le 30 du mois suivant, Olry, de Manivillier, de Failly, de la Cloche et Guerse, trouvent moyen de s'échapper. Ils gagnent l'île de Saint-Christophe, l'une des Caraïbes, et se rendent de là à Amsterdam.

MM. de Rochefort et de Pæydarest s'étaient enfuis quelques jours auparavant; Marc et Simon étaient placés dans des maisons de commerce; M. et Madame Goffin avaient refusé de s'évader sur un navire hollandais.

Juillet 1688. — Arrivée d'Olry à Amsterdam, avec Manivillier.

Olry quitte Amsterdam pour Utrecht, où il séjourne plusieurs mois. Il retrouve dans cette ville plusieurs de ses coreligionnaires de Metz : le pasteur *Jennet*, le marchand *Ernehin;* d'excellents autres prédicateurs français : *Sorin, Jannisson, Martin.*

Une fille d'Olry avait épousé à Metz, le 18 novembre 1682, M. Klaute, commissaire conseiller des guerres du landgrave Charles de Hesse, ce qui détermine Olry à se rendre à Cassel, sur les instances de ses enfants.

Il va d'abord à La Haye, où il retrouve encore deux Messins : le colonel de génie *Le Goullon*, et le pasteur *du Vivier;* et trois autres Français de sa connaissance : *Muysson,* conseiller au parlement de Paris; *Larcher,* capitaine aux gardes, et *Fériet,* lieutenant au même corps.

A Rotterdam, il visite M. *Jurieu.*

Olry arrive à Cassel en avril 1690, s'y établit auprès de ses enfants, et y est bientôt rejoint par sa plus jeune fille, qu'il avait confiée, avant son départ, à une famille de Stuttgard.

N. B. Olry était d'un âge avancé lorsqu'il est venu habiter Cassel. Je n'ai point encore trouvé d'autre trace de son passage que le petit ouvrage dont je viens de faire l'extrait ci-dessus, et j'ignore s'il existe en Hesse une famille du nom de *Klaute.* A. DE M.

Cassel, mai 1854.

BIBLIOGRAPHIE.

L'ÉGLISE SOUS LA CROIX, PENDANT LA DOMINATION ESPAGNOLE.

CHRONIQUE DE L'ÉGLISE RÉFORMÉE DE LILLE

par CH.-L. FROSSARD, pasteur. — Paris, Grassart et Meyrueis; Lille, Béghin et Minart. 1857. In-8° de XX et 336 p.

Nos lecteurs ont eu les prémices de cet important travail. La communication que M. Ch.-L. Frossard a bien voulu faire à notre Société, et qui a été insérée au *Bulletin* (t. V, p. 558), donne une idée de l'intérêt qui s'attache à son livre. Fruit de trois années de patientes investigations dans des manuscrits que leur vétusté et leur délabrement condamne à disparaître dans peu, ce volume sauve du naufrage des noms et des faits bien dignes de mémoire, que la plupart des historiens avaient jusqu'ici ignorés ou négligés, et en le publiant, en complétant ainsi les pages que Crespin a consacrées aux martyrs de la châtellenie de Lille et des Flandres, M. Frossard a sans contredit rendu un service signalé.

L'ouvrage est divisé en trois parties, qui se présentaient d'elles-mêmes : Introduction, — Chronique proprement dite, — Pièces justificatives. Nous ne croyons pouvoir mieux le faire connaître dans son ensemble et le mieux recommander à nos lecteurs qu'en mettant sous leurs yeux la table même des matières qu'il renferme.

Chapitre III. — *Dispersion de l'Eglise de Lille sous la tyrannie du duc d'Albe.*

Chapitre IV. — *Fin de la Domination espagnole.*

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

LES TRAGIQUES

Par Théodore-Agrippa d'Aubigné

Nouvelle édition, revue et annotée par Ludovic Lalanne. — Paris, chez P. Jannet, libraire. 1857. (Bibliothèque elzévirienne.)

> *Facit indignatio versum.* (Juvénal.)
>
> « Là où est debout le vice,
> « Là est le logis de la peur. »
> (*Préface des* Tragiques.)

D'Aubigné n'avait pas beaucoup plus de vingt-cinq ans lorsqu'il commença d'écrire les *Tragiques*. « Il y a trente-six ans et plus, dit la préface de l'édi-

tion de 1616, que cet œuvre est faict. » Cloué par ses blessures sur un lit de souffrance, il occupait sa pensée du fatal destin de son pays, et son état maladif n'était point pour le lui faire voir sous de riantes couleurs. Partout, à la cour, où il avait déjà joué un rôle et beaucoup observé, sur les champs de bataille, rougis de son sang, il ne trouvait que des souvenirs, aliments pour sa haine. La noblesse catholique, esclave sous des rois lâches et cruels, et la France asservie par cette même noblesse, et luttant en vain pour sa délivrance, fournirent des sujets au jeune poëte et lui firent exhaler, comme un long cri de vengeance, ces *Tragiques* que nous allons analyser, si faire se peut.

Et d'abord, hâtons-nous de dire qu'aucun plan n'a présidé à la composition des *Tragiques*. Le but auquel visait l'auteur suffisait à son inspiration. Tour à tour bafouer, ridiculiser, flageller les appétits grossiers et sanguinaires de la cour des Valois, voilà où il tend. Si son trait finement acéré et dirigé d'une main enthousiaste et vigoureuse ne brise quelquefois pas tous les obstacles, en récompense, il ne dévie jamais. « Malgré des prétentions plus ou moins heureuses à l'épopée et à l'enthousiasme sacré, a-t-on fait remarquer justement, ce qu'il y a de vrai et de vivant dans les *Tragiques*, c'est la satire sous ses formes diverses, descriptive ou lyrique, indignée ou simplement railleuse. Partout on trouve une poésie qui sent le maître et ne manque quelquefois de souplesse dans sa force que parce que le poëte, impatient de frapper, précipite ses coups » (1).

Sept Chants ou Livres se divisent les neuf mille vers dont sont formés les *Tragiques*.

Le premier, qui porte pour titre : *Misères*, est un tableau général des ruines dont la guerre civile a couvert la patrie. Le second montre *les Princes* au milieu de leur cénacle éhonté. Les séides du Louvre, qui sont les parlements mercenaires et avilis, reçoivent la juste récompense de leurs crimes dans *la Chambre dorée*, troisième chant. Les bûchers, estrapades, potences et tortures de toute sorte, inventées dans les officines de ces parlements pour le châtiment des ennemis du papisme, sont livrés à l'exécration publique dans les quatrième et cinquième livres, intitulés : *les Feux* et *les Fers*. Au sixième, d'Aubigné appelle sur les persécuteurs *les Vengeances* du ciel, et l'on voit ses vœux exaucés dans *le Jugement* qui clôt son ouvrage.

« Les deux premiers livres sont, sans contredit, les plus remarquables du poëme, fait remarquer M. Ludovic Lalanne, et ils le sont d'une manière absolue. D'Aubigné y déploie une richesse d'images et d'expressions, une véhémence et une énergie de langage dont notre poésie n'offre

(1) A. Sayous, *Etudes litt. sur les écriv. de la Réform.*, t. II, p. 268.

peut-être pas d'autre exemple. C'est l'idéal de la satire politique. — Je n'écris plus, s'écrie-t-il dès les premières pages,

Je n'écris plus les feux d'un amour inconnu...
Autre fureur qu'amour reluit en mon visage...
Nous avortons ces chants au milieu des armées,
En délassant nos bras de crasse tout rouillés,
Qui n'osent s'éloigner des brassards dépouillés.
Le luth que j'accordois avec mes chansonnettes
Est ores estouffé de l'éclat des trompettes,
La mort joue elle-mesme en ce triste échaffaut.

« Jamais l'affreux malheur des guerres civiles n'a été retracé avec une pareille énergie, soit que le poëte nous montre la France comme une mère affligée sur le sein de laquelle ses deux enfants se livrent un combat sacrilége,

Elle voit les mutins tout déchirés, sanglans,
Qui, ainsi que du cœur, des yeux vont cerchans...
Adonc se perd le lait, le suc de sa poitrine;
Puis, aux derniers abois de sa proche ruine,
Elle dit : « Vous avez, félons, ensanglanté
Le sein qui vous nourrit et qui vous a porté.
Or, vivez de venin, sanglante géniture,
Je n'ai plus que du sang pour vostre nourriture. »

« soit qu'il nous représente

Les pitoïables mères
Prenant à l'estomac leurs enfans esperdus
Quand les tambours françois sont de loin entendus.

Ces trois derniers vers font un tableau d'un poignant effet. On en trouve à tout instant de semblables. Voici un passage où, à part quelques mots, le poëte s'est surpassé : la lyre d'un Homère, le burin d'un Tacite, le pinceau d'un Rubens, y fondent à la fois leur harmonie, leur couleur, leur éclat :

Jadis nos rois anciens, vrais pères et vrais rois,
Nourrissons de la France, en faisant quelquefois
Le tour de leur pays en diverses contrées,
Faisoient par les cités de superbes entrées;

Chacun s'éjouissoit, on savoit bien pourquoi :
Les enfans de quatre ans crioient : Vive le roi!
Les villes employoient mille et mille artifices
Pour faire comme font les meilleures nourrices,
De qui le sein fécond se prodigue à s'ouvrir.
. . . . Ces villes nourricières
Prodiguoient leur substance, et en toutes manières
Montroient au ciel serein leurs trésors enfermés,
Et leur lait et leur joie à leurs rois bien-aimés.
Nos tyrans aujourd'hui entrent d'une autre sorte,
La ville qui les voit a visage de morte.
Quand son prince la foule, il la voit de tels yeux
Que Néron voyoit Rome en l'éclat de ses feux;
Quand le tyran s'égaye en la ville où il entre,
La ville est un corps mort, il passe sur son ventre,
Et ce n'est plus du lait qu'elle prodigue en l'air,
C'est du sang!.....

Plus loin, avec quelle énergie il flétrit « le cardinal sanglant, » la reine-mère et ses dignes fils, et leur digne cour, ramas de flatteurs, d'assassins, de parjures, de traîtres, à qui il arrache leurs masques :

. . . . En ce temps c'est plus de honte d'être
Mal avisé qu'ingrat, mal pourvoyant que traître,
Abusé qu'abuseur. Bien plus est odieux
Le simple vertueux qu'un double vicieux.
Le souffrir est bien plus que de faire l'injure :
Ce n'est qu'un coup d'Estat que d'être bien parjure.

Mais assez d'autres critiques ont étudié dans ce poëme le côté littéraire et politique. Interrogeons-le au point de vue de l'histoire. Les 4e et 5e livres contiennent une foule de détails précieux pour les annales de la persécution religieuse en France pendant la seconde moitié du XVIe siècle. En ce sens, les *Tragiques* sont un martyrologe et corroborent ou complètent Crespin, en l'illustrant.

Jean Hus, Jérôme de Prague, ouvrent naturellement les listes de d'Aubigné. Les supplices d'Anne Askève et de Jeanne Gray lui arrachent de touchantes plaintes; puis, laissant les *pays estranges* (étrangers), c'est le sang français le plus pur qui crie vengeance par sa plume :

Dieu des plus simples cœurs estoffa ses louanges,
Faisant revivre au ciel ce qui vivoit aux fanges;
Il mit des cœurs de rois aux seins des artisans,
Et aux cerveaux des rois des esprits de paysans....
Il esveilla celui (1) dont les discours si beaux
Donnèrent cœur aux cœurs des *quatorze* de Meaux (2),
Qui (en voïant passer la charrette enchaînée
En qui la saincte trouppe à la mort fut menée)
Quitta là son mestier, vint les voir, s'enquerir,
Puis, instruit de leur droict, les voulut secourir,
Se fit leur compagnon, et enfin il se jette,
Pour mourir avec eux, lui-mesme en la charette.

L'histoire suivante est celle d'un martyr, désigné comme *paumier d'Avignon*, et dont le nom n'a pas été retrouvé par M. Lalanne, mais n'est peut-être pas perdu pour toujours ni pour tout le monde :

C'est Dieu qui point ne laisse au milieu des tourmens
Ceux qui souffrent pour luy. Les cieux, les élémens,
Sont serfs de cettuy-là qui a ouï le langage
Du *paumier d'Avignon*, logé dans une cage
Suspendue au plus haut de la plus haute tour.
La plus vive chaleur du plus chaud et grand jour,
Et la nuict de l'hyver la plus froide et cuisante,
Luy furent du printemps une haleine plaisante.
L'appuy le plus douillet de ses rudes carreaux
Estoit le fer tranchant des endurcis bourreaux.
Mais quand c'est pour son Dieu que le fidèle endure,
Lors le fer s'amolit, ou sa peau vient plus dure.
Sur son corps nud la bise attiédit ses glaçons;
Sur sa peau le soleil rafraîchit ses rayons;
Tesmoins deux ans six mois qu'en chaire si hautaine
Ce prescheur effraya ses juges de sa peine.
De vers continuels, joyeux, il louoit Dieu;
S'il s'amassoit quelqu'un pour le voir en ce lieu,
Sa voix forte preschoit : le franc et clair ramage

(1) Un paysan dans la forêt de Livry. (*Hist. univ.*, t. I, p. 101.)

(2) En 1546. Voyez leurs noms dans l'*Hist. univ.* (*Ibid.*, p. 101), et Crespin fol. 170).

Des pures vérités sortoit de cette cage;
Mais surtout on oyoit ses exhortations
Quand l'idole passoit en ses processions,
Sous les pieds de son throsne, et le peuple prophane
Trembloit à cette voix plus qu'à la tramontane (1).

Dans le tableau suivant, quelle couleur et quelle animation!

Les Lyonnois ainsi résistèrent à Dieu,
Lorsque deux frères saincts (2) se virent au milieu
Des feux étincelans, où le ciel et la terre,
Par contraires desseins, se livrèrent la guerre.
Un grand feu fut pour eux aux Terreaux préparé;
Chacun donna du bois, dont l'amas asserré
Sembloit devoir pousser la flamme et la fumée
Pour rendre des hauts cieux la grande voûte allumée.
Ce qui fit monstrueux ce monceau de fagots,
C'est que deux jacopins, envenimez cagots (3),
Crioyent, vrais escolliers du meurtrier Dominique :
Bruslons mesme le ciel, s'il fait de l'hérétique!
Ces deux frères prioient quand, pour rompre leurs voix,
Le peuple forcenant porta le feu au bois.
Le feu léger s'enlève, et bruyant se courrousse
Quand, contre luy, un vent s'eslève et le repousse.
Mettant ce mont du feu et sa rage à l'escart,
Les frères, achevant leurs prières à part,
Demeurent sans ardeur (4). La prière finie
Le peuple envenimé entreprend sur leur vie,
Perce de mille coups des fidelles les corps,
Les couvre de fagots. Ceux qu'on tenoit pour morts,
Quand le feu eut bruslé leurs câbles, se levèrent,
Et leurs poulmons bruslans, pleins de feu, s'escrièrent

(1) Nom que d'Aubigné a donné quelquefois au mistral. Cf. *Hist. univ.*, t. II, p. 706.

(2) Cfr. Crespin, fol. 235, v°.

(3) Plus loin d'Aubigné fait ce portrait de l'hypocrisie,

« Qui parle doucement, puis sur son dos bigot
« Va par zèle porter au bûcher un fagot. »

(4) Sans être atteints par le feu.

Par plusieurs fois : *Christ! Christ!* Et ce mot bien sonné
Dans les costes sans chair, fit le peuple estonné.
Contre ces faicts de Dieu, dont les spectateurs vivent,
Estonnés, non changés, leurs fureurs ils poursuivent.

Nous voudrions pouvoir citer la narration si émouvante de la mort d'Anne du Bourg et celle de la captivité du potier Bernard Palissy, ce grand artiste, ce grand citoyen, qui fait dire au poëte qu'il eût bien mieux valu pour la France

Que ce potier fût roi, que ce roi fût potier!

Mais potier comme Palissy, ne l'est certes pas qui veut! et le lot des Charles IX et des Henri III, c'est la débauche et la cruauté. Ce qui leur sied, ce n'est pas l'outil de l'artiste, c'est l'arme de l'assassin. Mettez-leur en main l'arquebuse de la Saint-Barthélemy ou le poignard de Blois, à la bonne heure! C'est ce que d'Aubigné fait au livre suivant, lorsque, dans la célèbre nuit du 24 août, il nous montre (n'en déplaise à MM. Ed. Fournier et Méry) Sa Majesté Très-Chrétienne tirant sur ses sujets huguenots de cette célèbre fenêtre du Louvre sur l'existence de laquelle le Juvénal contemporain devait savoir à quoi s'en tenir. Ce remarquable passage, qui n'a pas encore été produit dans la discussion soulevée sur cette question (voir le *Bulletin*, t. V, p. 332 et ci-dessus p. 118), est donc intéressant à plus d'un titre :

Or, cependant qu'ainsi par la ville on travaille,
Le Louvre retentit, devient champ de bataille,
Sert après d'eschafaut, quand fenestres, créneaux
Et terrasses servoient à contempler les eaux,
Si encore sont eaux. Nostre Sardanapale,
Ridé, hideux, changeant, tantost feu, tantost pasle,
Spectateur, par ses cris tous enrouez, servoit
De trompette aux maraux; le hasardeux avoit
Armé son lasche corps; sa valeur estonnée
Fut, au lieu de conseil, de p..... entournée;
Ce roy, non juste roy, mais juste arquebusier,
Giboyoit aux passans trop tardifs à noyer,
Vantant ses coups heureux; il déteste, il renie,
Pour se faire vanter à telle compagnie...

En tel estat la cour, au jour d'esjouissance,
Se pourmène au travers des entrailles de France!

Quelle vigueur! quelle poésie! Ronsard, Régnier ont-ils de plus belles pages? Celle que nous allons citer en dernier lieu est un chef-d'œuvre de force et de grâce touchante. Dans une apostrophe de la plus haute éloquence, d'Aubigné exhorte les âmes candides, mais pusillanimes, à fuir l'asile empesté des courtisans :

Fuyez, Lots, de Sodome et Gomorre bruslantes;
N'ensevelissez pas vos âmes innocentes
Avec ces réprouvez : car combien que vos yeux
Ne froncent le sourcil encontre les hauts cieux,
Combien qu'avec les rois vous ne hochiez la teste
Contre le ciel esmeu, armé de la tempeste,
Pour ce que des tyrans le support vous tirez,
Pour ce qu'ils sont de vous comme dieux adorez,
Lorsqu'ils veulent au pauvre et au juste mesfaire,
Vous estes compagnons du mesfaict pour vous taire.
Lorsque le Fils de Dieu, vengeur de son mespris,
Viendra pour vandanger de ces rois les esprits,
De sa verge de fer, brisant, espouvantable,
Ces petits dieux enflez en la terre habitable,
Vous y serez compris. Comme, lorsque l'esclat
D'un foudre exterminant vient renverser à plat
Les chesnes résistans et les cèdres superbes,
Vous verrez là-dessous les plus petites herbes,
La fleur qui craint le vent, le naissant arbrisseau,
En son nid l'escurieu, en son aire l'oiseau,
Sous ce daix qui changeoit les gresles en rosée,
La bauge du sanglier, du cerf la reposée,
La ruche de l'abeille et la loge au berger,
Avoir eu part à l'ombre, avoir part au danger.

Les *Tragiques* ne furent complétement achevées qu'une année ou deux avant la mort d'Henri IV, et ne parurent pour la première fois qu'en 1616. Le titre de cette édition est bizarrement conçu : « *Les Tragiques, donnez au public par le larcin de Prométhée.* Au Dézert, par L. B. D. D., in-4°. » Plus tard, l'auteur le rectifia ainsi : « *Les Tragiques, donnez au public par le larcin de Prométhée, et depuis avouez et enrichis par le sieur d'Au-*

bigné. » Cette seconde édition, sans date ni lieu d'impression, est plus complète que la précédente; elles font à elles deux la base du texte de M. Lalanne. L'habile éditeur, à qui nous devons ce précieux poëme devenu introuvable, a pris un soin tout particulier de la ponctuation, détail si important dans la réimpression des anciens auteurs. Il est venu à bout avec succès de la rude besogne d'éclaircir les énigmes de d'Aubigné ; ses notes renvoient à un très grand nombre de manuscrits et d'imprimés ; enfin le volume, terminé par un petit glossaire et un index de noms propres, ne laisse guère d'amélioration à désirer.

L. Lacour.

—

Tome VII de la FRANCE PROTESTANTE de MM. Haag.

(1re PARTIE.)

C'est surtout pour un labeur tel que la *France protestante* que le précepte du sage : « *Hâte-toi lentement* » est de toute rigueur. Ainsi faut-il que MM. Haag procèdent pour acquitter régulièrement leur dette, c'est-à-dire une livraison par semestre, — un volume chaque année. Et certes, ce n'est pas une petite tâche quotidienne que l'on a à accomplir, pour arriver à dresser de toutes pièces, en vue de l'échéance, une telle série de biographies et de bibliographies, aussi neuves, aussi diverses, aussi pleines, aussi consciencieuses, que celles dont il s'agit. Nous nous sommes permis déjà d'appliquer aux deux frères Haag une qualification historique glorieuse, celle « des deux derniers galériens protestants, » et, en vérité, si l'on considère attentivement et en connaissance de cause le travail forcé qu'ils poursuivent ainsi depuis une quinzaine d'années, c'est tout au plus si l'on peut taxer notre surnom de quelque amicale hyperbole. Nous en appelons sur cela aux gens du métier.

Une œuvre aussi méritoire est-elle comprise? Est-elle suffisamment récompensée par le suffrage et le concours du public auquel elle s'adresse tout spécialement? Nous avons déjà eu occasion de faire savoir par des témoignages trop authentiques combien notre public s'est montré, il faut bien le dire, peu intelligent, peu éclairé, peu empressé. (Voir *Bull.* t. II, p. 403). Nous pourrions malheureusement produire de nouvelles preuves de cette triste tiédeur (1). Nous aimons mieux faire connaître aujourd'hui une de ces

(1) Tout dernièrement, l'honorable auteur d'un excellent travail historique a reçu de M. Cherbuliez, à qui il en avait fait parler, une réponse significative que nous croyons devoir citer ici : « M..... m'a fait part de votre proposition « relativement à..... Je regrette de ne pouvoir me charger de cet ouvrage, me « trouvant avoir déjà plusieurs entreprises en train. D'ailleurs, le public protes-

marques d'estime et de sympathie, d'autant plus précieuses qu'elles sont plus tardives, qu'elles sont plus désintéressées, et qui doivent donner la conviction, et à MM. Haag et à M. Cherbuliez, que si la *France protestante* ne se place pas en nombre suffisant d'exemplaires, tandis qu'elle est en cours de publication, elle ne peut manquer de s'écouler rapidement dès qu'elle aura atteint sa dernière livraison qui n'est déjà plus éloignée, puisque les lettres N, O, P, sont sous presse. Le document dont nous voulons parler est une lettre que nous avons reçue pour la remettre à MM. Haag, à qui elle est adressée, et que nous ne leur avons point encore communiquée, afin de l'insérer ici même sans leur aveu : nos lecteurs en auront ainsi connaissance en même temps qu'eux. Cette lettre est de M. G. de Polenz, de Halle, qui, depuis plusieurs années (voir *Bull.* I, 5, note 2), consacrait ses veilles à la préparation d'une *Histoire du Calvinisme*, dont le 1[er] volume vient de paraître à Gotha et sera prochainement l'objet de notre examen. C'est en nous envoyant ce volume, ainsi qu'à MM. Haag, que M. de Polenz leur a écrit la lettre suivante qui ne pourra être lue sans intérêt, et, nous l'espérons, sans fruit :

A Messieurs Eug. et Em. Haag, à Paris.

Halle-sur-la-Saale (Prusse), le 8 juillet 1857.

Messieurs,

Je ne puis écrire à M. Ch. Read, et le remercier lui-même des lumières que j'ai puisées dans le *Bulletin* de la Société qu'il préside pour mes travaux historiques (1), sans vous témoigner une égale reconnaissance pour tout ce que j'ai trouvé d'intéressant, de beau, de vrai et d'éclaircissant, dans l'ouvrage important dont on vous est redevable. Il ne me laisse à désirer qu'un progrès qui réponde un peu plus à mon impatience : mais je sens, il est vrai, que l'étendue de vos recherches ne vous permettrait point de satisfaire cette impatience. La préface du I[er] volume de mon *Histoire du Calvinisme français*, qui vous parviendra peu après cette lettre, et les nombreuses citations de la *France protestante* que vous y rencontrerez, vous mettront à même d'apprécier combien elle m'a été utile et importante.

L'impression du volume était déjà achevée lorsque je reçus la 13[e] livraison de votre ouvrage. Si elle m'était parvenue plus tôt, j'aurais pu changer et corriger

« tant encourage si peu la publication des bons livres de ce genre, qu'elle de-
« vient de plus en plus difficile. J'en ai un exemple assez frappant dans la *France*
« *protestante*, dont le mérite est reconnu, et pour laquelle je trouve cependant
« si peu d'appui et d'aide... »

(1) En nous écrivant à nous-même, M. de Polenz veut bien en effet se louer grandement du profit qu'il a tiré pour son ouvrage des matériaux mis par notre *Bulletin* à la disposition des travailleurs. « Ce sont, dit-il, les lumières que j'y ai puisées qui ont rendu et rendront, si ce n'est trop me flatter, mon Histoire moins stérile et surtout *plus vraie.* »

quelques passages sur Marguerite d'Orléans (p. 735), et je me serais épargné une rétractation pénible.

Pour ce qui concerne votre article *Le Coq*, je l'ai lu avec l'intérêt d'un vieux soldat qui non-seulement a fait les campagnes de 1809, 1812 et 1813, sous les ordres de ce général, mais qui a servi dans le régiment qui portait son nom, et qui, se trouvant en Suisse, est allé exprès à Glies (près de Brigg, en Valais), visiter le tombeau de ce brave et digne chef. Quant à la carte topographique de la Westphalie que vous lui attribuez d'après d'autres ouvrages, il y a erreur : c'est le frère aîné de mon ancien chef, général au service de la Prusse, qui en est l'auteur. La réputation militaire de cet officier, plus brillante que solide jusqu'à la guerre de 1806, y fut un peu entachée par la reddition de Hameln.

C'est en vain et avec regret, Messieurs, que j'ai cherché dans votre ouvrage, pourtant si complet, les noms de deux officiers généraux prussiens, probablement aussi descendus de réfugiés, qui, dans cette malheureuse guerre, ont contribué à sauver l'honneur des armes prussiennes, *Courbière* et *L'Estoc*. Le premier, commandant de Graudenz, répondit à la sommation de rendre cette place, sommation appuyée sur le prétexte qu'il n'existait plus de roi de Prusse : « Dans ce cas-là, je suis roi de Graudenz. » Le second, général en chef des débris de l'armée prussienne à la sanglante journée d'Eylau, fit si bien que ce fut la première bataille où l'on ait pu disputer l'honneur de la victoire au plus grand capitaine du siècle. Le roi de Prusse vient de faire ériger à ce général un monument qui a été fait à Halle, à quelques pas de ma demeure.

Excusez, je vous prie, Messieurs, ces remarques, par l'intérêt que je prends à vos inappréciables travaux, et par l'humeur causeuse d'un vieux soldat, qui vous demande d'agréer l'expression de sa plus haute considération et de ses plus vives sympathies. DE POLENZ.

Dans sa marche lente, mais régulière, la *France protestante* nous a pourtant gagnés de vitesse. La 1re partie du tome VIII est déjà à l'impression, sans que nous ayons encore donné la table des noms du tome VII. — Ce volume, qui contient la lettre L à partir de L'ESCALE, (Scaliger), et la lettre M en entier, pourrait être appelé le *Volume des Martyrs*, tant les confesseurs de la foi réformée s'y rencontrent en grand nombre. Dans la première moitié dont l'index va suivre, on remarquera entre autres les articles : LESUEUR, LEVASSOR, L'HOPITAL, LIGONNIER, LUNS (Philippe de), l'héroïque martyre après l'affaire de la rue Saint-Jacques, le 27 septembre 1557 ; MARIET, victime de la Saint-Barthélemy à Meaux ; MAJAL, pasteur du Désert exécuté à Montpellier (article où sont citées de curieuses lettres de Saint-Florentin) ; MALOT (Jean), ministre de l'Eglise de Paris, celui qui célébrait le culte au Patriarche-Saint-Marcel, lors du tumulte de Saint-Médard ; MALZAC (Matthieu), dont nous avons parlé (tome III, p. 591, et t. IV, p. 120), et qui fut prisonnier aux îles Sainte-Marguerite ; MARCEL-BLAIN, sieur DU POET, le destinataire prétendu de ces fausses lettres de Calvin que nous avons mises en lumière (t. IV, p. 7), et qui, ainsi que M. Haag le fait remarquer, n'a jamais été « général de la religion en Dauphiné » et ne portait même pas encore les armes à la date où lesdites lettres lui auraient été

adressées sous cette qualification mensongère ; Margain, victime de la Saint-Barthélemy à Troyes ; Marolles (L. de) galérien qui se signala par son admirable constance, etc., etc.

Livache (Daniel), avocat de Grenoble.
Lixant (Claudine), femme auteur.
Lo (Jacques de), martyr.
Lobel (Matthieu de), méd. et botaniste.
Lobstein (Jean-Frédéric), anatomiste, doyen de la Faculté de médecine de Strasbourg.
— (Jean-Michel), pasteur et professeur de théologie.
— (Jean-Frédéric), prof. de chirurg.
Locamer (George-David), prof. de droit à Strasbourg.
Logier (Jean-Bernard), musicien, inventeur d'une méthode d'enseignement musical.
Lohier (Jean), gentilhomme huguenot, et ses descendants.
— (Jacques), pasteur à Dieppe.
Loiseleur (Pierre), fondateur de l'Eglise du Croisic, et chapelain du prince d'Orange.
Lojardière, voyageur.
Lolme (Jean-Louis de), publiciste célèbre.
Lomagne (Géraud de), vicomte de Terride, chef des Huguenots dans le Quercy.
Lombard, famille nombreuse.
— (Jean-Guillaume), secrétaire intime du roi de Prusse.
Lombart (Pierre), grav. en taille-douce.
Loménie (Martial de), victime de la Saint-Barthélemy.
— (Antoine de), secrétaire des commandements de Henri IV.
Loque (Bertrand de), min. protestant.
Loquet (Olivier), min. à Marennes, etc.
Loré (Guillaume), mathématicien.
Lorenz (Jean-Miche), pasteur et professeur de théol. à Strasbourg.
— (Jean-Michel), prof. d'histoire.
— (Sigismond-Frédéric), pasteur et professeur à Strasbourg.
Loride (Pierre), avocat au conseil d'Etat et au conseil privé.
Loriol, famille noble de la Bresse.
— -d'Asnières.
— -de La Grevillière.
— -de Gerland.
— -de Digoine.
— (Pierre), savant jurisconsulte.
Loris (Daniel), médecin.
Lorme, famille protestante de Paris.
— de La Massaye, du Poitou.
— (Jean de), architecte du roi.
Loron (Philibert), sieur du Tarot, capitaine huguenot.
Lortie (André), ministre de La Rochelle.
Losses (Dominiq. de), min. de St-Fulgen
Loubie, famille béarnaise.
Louis (Nicolas), surintendant ecclésiastique du margraviat de Hochberg.
Louveau (Jean), apôtre de la Réforme en Bretagne.
Louvigny (Paul de), valet de chambre de Catherine de Bourbon, et ses descendants.
Lucas, capitaine huguenot.
Luckh (Jean-Jacques), sav. numismate.
Lugandi (Jean), docteur en droit, réfugié en Prusse.
Lugardon, peintre habile.
Luns (Philippe de), martyre.
Lupé-Maravat (Jean), sénéchal du Rouergue.
— (Paul), sénéchal de Rhodez.
— (Phinée), vict. des persécutions.
Lusignan, maison illustre du Poitou.
— -Saint-Gelas.
— -Séligny.
— (François de), gouverneur de Puymirol.
Luzac (Etienne), journaliste célèbre.
— (Jean), imprimeur.
— (Louis-Gaspard), avocat et ministre d'Etat en Hollande.
— (Jean), prof. de grec et d'histoire.
— (Elie), jurisconsulte et philosophe.
Lyonet (Pierre), savant naturaliste.
Machureault (Jean), chirurgien.
Maciet (Jean), victime de la Saint-Barthélemy à Meaux.
Macard, ministre à Paris.
Macler, pasteur à Montbéliard.
Macquin, naturaliste.
Madaillan, famille de l'Agenois.
— -Montataire.
— -Chauvigné.
Madier (Jean), martyr.
Madoc (Jean de), martyr.
Magallon (Daniel), premier consul à Embrun, et ses descendants.
Mage (Antoine), poëte.
Mager (André), professeur en théologie à Greifswald.
Magnan (Noël), ministre à La Rochelle.
Magne (Antoine), martyr.
Magneville (Arthur de), sieur de La Haye du Puy, et ses descend.
Magnol (Pierre), médecin et botaniste.
Mahiet, instituteur à Rouen, victime de l'intolérance.
Mahot, pasteur à Saint-Malo.
Mahu, petite fille victime du bigotisme.
Maigre (Elysée), gentilhomme dauphinois, et ses descendants.
Maillan de Granlac (Jean), sieur de La Case, et ses descendants.
Maillard (Claude), doct. en médecine.
— (Claude), pasteur à Clermont en Beauvoisis, etc.
Maillé (Simon de), archevêque de Tours, partisan de la Réforme.
Maillette-de-Buy (Armand), inspecteur général des manufactures en Prusse.
Mailly (Madelaine de), sœur de l'amiral

—

MÉMOIRES INÉDITS ET OPUSCULES DE JEAN ROU

Avocat au parlement de Paris (1659); secrétaire-interprète des Etats généraux de Hollande depuis l'année 1689 jusqu'à sa mort (1711).

Publiés pour la *Société de l'Histoire du Protestantisme français*, d'après le manuscrit conservé aux archives de l'Etat à La Haye.

Par Francis Waddington.

2 vol. gr. in-8°. Paris, 1857. Agence centrale de la Société, et aux librairies protestantes. — A La Haye, chez Nyhoff.

Testimonia.

Nous n'avons pas l'intention de rendre compte à nos lecteurs habituels de cette publication, qui leur est spécialement destinée, et qui doit (ou qui devrait) se trouver déjà entre leurs mains. Mais il nous a paru intéressant et utile de consigner dans le *Bulletin*, par mention ou par extrait, les appréciations qui ont déjà été faites de cette première livraison du *Recueil* de documents de longue haleine que notre Société s'était dès le début proposé d'éditer.

Nous avions tout lieu d'espérer que les journaux et revues protestants salueraient avec empressement les deux volumes dont il s'agit, et notre attente à cet égard n'a pas été trompée. Mais il est vrai de dire que ce qui nous touche les touche également, et qu'en se prononçant en faveur de notre publication, ils sont en quelque sorte juges dans une cause qui est liée à celle qu'eux-mêmes représentent. Aussi nous abstiendrons-nous de citer les articles très favorables qui ont paru dans l'*Espérance*, le *Lien*, etc. Ce sont particulièrement les témoignages rendus par les critiques littéraires de la presse et des revues en général que nous voulons réunir sous les yeux de nos lecteurs.

La *Revue critique de l'Athenæum français*, annexe de la *Revue contemporaine* (livraison du 31 mai 1857), a donné une analyse exacte et complète de l'ouvrage, et l'a jugé en ces termes :

« Le style de Rou est en général fort simple, quelquefois même un peu lourd. Dans sa correspondance avec les femmes, il sacrifie au goût du siècle et parle *phœbus*; mais en général il écrit assez purement, et même, dans certains passages, il fait des critiques fort justes du style de divers prédicateurs du temps. Sa controverse avec Bossuet est une des parties remarquables du livre..... C'est une innovation heureuse d'avoir supprimé l'entête perpétuellement le même, ce titre banal : *Mémoires*, etc., qu'on a coutume d'imprimer sur chaque page d'un ouvrage, et de l'avoir remplacé par l'indication du fait saillant contenu dans la page. Un autre service rendu par

les éditeurs, nous disons les éditeurs parce que les mémoires publiés par M. Waddington sont dédiés à M. Ch. Read, à cause de la collaboration active qu'il a apportée à ce travail, c'est d'avoir publié des cartons tirés à part, ou feuille supplémentaire, et distribués aux amateurs et aux érudits seulement..... Cette méthode des cartons est excellente; elle permet de donner un livre complet, sans encourir le blâme de propager dans le public des choses qui, pour les érudits, peuvent avoir pourtant une importance sérieuse.

Nous croyons les *Mémoires de Rou* appelés à un grand succès. C'est la première publication annexe de la Société de l'Histoire du Protestantisme français..... Nous ne doutons pas que le succès de ce début ne décide la Société à publier bientôt d'autres volumes du même genre. Ce sera un service réel rendu à une branche peu connue de l'histoire de France. »

La *Correspondance littéraire* (avril 1857), après avoir fait connaître l'ouvrage par une analyse détaillée, s'exprime en ces termes :

« Tel est en résumé ce livre qui, malgré des longueurs et des détails trop personnels à l'auteur, contient bon nombre de particularités intéressantes pour l'histoire littéraire de la fin du dix-septième siècle ; aussi adresserons-nous de sincères compliments à M. F. Waddington, et pour la publication elle-même, et pour l'excellente introduction placée en tête du premier volume. »

Le *Courrier de la librairie* (du 11 juillet 1857), commence ainsi :

« Quoique Jean Rou soit assez peu connu, que bien des nomenclatures et catalogues semblent narguer son nom en le laissant dans l'oubli, ce n'en est pas moins une des plus brillantes figures de cette courageuse phalange des bannis de 1685. Auteur d'un grand nombre d'ouvrages historiques de genres différents, théologien habile, érudit plein de distinction, traducteur au courant de toutes les difficultés de la langue, ami des arts et juriconsulte, Rou fut à bon droit l'ami des Bayle, des Chapelain, des Conrart, des Rapin-Thoyras et des Ménage, et les éloges que ces divers savants lui ont accordés ne sont point extraits du banal formulaire de la flatterie..... Il était urgent de tirer ses *Mémoires* de la poussière des archives de La Haye, et nous devons savoir gré à l'éditeur du soin qu'il a apporté à leur publication..... »

(*Suite.*)

Paris. — Typ. de Ch. Meyrueis et Cᵉ, rue des Grès, 11. — 1858.